

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Questions au Gouvernement (p. 2).

LUTTE CONTRE LE TERRORISME (p. 3)

MM. Alain Marsaud, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

CIE (p. 3)

MM. Bernard de Froment, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

SANCTIONS CONTRE LES CASSEURS (p. 4)

MM. Jean Marsaudon, Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice.

AVENIR D'AIR FRANCE (p. 4)

Mmes Monique Rousseau, Anne-Marie Idrac, secrétaire d'État aux transports.

SITUATION DES UNIVERSITÉS (p. 5)

MM. Michel Destot, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

RÉMUNÉRATION DU LIVRET A (p. 5)

MM. Jean-Pierre Kucheida, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

PLACE DES FEMMES DANS LA VIE POLITIQUE (p. 6)

MM. Didier Mathus, Alain Juppé, Premier ministre.

SOUTIEN DE LA FRANCE À ISRAËL DANS LE PROCESSUS DE PAIX AU PROCHE-ORIENT (p. 7)

MM. Didier Bariani, Alain Juppé, Premier ministre.

IMMIGRATION (p. 8)

MM. Jean-Marie André, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

LÉGION D'HONNEUR AUX ANCIENS COMBATTANTS DE 1914-1918 (p. 8)

MM. Eric Duboc, Pierre Pasquini, ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre.

POLITIQUE FAMILIALE (p. 9)

MM. Pierre Bernard, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

GRAND STADE (p. 10)

MM. Georges Sarre, Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU GOUVERNEMENT (p.)

MM. Alain Bocquet, Alain Juppé, Premier ministre.

2. Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire étrangère (p. 10).

Suspension et reprise de la séance (p. 11)

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

3. Fixation de l'ordre du jour (p. 11).

4. Loi de finances pour 1996 (deuxième partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 11).

DÉFENSE

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'équipement.

M. Patrick Balhany, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le fonctionnement.

M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la dissuasion nucléaire.

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour l'espace et la communication.

M. Philippe Briand, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour les forces terrestres.

M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la marine.

M. Olivier Darrason, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour l'air.

M. Jean-Claude Asphe, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour les personnels de la défense.

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour le soutien des forces.

M. Robert Poujade, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la gendarmerie.

M. Roland Nungesser, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. le président.

MM. René Galy-Dejean,
Jean-Michel Boucheron,
Daniel Colin.

Rappel au règlement (p. 38)

MM. Arthur Paecht, rapporteur spécial ; le président.

Reprise de la discussion (p. 38)

M. Jean-Pierre Chevènement.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

5. Ordre du jour (p. 39).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. le président. La séance est ouverte.
(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe du Rassemblement pour la République.

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

M. le président. La parole est à M. Alain Marsaud.

M. Alain Marsaud. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse au Gouvernement dans son entier et plus particulièrement à M. le ministre de l'intérieur.

Au nom du groupe du Rassemblement pour la République qui m'en a confié la mission, je voudrais tout d'abord exprimer nos félicitations à l'ensemble des services chargés de la lutte antiterroriste, qui ont obtenu ces jours derniers des résultats particulièrement importants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Monsieur le ministre de l'intérieur, soyez notre interprète auprès de tous, femmes ou hommes de l'ombre ou chargés de services plus officiels. Nous n'oublions pas, bien sûr, les magistrats. Et, monsieur le ministre de l'intérieur, vous êtes aussi le destinataire de ces félicitations, nous tenions à ce que vous le sachiez ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il est bon aujourd'hui que la représentation nationale soit parfaitement informée du résultat de l'enquête. Bien sûr, il ne vous appartient pas, et du reste nous ne vous le demandons pas, de violer le secret de l'enquête et de l'instruction.

M. Pierre Mazeaud. Certes non !

M. Alain Marsaud. Nous souhaitons simplement, et cela rassurera M. le président de la commission des lois, que vous fassiez le point sur le déroulement d'une enquête qui intéresse l'ensemble de nos concitoyens. Je pense plus particulièrement à l'identification de commanditaires présumés des attentats, aujourd'hui à l'étranger.

Monsieur le ministre de l'intérieur, quelle attitude pouvons-nous attendre de nos voisins, britanniques et autres, à l'égard des coauteurs et complices présumés ? Est-il

envisageable qu'ils adoptent enfin en matière criminelle une politique d'entraide susceptible de préserver notre pays contre des opérations menées de l'extérieur ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, depuis le début de l'été, la France a été confrontée à une vague d'attentats terroristes sans précédent dont je soulignerai quelques éléments.

Tout d'abord, le Gouvernement a mis en place un dispositif exceptionnel de prévention et de sécurisation de la population. Cette mobilisation des forces de police et de gendarmerie et de l'armée se poursuivra aussi longtemps que nécessaire.

Ensuite, nous avons déclenché une vaste enquête alliant la recherche minutieuse de renseignements précis et incontestables et leur exploitation systématique. C'est cette méthode scientifique qui a permis d'obtenir les importants résultats que vous avez soulignés. Après l'identification de Khaled Kelkal et de ses complices, la police a interpellé Boualem Bensaïd, considéré comme un élément majeur au sein du réseau des responsables des attentats. Son interpellation est intervenue alors qu'il tentait de reconstituer une équipe à Lyon. Elle a permis aussi de neutraliser, à Lille, une équipe qui était sur le point de commettre un attentat à la voiture piégée.

Aujourd'hui, il est clair que le réseau responsable de la série d'attentats que nous avons connue a été largement atteint dans sa structure. L'enquête se poursuit dans plusieurs directions et d'abord pour mettre à jour les ramifications internationales, notamment les commanditaires directs de ces attentats. A ce sujet, la coopération avec les pays de l'Union européenne fonctionne depuis des semaines dans d'excellentes conditions, qui ont permis l'interpellation à Londres d'Abou Farès. Ensuite, parallèlement à sa dimension européenne et internationale, l'enquête se poursuit sur le sol français afin de découvrir les réseaux de soutien dont ont bénéficié les poseurs de bombes.

Monsieur le député, vous l'avez souligné, la police a bien fait son travail. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) En trois mois, les résultats sont là, qui montrent l'efficacité de l'ensemble des services de police.

Mais tout danger n'est pas écarté. La vigilance est plus que jamais nécessaire et la mobilisation doit rester totale. Le Gouvernement continuera de lutter de toutes ses forces contre le terrorisme avec l'appui, l'assistance et la collaboration des polices européennes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

CIE

M. le président. La parole est à M. Bernard de Froment.

M. Bernard de Froment. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, comme partout sur le territoire, la mise en place du contrat initiative-emploi a été particulièrement bien accueillie dans le département de la Creuse, où nous avons eu le plaisir de recevoir la semaine dernière Mme Anne-Marie Couderc, ministre délégué pour l'emploi, venue signer le deux centième CIE. Ce deux centième contrat a été conclu avec un groupement d'employeurs agricoles, ce qui revêt toute sa signification dans un département rural comme le mien.

Cependant, l'expérience de fonctionnement des premiers mois du CIE me conduit à vous signaler l'une des imperfections du nouveau dispositif et à vous suggérer une solution pour y remédier. Pour bénéficier du CIE, un salarié doit être au chômage depuis au moins un an. S'il est effectivement souhaitable de réserver ce dispositif coûteux pour l'Etat aux seuls chômeurs de longue durée, encore faut-il ne pas pénaliser les demandeurs d'emploi qui, par souci de dignité et par volonté de retrouver au plus vite un travail, acceptent un emploi pour quelques jours ou quelques semaines, notamment par le biais des entreprises d'intérim.

Pour ne pas décourager ces demandeurs d'emplois, ne faudrait-il pas assouplir le CIE en l'étendant aux contrats passés avec des salariés qui, au cours des douze derniers mois, auraient bénéficié de contrats de travail précaires d'une durée totale inférieure, par exemple, à trois mois ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur de Froment, c'est vrai, le CIE est ouvert aux chômeurs de longue durée ; et est chômeur de longue durée celui qui, dans les dix-huit mois précédents, est resté inscrit douze mois à l'ANPE. Dès lors, si cette règle est bien interprétée, le cas que vous signalez et pour lequel vous avez raison de plaider doit trouver sa solution puisqu'il n'est pas précisé que les douze mois d'inscription doivent être continus. Ils ont pu être interrompus, en effet, par de brèves missions d'intérim acceptées courageusement par le demandeur d'emploi, faute de mieux. Par conséquent, la règle des douze mois d'inscription dans le cadre des dix-huit mois précédents, doit vous permettre de répondre favorablement aux demandeurs qui se trouveraient dans ce cas. Je vérifierai personnellement qu'il en est bien ainsi dans votre département.

Je profite de l'occasion pour informer la représentation nationale que le cent millième contrat initiative-emploi est sur le point d'être signé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Cela prouve bien qu'il s'agit là d'un moyen efficace de lutte contre le chômage de longue durée. (*Mêmes mouvements.*)

SANCTIONS CONTRE LES CASSEURS

M. le président. La parole est à M. Jean Marsaudon.

M. Jean Marsaudon. Monsieur le garde des sceaux...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Nouveau !

M. Jean Marsaudon. ... dans la soirée du 30 octobre, une quarantaine de jeunes casseurs se sont manifestés dans la cité de la Grande Borne à Grigny par des violences, des dégradations et du pillage. Quelques jours plus tard, toujours dans le département de l'Essonne, les mêmes scènes de vandalisme se sont reproduites à Vigneux et à Evry.

S'agissant de Grigny, l'efficacité des services de police et la détermination du préfet Leblond ont permis d'interpeller dix-sept individus en flagrant délit. Mais les suites judiciaires retenues contre ces casseurs m'ont laissé stupéfait : pour port d'arme prohibé, un individu remis en liberté ; pour recel de vol, voies de fait envers des fonctionnaires de police, quatre mineurs remis en liberté ; pour vol ou tentative de vol, rébellion et port d'arme prohibé, quatre mineurs remis en liberté et sept majeurs condamnés avec sursis ; pour dégradation de véhicule, un individu remis en liberté.

Voilà, les suites judiciaires de cette nuit de violences. Tout le monde a été remis en liberté, comme si rien ne s'était passé. Je trouve cela inadmissible. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Monsieur le garde des sceaux, ma question sera courte : ne pensez-vous pas qu'il serait temps d'instituer des tribunaux spécifiques (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste) pour juger rapidement et fermement les individus pris en flagrant délit de violence et de vandalisme de groupe ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.* – *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, à question précise, réponse précise : non ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Il n'est pas question d'instaurer ni une législation ni des tribunaux spéciaux (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*), et je pense que personne ne peut vous suivre sur ce chemin.

Pour autant, la question de la délinquance dans les grandes agglomérations, en particulier lorsqu'elle est le fait de mineurs, notamment récidivistes, est au cœur des réflexions du Gouvernement dans le cadre de la préparation du plan national d'intégration urbaine. Celui-ci sera annoncé au début du mois de décembre. Il prévoira qu'aucune infraction de ce type ne reste sans suite, que le jugement de ces infractions soit beaucoup plus rapide et plus proche de la date des faits, que lorsqu'il s'agit de mineurs, puissent être mises en place des unités d'éducation renforcée – j'étudie actuellement ce point – enfin, que puissent être étendues des dispositions qui existent déjà dans notre loi, par exemple la réparation pénale, sans qu'il soit nécessaire d'en faire de nouvelles.

M. Louis de Broissia. Très bien !

M. le garde des sceaux. Cela étant, notre préoccupation, celle du Premier ministre, celle du nouveau gouvernement – tout comme c'était celle de l'ancien – est de faire en sorte qu'il y ait dans les banlieues et dans toutes nos villes un avenir, aussi bien pour les jeunes que pour

l'ensemble de ceux qui y vivent et y travaillent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

AVENIR D'AIR FRANCE

M. le président. La parole est à Mme Monique Rousseau.

Mme Monique Rousseau. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

En vertu des directives européennes sur le transport aérien, la libéralisation du ciel européen, et donc de l'espace aérien français doit intervenir d'ici au printemps 1997. Cet impératif communautaire place le groupe Air France dans une situation particulièrement difficile, compte tenu du retard pris par cette société nationale vis-à-vis de ses concurrents directs et des lourds déficits qu'elle a accumulés pendant de nombreuses années.

Afin de lui permettre de s'adapter à ce nouvel environnement de concurrence intense, un plan de redressement a été approuvé par l'ensemble des personnels lors du référendum d'avril 1994. Ce plan de redressement prévoyait, en contrepartie de l'effort financier de l'Etat de 20 milliards de francs, un effort de productivité de 30 p. 100 des personnels, sans baisse de salaires ni licenciements.

Or, alors que ce plan faisait l'objet d'une mise en œuvre difficile mais néanmoins réelle, nous apprenons que les deux principaux syndicats de personnel navigant commercial semblent remettre en cause le processus et appellent à la grève pour trois jours à compter de demain.

Outre le fait que cette nouvelle grève va, une fois encore, se traduire par de lourdes perturbations et des désagréments pour les passagers, outre l'impact de ce type d'action sur l'image du groupe Air France dans le monde, il y a lieu d'être aujourd'hui inquiets quant à la réalisation de l'objectif de mise à niveau d'Air France par rapport à ses concurrents, et notamment au groupe Lufthansa qui continue, lui, à améliorer sa productivité.

Monsieur le ministre, pouvez-vous éclairer la représentation nationale sur l'avenir de cette compagnie nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat aux transports.

Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat aux transports. Madame le député, la situation d'Air France est grave, très grave. Alors que toutes les compagnies dans le monde voient leur trafic progresser, les recettes de notre compagnie nationale stagnent; elle perd des parts de marché.

Le plan de 1994, acté, comme vous l'avez rappelé, par référendum, a prévu que des gains de productivité de 30 p. 100 soient réalisés. Cet objectif doit être tenu. Les mauvais résultats commerciaux expliquent une partie de la dérive constatée par rapport au plan de redressement, dérive qui est malheureusement de l'ordre de 1 milliard de francs aujourd'hui, bien que l'Etat ait parfaitement respecté ses engagements. Bernard Pons et moi-même sommes persuadés que toutes les parties en cause sont

conscientes de l'ampleur des enjeux. Nous leur demandons de trouver très vite une solution qui permette de respecter l'objectif que je viens de rappeler. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

SITUATION DES UNIVERSITÉS

M. le président. La parole est à M. Michel Destot.

M. Michel Destot. Ma question s'adresse au nouveau ministre de l'éducation nationale (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) et concerne la situation de nos universités à l'occasion de la rentrée, alors que la tension monte.

A Rouen, à Metz, à Toulouse, à Grenoble, à Montpellier, à Nanterre, un peu partout les difficultés s'intensifient. Vous aviez pourtant, monsieur le ministre, multiplié les effets d'annonce: commissions, rapports, nouveaux plans, nouveaux contrats. Or la réalité est là: les étudiants sont mal accueillis, les moyens manquent cruellement. Voilà ce qu'exprimeront demain les étudiants et les personnels de l'enseignement supérieur qui viendront manifester leurs très vives inquiétudes.

Monsieur le ministre, allez-vous proposer un collectif budgétaire pour abonder les crédits universitaires réservés à cette rentrée, qui sont notoirement insuffisants? Allez-vous ouvrir immédiatement la concertation sur le statut social de l'étudiant, grande promesse électorale prodiguée en mai dernier et, semble-t-il, oubliée en novembre? Enfin, allez-vous réquisitionner les locaux luxueux et quasiment vides de la faculté privée, mais financée sur fonds publics, Léonard de Vinci pour les mettre à disposition de l'Université publique? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, l'augmentation considérable – de 300 à 400 p. 100 en quelques années – du nombre des étudiants dans les universités françaises a provoqué entre les établissements des disparités et des inégalités qui se sont creusées au fil du temps. Il faut que cela cesse.

C'est pourquoi j'annoncerai demain, à l'occasion de l'examen du budget de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, un plan de correction rapide des inégalités dont souffrent plusieurs universités et que vous avez laissé se creuser! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.* – *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Bataille. C'est honteux! Vous êtes un menteur!

M. Henri Emmanuelli. C'est de l'argent qu'il faut!

M. le président. Je vous en prie, chers collègues!

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce plan, monsieur le député, comportera des échéances, et l'on pourra contrôler son application.

Quant au statut de l'étudiant, je vous donne une deuxième date : c'est lors du premier trimestre 1996, c'est-à-dire dans quelques semaines à peine, que les décisions nécessaires seront prises...

M. Jean-Pierre Balligand. Promesse de Gascon !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ... non pas contre les étudiants ni sans eux, mais avec leur participation.

Enfin, nous traiterons les problèmes généraux d'architecture de l'université au cours du deuxième trimestre de 1996 afin de résoudre des questions qui sont sans réponse depuis des années, c'est-à-dire depuis votre temps ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

RÉMUNÉRATION DU LIVRET A

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

M. Jean-Pierre Kucheida. Monsieur le nouveau ministre de l'économie et des finances (*Rires sur les bancs du groupe socialiste. – Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), au cours du débat budgétaire, plusieurs de mes collègues vous ont questionné sur le taux de rémunération du livret A des caisses d'épargne. Il n'ont jamais obtenu de réponse claire. Rigueur, coupes claires, déficits, impôts nouveaux ou augmentation des anciens impôts furent les maîtres mots du précédent gouvernement, et je crains qu'il n'en aille de même pour le nouveau.

Je vous prie donc, monsieur le nouveau ministre de l'économie et des finances, (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) de nous dire, car cela est important pour l'ensemble des Français, si le taux de rémunération du livret A restera fixé à 4,5 p. 100 ou s'il fera l'objet d'une flexibilité.

L'inquiétude est grande dans de nombreuses familles modestes de nos régions ouvrières où l'on sait encore ce que le mot « épargne » signifie. N'oublions pas non plus que le livret A finance le logement social, déjà victime de trop de mauvais coups. Une baisse de la rémunération serait catastrophique.

Les Français attendent donc, même si les députés ne l'ont pas eue, une réponse claire de votre part. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, le nouveau ministre de l'économie et des finances va confirmer ce que disait l'ancien. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je vous confirme donc, monsieur le député, que le niveau de rémunération des livrets A s'apprécie en fonction du taux de rémunération de l'épargne qui s'investit dans des conditions identiques...

M. Jean-Pierre Brard. Traduction ?

M. le ministre de l'économie et des finances. ...c'est-à-dire dans les SICAV monétaires et dans des placements de même nature.

M. Jean-Pierre Brard. Traduction ?

M. le ministre de l'économie et des finances. Dans les conditions actuelles de rémunération, la révision du taux de 4,5 p. 100 n'est pas d'actualité.

M. Jean-Pierre Brard. Ah ! Il fallait le dire !

M. le ministre de l'économie et des finances. Quant à la flexibilité de la rémunération de l'épargne, elle a été évoquée récemment par le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations. Or, autant que je sache, cela ne relève pas de sa compétence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Enfin, puisqu'il s'agit d'apaiser les craintes que reflèteraient vos interrogations, je vous confirme qu'il n'est pas question de soumettre les intérêts des livrets A à l'impôt progressif sur le revenu. Cela doit être bien clair.

M. Jean-Pierre Brard. Et à la CSG ?

M. le ministre de l'économie et des finances. S'agissant de la CSG nous avons, la semaine prochaine, un rendez-vous sur le financement de la protection sociale, et M. le premier ministre a proposé un débat sur la réforme des prélèvements obligatoires au début de l'année 1996.

M. Jean-Pierre Brard. C'est un aveu !

M. le ministre de l'économie et des finances. Nous aurons donc l'occasion d'évoquer cette question lors de ces deux rendez-vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

PLACE DES FEMMES DANS LA VIE POLITIQUE

M. le président. La parole est à M. Didier Mathus.

M. Didier Mathus. Monsieur le Premier ministre, nous connaissons votre attachement à la revalorisation du rôle des femmes dans la vie politique (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) sujet sur lequel vous êtes abondamment intervenu dans les magazines au mois de mai dernier.

M. Robert Pandraud. Ridicule !

M. Didier Mathus. La presse de ce matin nous a d'ailleurs fait part d'une avancée décisive en la matière en rappelant que le Président de la République a souhaité, hier, que, désormais, davantage de femmes soient distinguées au titre de la Légion d'honneur.

M. Robert Pandraud. Minable !

M. Didier Mathus. Au-delà des dispositions qui ont été prises hier, pourriez-vous nous indiquer, monsieur le Premier ministre, les mesures que vous entendez mettre en œuvre pour célébrer dignement la journée internationale de la femme, le 8 mars prochain ? (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert Pandraud. Grottesque !

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. (*« Nouveau ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Juppé, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je tiens d'abord, au nom de la nouvelle équipe gouvernementale que j'ai constituée hier...

M. Jean-Pierre Brard. Machiste !

M. le Premier ministre. ...et qui a été nommée par le Président de la République, à remercier la majorité de l'accueil qu'elle nous fait et du soutien qu'elle nous apporte. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Debout ! Debout !

M. Jean-Michel Ferrand. Et vous, couchés !

M. le Premier ministre. Je sais que ce soutien ne sera pas mesuré et que ne sera pas mesurée non plus l'action critique de l'opposition. Je l'en remercie à l'avance !

M. Didier Boulaud. Très bien !

M. le Premier ministre. Monsieur Mathus, je vais répondre de manière précise à votre question, puisque je constate que vous êtes un lecteur assidu de la presse, du moins de celle qui est parue ce matin !

M. Charles Ehrmann. De *l'Humanité* !

M. le Premier ministre. Gouvernement Rocard numéro 1 : cinq femmes sur quarante et un membres. (« Non ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) soit 12 p. 100.

Gouvernement Rocard numéro 2 : six femmes sur quarante-huit membres, (« Hou ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) soit 12,5 p. 100.

Gouvernement Cresson...

M. Patrice Martin-Lalande. Virée !

M. le Premier ministre. ... six femmes sur quarante-cinq, pourcentage 13. p. 100.

Gouvernement Bérégozov : soit un petit mieux, c'est vrai : sept femmes sur quarante et un, soit 17 p. 100.

Gouvernement Balladur : trois femmes sur vingt-neuf... (« Hou ! » sur les bancs du groupe socialiste.)...soit 10,3 p. 100.

Gouvernement Juppé première manière : douze femmes sur quarante, soit plus de 25 p. 100.

M. Augustin Bonrepaux. Huit virées !

M. le Premier ministre. Dans le Gouvernement Juppé deuxième formule, nous en sommes à 13 p. 100. Je fais donc encore aussi bien, que l'exemple prestigieux que vous avez donné au cours des années 1988 à 1993. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cela dit, et sans sous-estimer l'importance du sujet que vous avez évoqué, dans la situation grave que connaît aujourd'hui notre pays, il convient plutôt de mettre en exergue, pour les Françaises et les Français, le sens de la recomposition de l'équipe gouvernementale qui a été décidée hier.

Pour engager une deuxième phase de cette action gouvernementale, j'ai souhaité une équipe moins nombreuse et organisée différemment.

Il a donc été décidé de créer un grand ministère du travail et des affaires sociales, autour de Jacques Barrot (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*), afin de mener à bien la réforme de la sécurité sociale dont nous allons discuter la semaine prochaine. (*Exclamations sur les bancs du groupe*

socialiste.) Jacques Barrot a déjà été le coordonnateur de ce travail. Il en sera le maître d'œuvre au cours des prochains jours.

Ensuite, nous avons voulu renforcer le pôle « finances » autour de Jean Arthuis, avec l'arrivée de Alain Lamassoure et de Yves Galland (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) pour préparer la réforme des prélèvements obligatoires que nous examinerons au début de l'année prochaine.

M. Augustin Bonrepaux. Et les femmes ?

M. le Premier ministre. En troisième lieu, a été consolidé le pôle « aménagement du territoire et politique de la ville » avec l'arrivée de Jean-Claude Gaudin (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) maire de la deuxième ville de France, il a, dans ce domaine, une compétence particulière.

Enfin, avec Franck Borotra et François Fillon, nous avons instauré un pôle fort dans le domaine de l'industrie et des services publics.

Telle est la signification de ce remaniement gouvernemental qui nous permettra, avec le soutien de la majorité, de travailler mieux et de travailler plus vite ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Henri Emmanuelli. Allons ! Debout, messieurs !

M. Jean-Pierre Balligand. Quelle hécatombe !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

SOUTIEN DE LA FRANCE À ISRAËL DANS LE PROCESSUS DE PAIX AU PROCHE-ORIENT

M. le président. La parole est à M. Didier Bariani.

M. Didier Bariani. Monsieur le Premier ministre, c'est avec consternation et une profonde émotion que, samedi, les amis d'Israël – et ils sont nombreux sur tous les bancs de l'Assemblée – ont appris le drame qui a endeuillé à la fois Israël et la paix. Yitzhak Rabin symbolisait en effet les efforts considérables d'Israël pour la paix et cet engagement d'homme d'Etat lui valait le respect du monde entier.

Les fossoyeurs de la paix se rejoignent dans la terreur. Puissent-ils être condamnés définitivement par l'aboutissement des accords en cours, ce qui serait le plus grand hommage que les hommes de bonne volonté pourraient rendre à Yitzhak Rabin.

La présence à ses obsèques du Président de la République, accompagné du ministre des affaires étrangères, a constitué un geste fort qui a montré que notre pays était aux côtés d'Israël, aujourd'hui ébranlée, en état de choc au lendemain de ce crime odieux. L'Assemblée nationale, par votre voix et votre présence, monsieur le président, s'est associée à cette manifestation sincère et profonde de sympathie.

Cet événement tragique est survenu dans un climat déjà difficile, car l'opinion est divisée alors que l'extrême droite se radicalise et devient intransigente.

Dans la situation politique confuse qui domine aujourd'hui, les conséquences de ce drame peuvent être incalculables.

Au nom du groupe de l'UDF et du groupe d'amitié France-Israël qui comprend des députés appartenant à tous les groupes politiques je voudrais savoir, monsieur le Premier ministre – et, compte tenu de l'importance du sujet, j'espère que vous aurez à cœur de répondre personnellement – comment la France compte soutenir l'Etat d'Israël au cours des semaines à venir, qui s'annoncent difficiles pour ce grand pays ami, et quelle forme prendra notre solidarité à l'égard du peuple israélien qui traverse aujourd'hui une difficile et douloureuse épreuve. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Alain Juppé, Premier ministre. Monsieur le président du groupe d'amitié France-Israël, comme chacune et chacun d'entre vous, je le pense, j'ai été bouleversé par l'assassinat de Yitzhak Rabin.

Je veux donc d'abord rendre hommage à l'ami.

J'ai rencontré Yitzhak Rabin, pour la première fois, au mois de juillet 1993. J'étais alors ministre des affaires étrangères. Ce fut un premier contact rude, car l'homme était entier, courageux, sans concession.

M. Jean-Pierre Balligand. Et de gauche !

M. le Premier ministre. Face à un drame de cette nature, il faudrait éviter de ramener les choses à la petite politique politicienne ! *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Jean-Pierre Balligand. Pourquoi ne dirait-on pas qu'il était socialiste ?

M. le Premier ministre. J'ai ensuite rencontré Yitzhak Rabin à de très nombreuses reprises pendant les deux années qui se sont écoulées entre ce premier rendez-vous et sa mort. De réels liens d'amitié se sont tissés entre nous. J'ai donc été touché personnellement, comme tous ceux qui le connaissent, par ce drame.

Au-delà des relations personnelles, c'est au combattant de la paix que je tiens à rendre hommage. Après avoir été un chef de guerre prestigieux, il avait su revêtir le vêtement de l'artisan de la paix. Il l'a fait avec un courage, une détermination, une ténacité admirables, en reconnaissance desquels les dirigeants du monde entier sont venus, comme l'a fait le Président de la République au nom de la France, s'incliner devant sa dépouille.

Aujourd'hui nous avons, envers Israël, un devoir de solidarité plus grand que jamais. Nous l'avons d'ailleurs assumé dès les premiers temps du processus de paix, dès l'accord d'Oslo. La France a, en effet, été l'un des tout premiers pays, l'une des toutes premières puissances à soutenir, sans réticence et sans hésitation aucune, le processus de paix. Nous avons été aux côtés des artisans de la paix, des Prix Nobel de la paix : Rabin, Pères, Arafat. Cela s'est traduit par un resserrement réel des liens entre la France et Israël, notamment à l'occasion des voyages que j'ai pu effectuer sur place.

Nous avons aussi tout fait pour que se resserrent les liens entre Israël et l'Union européenne. C'est ainsi sous la présidence française qu'a été menée à bien la négociation du nouvel accord entre l'Union européenne et Israël, même si sa signature est intervenue quelques semaines plus tard. Dans quelques jours, précisément à la fin du

mois de janvier, l'Union européenne supervisera les élections palestiniennes ; contribuant à la mise en œuvre du processus de paix. Enfin, dans quelques jours, se tiendra – encore à l'initiative de la France – la conférence Euro-méditerranéenne, qui peut tout changer dans le destin de la Méditerranée et où, à côtés de nos partenaires de l'Union européenne, Israël aura toute sa place, avec l'ensemble des pays de la région.

Voilà ce que nous avons fait, voilà ce que nous sommes déterminés à continuer à faire pour donner au peuple israélien, comme à tous les peuples du Proche-Orient, la chance de la paix. C'est la mission qui nous incombe aujourd'hui afin de donner à Yitzhak Rabin sa vraie victoire : victoire sur la guerre, victoire sur la mort, victoire sur la haine.

Soyons de toutes nos forces aux côtés d'Israël, aux côtés de tous les peuples de la région, pour qu'Israël et les Palestiniens gagnent vraiment et pour toujours la bataille de la paix dans la sécurité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, du groupe République et liberté et du groupe socialiste.)*

IMMIGRATION

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie André.

M. Jean-Marie André. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Le général de Gaulle disait : « L'immigration doit rester une force d'appoint et ne jamais devenir une force de substitution. » Il n'avait qu'un but : garantir l'intérêt de la France.

La cohésion sociale a failli. Se développent dans nos banlieues mais aussi dans nos villes et villages du Midi ghettos et zones de non-droit. Il n'y a pas une journée où, ès qualités, nous ne soyons confrontés à la violence, à la drogue, au trafic de bons d'aide médicale, aux injures et menaces d'élus de la République et de citoyens.

L'entrée ininterrompue depuis le début de la crise économique de nouveaux immigrés a provoqué un effet de rejet.

Les premières victimes sont ces familles étrangères installées sur notre territoire depuis vingt ou trente ans et dont l'intégration était acquise. L'exemple français d'intégration ne fonctionne plus. Nous devons reconsidérer la politique d'immigration.

Malgré la menace du terrorisme intellectuel, osons poser la question essentielle.

Un député du groupe socialiste. Le Pen !

M. Jean-Marie André. Le Pen, c'est vous qui le favorisez ! *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

La poursuite de l'immigration est-elle encore possible ? Je le dis clairement : non, dans les conditions actuelles.

J'ai demandé, avec mon conseil municipal, l'application d'un décret de 1946 qui autorise le ministre de l'intérieur à prendre un arrêté désignant les départements précis – je pense au département du Gard – dans lesquels toute installation d'étrangers serait soumise à autorisation du préfet.

M. Christian Bataille. Mussolini !

M. Jean-Marie André. Le groupe UDF, au nom duquel je prends aujourd'hui la parole, ...

M. Henri Emmanuelli. Bravo, monsieur de Robien !

M. Jean-Marie André. Il fallait agir en votre temps, monsieur !

... pense qu'un moratoire national s'impose au plus tôt, ce qui signifierait l'arrêt total de toute immigration, suivi d'une réflexion globale sur ce problème.

Que pensez-vous faire, monsieur le ministre ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Henri Emmanuelli. Où est Lamassoure ?

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, le Gouvernement, depuis cinq mois, a fait de la lutte contre l'immigration irrégulière l'une de ses priorités. Les résultats sont là pour en témoigner. Les résultats sont là pour prouver l'efficacité gouvernementale.

Depuis le début de l'année, le regroupement familial a diminué de 30 p. 100.

Le nombre des non-admissions à nos frontières dépassent en rythme annuel 60 000.

Le nombre d'admissions de travailleurs étrangers hors Union européenne a été divisé par trois.

Je ne parle pas des vols désormais réguliers pour reconduire les étrangers en situation irrégulière. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Vous avez évoqué le décret de 1946, notamment son article 2. Ce décret n'est pas applicable en l'occurrence car il vise, dans le cadre d'une guerre, à prévenir la présence d'étrangers à proximité de la ligne de front.

Le Gouvernement, en tout cas, continuera avec détermination, dans le cadre de la législation actuelle, à lutter contre l'immigration clandestine et, si nécessaire, il la complètera. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

LÉGION D'HONNEUR AUX ANCIENS COMBATTANTS DE 1914-1918

M. le président. La parole est à M. Eric Duboc.

M. Eric Duboc. Monsieur le ministre des anciens combattants, que nous sommes heureux de retrouver au banc du Gouvernement, il est parfois difficile de taire notre indignation.

Lorsque le Président de la République a décidé que les anciens combattants de 1914-1918 seraient décorés de la Légion d'honneur, nous nous en sommes réjouis.

Lorsque le conseil des ministres du 20 septembre dernier a entériné cette volonté présidentielle, nous nous en sommes réjouis.

Lorsque nous retournons dans nos circonscriptions à quelques jours du 11 novembre, nous constatons malheureusement que certains poilus de la guerre 1914-1918 ne recevront pas, comme prévu, leur Légion d'honneur. Il y aura donc, le 11 novembre, deux catégories de poilus : ceux qui seront décorés le 11 novembre et ceux qui

seront décorés après. Nous regrettons, monsieur le ministre, ce retard. Nous considérons que, comme la nation, le devoir de mémoire doit être un et indivisible.

Nous vous demandons, monsieur le ministre, de tout mettre en œuvre pour que les poilus qui ne seront pas décorés le 11 novembre reçoivent de la nation cette indispensable reconnaissance, qu'ils attendent maintenant depuis trop longtemps. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre.

M. Pierre Pasquini, ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre. Monsieur le député, ma réponse sera très brève, comme m'y invite M. le président.

Effectivement, le Gouvernement a souhaité accorder un dernier témoignage de reconnaissance de la nation à ceux qu'on a appelés « les poilus de 14-18 ». Quelle en était la motivation ? Ces hommes, dont le plus jeune a quatre-vingt-quatorze ans et le plus ancien cent sept ans, sont donc marginaux entre le vécu et le passé. Ils sont restés, pour beaucoup d'entre eux, huit années en dehors de leur foyer. En conséquence, il fallait leur accorder ce témoignage de reconnaissance.

Nous en avons retrouvé 1 355, dont les noms ont paru au *Journal officiel* avant-hier. Il en reste, comme vous venez de le souligner, trois cents ou quatre cents. Pourquoi ? Ce n'est le fait ni du ministère ni du Gouvernement, mais des règles impératives de la Chancellerie, qui veulent que, pour recevoir la Légion d'honneur, il faut présenter un dossier individuel. Il fallait donc rechercher des états signalétiques et de services qui étaient dispersés dans les archives départementales.

M. Jean-Pierre Kucheida. C'est faux ! On a fait aussi vite que les ordres l'ont permis !

M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre. A l'époque, la machine à écrire n'existait pas. Certains de ces documents étaient écrits au crayon ou à la plume ; on les retrouve lentement, mais on les retrouve. Après nous être assurés que le comportement de ces poilus avait été honorable de 1940 à 1945, que leurs états de services étaient complets – nous nous sommes aperçus que certains avaient été blessés sans avoir été récompensés – je vous donne l'assurance que, dans les jours qui viennent, un second décret interviendra qui complètera la lacune qui n'est imputable, encore une fois, ni au ministère ni au Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

POLITIQUE FAMILIALE

M. le président. La parole est à M. Pierre Bernard.

M. Pierre Bernard. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales, en regrettant que le mot famille ait disparu des dénominations ministérielles.

M. Jean-Pierre Brard. Maréchal, nous voilà !

M. Pierre Bernard. Les camarades n'aiment pas la famille, c'est bien connu !

Monsieur le ministre, nous savons que M. le Premier ministre envisage une réforme comportant l'attribution des allocations familiales sous condition de ressources, rebaptisée récemment « modulation des allocations familiales », dans le but de combler le déficit de la branche famille de la sécurité sociale.

Précisons que le déficit de la caisse nationale d'allocations familiales n'existerait pas si les cotisations familiales n'avaient pas été diminuées deux fois en 1989 et en 1991, privant la caisse nationale d'allocations familiales de 22 milliards de francs par an.

Le déficit n'existerait pas si l'Etat payait les cotisations de ses fonctionnaires à la caisse. A ce jour, il y aurait un retard de 7 milliards de francs.

Le déficit n'existerait pas si l'Etat n'accumulait pas de retard dans le règlement de ses dettes, si enfin l'Etat n'augmentait pas les allocations de rentrée scolaire sans rembourser la part qu'il doit à la caisse nationale d'allocations familiales, comme ce fut le cas en 1993.

Nous savons aussi que M. le Premier ministre pensait, en 1986, que l'attribution des prestations familiales sous condition de ressources était une triple aberration : socialement injuste, moralement contestable, démographiquement non pertinente ; nous sommes toujours bien d'accord avec lui.

Si nous comprenons le souci d'économies du Gouvernement, nous nous inquiétons de l'avenir des familles qui réalisent déjà d'immenses sacrifices pour élever leurs enfants. Il me semble urgent d'investir dans une politique familiale ambitieuse qui comporte la création d'une allocation de libre choix. Ce projet est envisageable, tout en gardant les objectifs du Gouvernement...

M. le président. Veuillez poser votre question, mon cher collègue.

M. Pierre Bernard. ... de réduction du déficit budgétaire et de rééquilibrage des comptes sociaux.

Devant l'évolution des projets du Gouvernement et devant l'urgence de la mise en place d'une véritable politique familiale, j'aimerais savoir, monsieur le ministre, où en est votre réflexion aujourd'hui.

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Bernard, le déficit s'apprécie non seulement au regard des recettes, mais aussi au regard des dépenses. Les dépenses de la branche famille ont progressé, et nous nous en réjouissons. L'allocation parentale d'éducation qui a été accordée aux mères de deux enfants travaillant à temps partiel a entraîné des dépenses supplémentaires.

C'est vrai, aujourd'hui il y a un déficit. Pour le résorber, le Gouvernement n'a pas encore fait ses choix et la commission parlementaire, qui me recevra tout à l'heure avec Hervé Gaymard, nous posera sans doute de nombreuses questions à ce sujet.

Je vous rappelle quelques points majeurs.

Premièrement, pour le Gouvernement, il est bien évident que la politique familiale reste un impératif primordial pour des raisons démographiques et en tenant au rôle essentiel de la famille.

Deuxièmement, nous ne confondons pas politique sociale et politique familiale. L'autonomie de la branche famille a bien consacré l'originalité de la politique familiale et il n'est pas question d'y revenir.

Quant à l'hypothèse de mise sous plafond de ressources que vous avez évoquée, je serais tenté de dire que les forums ont permis de l'écartier.

Cependant, au nom de l'équilibre, mais aussi au nom des progrès à venir que vous avez appelés de vos vœux, nous devons assurer un meilleur équilibre de cette branche famille. Et ce n'est pas être réticent sur la politique familiale que de s'interroger à la fois sur une plus grande efficacité des prestations et sur une plus grande équité des déductions fiscales. Car le système français d'aides aux familles est complexe. C'est en le clarifiant et le simplifiant qu'on le rendra plus équitable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

GRAND STADE

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. Monsieur le président, la Commission européenne a envoyé, le 26 octobre dernier, une lettre de mise en demeure à la France. Elle souhaite obtenir des éclaircissements sur les conditions de signature du traité de concession du Grand stade.

C'est le premier niveau, mes chers collègues, d'une procédure qui peut aboutir *in fine* devant la Cour européenne de justice.

Existe-t-il un risque d'annulation du traité de concession ? Ne considérez-vous pas, monsieur le ministre délégué à la jeunesse et aux sports, qu'il y a là une atteinte au fameux principe de « subsidiarité » ?

Pour éteindre ce contentieux, est-il exact que le Gouvernement envisage d'indemniser les plaignants ? Cela augmenterait le coût du Grand stade, déjà alourdi par les travaux de dépollution.

Il a été affirmé que la part de l'Etat ne dépasserait pas la moitié du coût du stade. Qu'en sera-t-il réellement ?

Enfin, concernant l'exploitation, le précédent gouvernement a sans doute progressé à propos de la venue d'un club résident. C'est la condition d'une bonne exploitation et d'une réelle animation. A défaut, le Grand stade serait un gouffre financier.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

M. Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Je serai forcément bref, monsieur le député, pour une raison toute simple : aujourd'hui, l'Etat français n'a pas été saisi officiellement par la Commission. Il m'est donc difficile de vous apporter les précisions que vous souhaitez. Je peux néanmoins vous dire que c'est plus le principe général des concessions à la française que la construction du stade lui-même, qui est attaqué – oserais-je dire, « comme d'habitude » ? – un principe qui, en la circonstance, permet aux investisseurs privés de financer 53 p. 100 des dépenses du stade.

Dès que les motifs de cette saisine seront connus, le Gouvernement vous apportera bien entendu les précisions souhaitées.

Soyez rassuré et soyez aussi peu inquiet que moi : le stade sera bien construit, il sera utilisé et la Coupe du monde sera un grand succès. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
DU GOUVERNEMENT

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Monsieur le Premier ministre, le changement de Gouvernement, après la récente intervention télévisée du Président Chirac sur Antenne 2, confirme votre volonté d'instaurer une nouvelle ère d'aggravation de l'austérité pour les Françaises et les Français. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme Muguette Jacquaint. Mais oui !

M. Alain Bocquet. Oubliées les promesses électorales sur la réduction de la fracture sociale !

A la suite de la rencontre avec le chancelier Kohl, c'est une capitulation sur la monnaie unique.

Où et quand les Françaises et les Français ont-ils été consultés sur ce qui conditionne leur avenir ? Une fois de plus, ils ont été trompés par un gouvernement qui a cédé devant le mur de l'argent-roi.

Maastricht et les marchés financiers vont-ils dicter la politique de la France ?

Ce qui préoccupe les Françaises et les Français, ce n'est pas le replâtrage à la hâte du Gouvernement, encore que le renvoi dans leur foyer de huit femmes ministres est un beau sujet pour l'Observatoire de la parité que vous venez de mettre en place ! Les Françaises et les Français veulent savoir si l'on va ou non donner la priorité à l'emploi, au pouvoir d'achat et répondre aux aspirations de notre jeunesse.

Vous ne voulez pas prendre en compte les attentes du mouvement social qui s'exprime dans l'unité et avec un grand esprit de responsabilité. Vous avez tort ! Lutter contre les déficits peut servir l'emploi, mais à condition de s'attaquer aux causes de la crise ; taxer les mouvements de capitaux sans états d'âme ; taxer au même niveau que les salaires les revenus financiers pour apporter 77 milliards de francs à la sécurité sociale ; transformer 500 000 CES en emplois stables pour les jeunes. Voilà des exemples de mesures simples et efficaces. (« *Simplistes !* » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du centre.) Pouvez-vous nous expliquer pourquoi, monsieur le Premier ministre, vous vous refusez obstinément à les mettre en œuvre ?

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Alain Juppé, Premier ministre. Monsieur le président du groupe communiste, je ne vais pas refaire l'histoire budgétaire de notre pays depuis quinze ans, mais, à partir des années 80, on a dépensé beaucoup plus. Vous en étiez !

M. Alain Bocquet. Si peu !

M. le Premier ministre. Pas vous-même, mais vos amis au Gouvernement.

On a vu le résultat : au bout de deux ou trois ans, il a fallu arrêter les frais. La France courait à l'abîme.

De 1986 à 1988, nous avons redressé les choses : c'est la seule période de notre histoire budgétaire récente où le déficit des comptes publics a sensiblement diminué.

(*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Boulaud. Mais vous avez été battus !

M. le Premier ministre. Puis M. Rocard est revenu au pouvoir et il a réhabilité la dépense publique : la dette a été multipliée par trois et le déficit aussi ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

Je vous le dis avec solennité et détermination : nous rompons avec cette politique de facilité et génératrice de chômage.

M. Henri Emmanuelli. C'est faux !

M. le Premier ministre. Car, pendant le même temps, le chômage a triplé.

Nous allons faire une autre politique qui consiste à maîtriser les déficits, à réduire les dépenses, à réunir les conditions d'une baisse sensible des taux d'intérêt qui apportera de l'oxygène à tous les acteurs économiques, et à engager le processus qui permettra le moment venu de baisser la pression fiscale. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Brard. La pensée unique. La pensée atrophiée !

M. le Premier ministre. Voilà la vraie réponse au fléau du chômage qui mine à l'heure actuelle l'économie et la société française.

M. Henri Emmanuelli. Trichet à Matignon !

M. le Premier ministre. J'ajoute que nous avons depuis quelques mois mis en place des instruments de lutte contre le chômage de longue durée comme vous n'en avez jamais imaginés : 100 000 contrats initiative-emploi en trois mois et la baisse du chômage de longue durée, voilà le début de la réduction de la fracture sociale ! Voilà une vraie politique de lutte contre l'exclusion.

C'est sur ce cap, fixé par le Président de la République – lutte contre les déficits et lutte contre le chômage, parce que c'est un seul et même combat – que nous allons continuer notre action ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

2

**SOUHAITS DE BIENVENUE,
À UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE ÉTRANGÈRE**

M. le président. Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à une délégation parlementaire, conduite par M. Josep Dalliëresse Codina, syndic général du Conseil général de la principauté d'Andorre. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures quinze sous la présidence de M. Loïc Bouvard.)

**PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD,
vice-président**

M. le président. La séance est reprise.

3

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 23 novembre inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Cet après-midi et ce soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1996 :

- crédits de la défense.

Jeudi 9 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

- éducation nationale, enseignement supérieur et recherche.

Vendredi 10 novembre, à neuf heures trente et quinze heures :

- industrie et commerce extérieur ;
- environnement.

Dimanche 12 novembre, à dix heures, quinze heures et vingt et une heures trente :

- affaires étrangères, affaires européennes, francophonie ;

- coopération.

Lundi 13 novembre, à neuf heures trente :

- jeunesse et sports.

A seize heures et vingt et une heures trente, et mardi 14 novembre à neuf heures trente et quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur l'évolution de la protection sociale.

Mardi 14 novembre, à vingt et une heures trente :

- suite des crédits des anciens combattants ;
- économie, budget : charges communes, services financiers, monnaies et médailles, comptes spéciaux du Trésor, taxes parafiscales.

Mercredi 15 novembre, à neuf heures trente :

- suite des crédits de l'économie et du budget ;
- articles non rattachés.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur la réforme de la protection sociale.

A vingt-deux heures trente :

Suite des articles non rattachés, seconde délibération, cette discussion étant poursuivie jusqu'à son terme.

Jeudi 16 novembre, à quinze heures :

Explications de vote et vote par scrutin public sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1996 ;

Deuxième lecture du projet sur le redressement du Crédit Lyonnais et du Comptoir des entrepreneurs ;

Proposition de résolution sur les activités de radio-diffusion télévisuelle.

Mardi 21 novembre, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur la politique méditerranéenne de la France et de l'Union européenne à la veille de la Conférence de Barcelone.

Mercredi 22 novembre, à dix heures et quinze heures, après les questions au Gouvernement, et jeudi 23 novembre, à neuf heures, après les questions orales sans débat :

Projet relatif à la commission pour la transparence financière de la vie politique ;

Projet relatif au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers.

Jeudi 23 novembre, à quinze heures :

Séance réservée à un ordre du jour fixé par l'Assemblée nationale, en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution.

La conférence des présidents propose l'inscription à l'ordre du jour des deux propositions de loi suivantes :

- proposition tendant à favoriser l'expérimentation relative à l'aménagement et à la réduction du temps de travail ;

- et proposition tendant à étendre aux collectivités locales et à leurs groupements l'accès aux prêts distribués à partir des fonds établis par les CODEVI.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

En outre, la conférence des présidents a décidé de fixer au mardi 14 novembre de seize heures à dix-neuf heures les scrutins pour l'élection d'un membre titulaire de la Haute Cour de justice et d'un membre suppléant de la Cour de justice de la République.

4

**LOI DE FINANCES POUR 1996
(DEUXIÈME PARTIE)**

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996 (nos 2222 et 2270).

DÉFENSE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la défense.

La parole est à M. Arthur Paecht, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'équipement.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, mes chers collègues, je voudrais, en remarque liminaire, vous demander de ne pas considérer mes propos comme des critiques. Je ne critique ni le Gouvernement, ni vous, monsieur le ministre, ni votre prédécesseur François Léotard, ni les autres ministres de la défense auxquels j'ai exposé à peu près les mêmes arguments depuis 1979. Je suis un député de la majorité et je soutiens le Gouvernement.

M. Jean-Michel Boucheron. C'est un tort !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Dire la vérité telle qu'on la ressent, donner sincèrement son sentiment, n'est-ce pas le meilleur moyen de soutenir honnêtement le Gouvernement ? Je le pense. C'est la raison pour laquelle j'ai tenu à faire cette petite remarque.

Monsieur le ministre, et je vais donc vous annoncer une bonne nouvelle d'emblée, la commission des finances, sous réserve d'une observation et compte tenu de deux amendements que j'aurai l'occasion de vous exposer, propose à l'Assemblée nationale d'adopter les crédits d'équipement de la défense.

Pourtant, on pourrait dire, comme Churchill de la démocratie, que c'est le pire des budgets, mais que, sans doute, il n'y en a pas de meilleur possible dans les circonstances actuelles.

C'est en effet un budget d'attente qui nous est présenté, le second en trois ans ! Gageons que c'est le dernier.

Après les annulations très massives du mois de juin dernier, il s'agit d'une simple reconduction sur leur lancée des programmes en cours, dans l'attente des conclusions du comité stratégique et des nouvelles orientations de notre politique de défense.

Il ne pouvait guère en être autrement, compte tenu de l'ampleur de cette réorientation. Certes, je le pense comme d'autres dans cette enceinte, quelques décisions ponctuelles significatives auraient pu être prises à brève échéance pour éviter de poursuivre en vain des programmes – quelques programmes – que l'on devra annuler dans six ou neuf mois, mais il est vrai que la complexité des problèmes est considérable !

Comme vous le savez, la plupart des programmes sont engagés dans une phase d'industrialisation, de telle sorte que leur abandon équivaldrait à un gigantesque gaspillage des deniers publics, car, en toute hypothèse, il faudra bien – dois-je rappeler cette évidence ? – équiper nos armées de matériels modernes et performants.

Or, nous le savons, même si la chose n'est pas dite officiellement, le niveau de dépenses militaires auquel nous devons parvenir d'ici à un ou deux ans est sans doute plus proche de 75 milliards de francs que de 80 milliards de francs.

La programmation présentée par François Léotard et que nous avons votée – vous-même, monsieur le ministre, en tant que président du groupe UDF, toute la majorité RPR-UDF ainsi que le groupe socialiste – l'était une bonne foi, satisfaisante du point de vue militaire...

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Tout à fait !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. ... mais elle était bâtie sur un niveau de dépenses de l'ordre de 105 milliards de francs pour 1996, niveau qui n'est plus compa-

tible avec notre situation financière d'aujourd'hui. En deux ans, 1995 et 1996, nous avons déjà « perdu » au moins 19 milliards de francs de ressources et probablement 33 milliards si l'on passe par pertes et profits les reports et fonds de concours à consommer sur les deux exercices.

Disant cela, je ne me livre à aucune spéculation. Nous savons bien, d'expérience, que les reports et fonds de concours ne peuvent pas être consommés, compte tenu notamment de la date toujours tardive de leur ouverture, par exemple un 8 novembre !

Et, surtout, nous savons que, s'ils étaient effectivement consommés en 1995 et 1996, ils majoreraient d'autant les dépenses budgétaires en exécution, puisqu'ils ne figurent pas dans les charges publiques de la loi de finances initiale. Or, je ne crois pas que nous puissions nous permettre d'accroître le déficit budgétaire.

Il conviendrait maintenant, je le dis au passage, de mettre un terme définitif à cette pratique qui consiste à majorer artificiellement les moyens budgétaires de la défense par les reports et fonds de concours. C'est une procédure qui obère fortement la lisibilité du budget et qui ne vous rend pas service puisqu'elle permet de minorer vos crédits de paiement, tout en ayant l'apparence de tenir les engagements pris. C'est cette pratique que la commission des finances déplore dans l'observation annexée au rapport.

J'ai parlé, il y a un instant, de 33 milliards de francs de pertes.

Si l'on descendait, non plus à 89 milliards comme c'est le cas cette année, mais à 75 milliards de francs, la perte sur la durée de la programmation approcherait 153 milliards de francs : 33 milliards pour 1995 et 1996, 120 milliards pour les quatre années suivantes.

Certes, la perte est moins grande si l'on fait la comparaison avec les moyens effectivement disponibles en 1993 et 1994, près de 95 milliards de francs. Elle reste néanmoins énorme. De toute façon, ce sont bien les ressources prévues en programmation qu'il faut comparer aux crédits disponibles, puisque c'est sur cette base qu'ont été « calés » tous les programmes, sous réserve, d'ailleurs, d'une baisse de prix cumulative de 2 p. 100 par an. Et c'est seulement sur la base des crédits de paiement votés que ces programmes pourront être poursuivis.

C'est dire la gravité des choix auxquels nous nous trouvons confrontés.

Ne nous leurrions pas ! Quelque regret qu'on puisse en avoir, la situation actuelle de nos finances publiques est telle que nous ne pouvons prévoir aucun retournement budgétaire avant longtemps.

Monsieur le ministre, aucun de vos prédécesseurs n'a connu une situation comparable, aussi difficile, depuis 1945, voire avant !

Des programmes devront être abandonnés. La plupart des autres devront être réduits. Comme tout cela ne suffira pas, il faudra aussi, il faudra surtout réduire toutes les dépenses connexes, c'est-à-dire les frais de structure, d'investissement, de fonctionnement, au sein du ministère de la défense, des établissements industriels de la DGA, et au sein des entreprises, qu'elles soient publiques ou privées.

J'ajoute, bien que cela ne relève pas de ma compétence, que les armées ne pourront s'exonérer ni d'un effort de productivité, ni d'une réduction considérable de leur format, ce qui débouche immédiatement sur la question de la conscription.

Nul ici ne peut prétendre vous exposer l'art et la manière de faire, ni la liste exhaustive des programmes à supprimer, ni le nombre exact d'avions ou de chars en moins, ni les établissements industriels qu'il faudra fermer, ni les missions précises que nous devons abandonner, ni même les moyens financiers dont vous disposerez dans la durée. Ce n'est pas le rôle du Parlement.

Cela ne nous interdit pas, bien entendu, de nous exprimer, chacun pour ce qui le concerne et pour les sujets qu'il a eu l'occasion de mieux connaître, sur tel ou tel point ou sur tel ou tel programme.

A l'inverse, je crois qu'il serait très dangereux de ne pas chercher à associer autant qu'il est possible le Parlement, tout le Parlement, aux réflexions en cours, pour que chaque élu puisse mesurer l'ampleur des difficultés et commencer de préparer les esprits à cette gigantesque mutation qui aura un effet considérable dans la plupart des régions de France, qu'il s'agisse de l'industrie ou des armées. C'est d'ailleurs bien le Parlement qui devra, le moment venu, se prononcer sur la conscription ou sur d'autres mesures dans le domaine social.

Il convient que le Parlement soit éclairé et, je le dis très simplement – ce n'est d'ailleurs qu'un constat – la plupart de nos collègues, au moins tous ceux qui ne sont pas parmi nous aujourd'hui, n'ont pas une claire mesure de ces problèmes.

Cela étant dit, il reste à analyser, à disséquer l'ensemble des programmes d'armement, à souper les conséquences industrielles, sociales, économiques de chaque hypothèse. Cet exercice devra être envisagé non pas seulement sur cinq ou six années, mais sur les durées des programmes et les durées de vie des matériels, c'est-à-dire dix ou quinze ans.

C'est un exercice extrêmement complexe, long et fastidieux qui est engagé. A l'évidence, il y faudra du temps. C'est la raison pour laquelle je ne crois pas qu'il soit possible d'envisager une loi de programmation déposée, *a fortiori* votée, avant la fin de cette session unique, d'autant que nous risquons de devoir ouvrir préalablement, en amont, plusieurs débats difficiles sur le service national ou sur d'autres sujets. Il nous faudra en même temps être parfaitement au clair sur le degré de notre intégration européenne en termes d'industrie d'armement et d'alliances.

J'ajoute que nous ne pouvons prendre le risque d'une programmation qui serait en quoi que ce soit au-dessus de nos possibilités financières. Compte tenu de la rupture qui vient de se produire, la prochaine loi de programmation devra être respectée à la lettre, ou bien ce sera la dernière !

Pour donner à cette future programmation les plus grandes chances d'être respectée et la plus grande crédibilité, il convient de concevoir de nouvelles règles légales et budgétaires qui soient adaptées à la conduite de programmes d'armement. La règle de l'annualité budgétaire mérite, au minimum, quelques précisions ou quelques adaptations qu'il ne saurait être question d'improviser.

Pour toutes ces raisons, au risque de paraître une fois de plus iconoclaste, je vous ai suggéré – comme je l'avais fait à vos prédécesseurs – de ne pas vous engager tout de suite dans un exercice aussi risqué. J'avais formulé la même proposition il y a dix-huit mois et, comme notre regretté Edgar Faure, je suis bien amer de constater que c'est un grand tort d'avoir toujours raison.

Bien entendu, nos armées, comme nos entreprises, ont besoin d'un cadre précis qui leur permette de s'organiser et d'investir ou de désinvestir en conséquence.

C'est pourquoi je propose que l'on se contente, dans un premier temps, d'une loi de programme dressant la liste des dix ou douze grands programmes prioritaires, que l'on est condamné à réaliser, pour toutes sortes de raisons. Prévoyons les moyens qui conviennent sur le plan budgétaire pour qu'ils soient poursuivis en temps et en heure, sans délai et sans gaspillage inutile. La loi de programme comprendrait donc les autorisations de programmes correspondantes à ces quelques programmes clés. Pour le reste, donnons le temps au temps et avançons posément !

Rien n'empêche de bâtir ensuite, autour de cette loi de programme, une vaste loi de programmation en autorisations de programmes, en crédits de paiement et en effectifs.

Je crois que notre préoccupation centrale, celle qui doit animer le Gouvernement et le Parlement, mais aussi les experts qui travaillent actuellement sur tous ces sujets, doit être claire : il s'agit, d'abord, de mettre sur pied, dans les meilleurs délais, l'outil militaire adapté à nos besoins et aux exigences de notre sécurité pour aujourd'hui et pour l'avenir ; il s'agit, ensuite, de le faire dans le cadre d'une enveloppe financière donnée, en excluant toute dépense inutile, tout gaspillage.

Tout le reste doit être traité par voie de conséquence, y compris le problème d'organisation, de confort catégoriel, cela va sans dire, mais aussi les problèmes sociaux et économiques.

Adopter une démarche inverse, c'est courir le risque de dépenser beaucoup d'argent pour un outil militaire inadapté.

Comme vous l'avez justement rappelé, et on ne le dira jamais assez, ce sont les besoins de notre défense qui doivent déterminer la dimension de notre système industriel et non l'inverse.

Bien entendu, il nous faudra mettre en place un dispositif social approprié pour accompagner les inéluctables restructurations.

J'ajoute que, dans toutes les décisions que nous allons devoir prendre, nous ne devons pas négliger les investissements financiers consentis au cours des dix dernières années. Je dis cela, par exemple, à propos du programme Rafale car, si je ne vois pas encore le moyen simple de le poursuivre de façon rationnelle, je ne crois pas non plus que nous puissions passer par pertes et profits plus de 28 milliards de francs d'investissements.

M. Olivier Darrason, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour l'air. Très bien !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Ce qui est valable pour la Rafale l'est aussi pour d'autres programmes, même si quelques décisions d'abandon sont inéluctables ici ou là. Ne recommençons pas l'expérience du missile Hadès, programme lancé et mené sans qu'aient été clarifiés les besoins qu'il était censé satisfaire et qui sera abandonné après avoir coûté 14 milliards de francs.

S'il est un autre point que je voudrais aborder devant vous, c'est bien celui de notre industrie de défense.

Pourquoi ne pas le dire, je suis alarmé par la paralysie de nos industriels. Depuis deux ans, il ne s'est strictement rien passé sur le plan des structures industrielles. Nous avons certes toujours la meilleure industrie d'armement en Europe, mais nous vivons sur nos rentes.

Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder l'évolution depuis dix ans de notre balance commerciale en matériels militaires : 34 milliards de francs d'exédent en 1986 et seulement 7,5 milliards de francs en 1994 ! Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

En Amérique, en Allemagne, en Italie, en Grande-Bretagne, de vastes regroupements industriels ont déjà eu lieu. Et nous ? Nous conservons tranquillement une industrie atomisée, organisée en féodalités publiques ou privées, avec des entreprises toutes confrontées à des difficultés d'adaptation structurelle plus ou moins différées. Pis, ces entreprises se taillent des croupières à l'exportation, se livrent à une guérilla permanente, alimentent des rivalités de programme à programme en mettant évidemment en avant les emplois en jeu. Bref, le système industriel est comme tétanisé.

Cela ne veut pas dire que tout va bien ailleurs. Il suffit de regarder en Allemagne ou aux Etats-Unis les vagues de licenciements qui ont été annoncées ces derniers mois, mais, sans exagération, je crois que cela va beaucoup plus mal chez nous. Les entreprises publiques sont exsangues. Leur surface économique est trop réduite, leurs alliances industrielles trop limitées, leurs débouchés trop restreints au marché national, leur avenir trop lié à tel ou tel programme précis, leurs capitaux parfois inexistantes.

Je ne crois pas que l'Etat actionnaire, pas plus que l'Etat client, puisse tolérer une telle situation très longtemps et sans désagrément majeur.

Je ne crois pas non plus que, en ces temps de rigueur, l'on puisse continuer d'engloutir des sommes considérables dans des industries soutenues artificiellement.

Cette politique a un prix : de moins en moins de programmes, de moins en moins de matériels, de moins en moins de recherche et de performances. Bref, si je puis dire, de moins en moins de défense !

L'Etat n'a plus aujourd'hui les moyens de diriger et de financer les « arsenaux » – je veux parler de l'ensemble des entreprises d'Etat ou à capitaux publics. Il faut en tirer les conséquences. Je ne me hasarderai pas au petit jeu de Meccano industriel. D'ailleurs, je ne crois pas que quiconque dans l'Etat détiennne je ne sais quelle vérité révélée. Si l'Etat doit contrôler, il ne peut plus prétendre décider tout seul. C'est aux entreprises qu'il revient d'identifier et de formaliser les synergies possibles, les regroupements souhaitables, les retraits nécessaires et les investissements prioritaires. De toute façon, faute de moyens financiers, l'Etat devra bien s'en remettre aux industriels. Je ne parle pas uniquement des industriels privés de l'armement, mais de l'ensemble de l'industrie privée, d'autant que la solidité des entreprises devra être confortée par une puissance économique diversifiée.

D'une certaine manière, monsieur le ministre, la tâche qui vous revient aujourd'hui dans ce domaine est sans équivalent depuis Colbert : il s'agit précisément de désétatiser l'industrie d'armement que le même Colbert avait commencé de créer de toutes pièces, à la différence près qu'il y mit quelques décennies et que cette opération, ô combien délicate ! est tellement urgente qu'elle devra être engagée et décidée d'ici moins d'un an !

Si nous attendons encore, si nous ne procédons pas, dans l'année qui vient, aux nécessaires restructurations industrielles qui dérouleront inévitablement, et quoi qu'on en ait, des réorganisations ou fusions d'entreprises, nous ne le ferons évidemment pas en 1997 et, après, il sera trop tard.

Avant de conclure, je voudrais juste appeler votre attention, d'un mot, sur la situation de GIAT. La gravité de la situation de l'entreprise n'a d'égale que celle des errements de sa gestion financière et son état de déliquescence économique. Je crains que nous ne soyons confrontés à un sinistre industriel et financier de grande envergure.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme vous le savez, je n'ai jamais été partisan de la diminution des crédits militaires. L'expérience de la vie et la connaissance de l'histoire m'ont suffisamment appris ce qu'il en advenait lorsque l'on baissait imprudemment sa garde. Il est malheureusement plus facile de la baisser que de la relever.

Reste que les contraintes financières qui pèsent sur nous ont une ampleur inégalée, tandis que, simultanément, les dangers militaires se sont éloignés de nos frontières, comme ce ne fut jamais le cas depuis que le monde est monde et la France une nation. Nous pouvons, nous devons sans doute aujourd'hui réduire nos dépenses.

Sous réserve d'être en mesure de faire face à nos obligations de grande puissance en Europe et sans doute en Afrique, nous pouvons consentir à une diminution de notre effort, dont on veillera à réduire au minimum l'impact sur notre capacité militaire.

Si nous avons la quasi-certitude d'une relative tranquillité en Europe d'ici à cinq ans, rien ne nous permet d'extrapoler la tendance au-delà. Qui prévoyait la chute du Mur de Berlin et l'effondrement de l'URSS en 1988 ? Qui peut prévoir l'avenir de la Russie et de l'Ukraine d'ici à cinq ou dix ans ? Qui peut nous garantir que notre territoire national restera, dans cinq ou dix ans, à l'abri d'un tir balistique en provenance d'un pays du pourtour méditerranéen ?

Il est donc vital de préserver nos capacités technologiques et industrielles pour faire face aux inconnues de l'après-2000.

Il est capital, ensuite, que nous n'oublions jamais les leçons de l'histoire et que nous soyons prêts, si besoin est, à réagir autrement qu'en 1933 et surtout en 1936 et à reprendre aussitôt l'effort que l'on aura ralenti un moment, mais un moment seulement.

Il est clair, dans ces conditions, que nos armées et nos industries d'armement vont être confrontées à un véritable bouleversement.

L'ampleur des mutations est telle qu'elle atteindra, par ricochet, le corps social tout entier.

C'est la raison pour laquelle, si des décisions fortes sont indispensables, à brève échéance, pour éviter tout gaspillage inacceptable des deniers publics, une vaste réflexion doit être engagée dans le pays pour être en mesure de les concrétiser sans drame et dans le plus large consensus. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Patrick Balkany, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le fonctionnement.

M. Patrick Balkany, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de fonctionnement de la défense pour 1996 est un budget conservatoire, dans l'attente des recommandations du comité stratégique et des décisions du Gouvernement et du chef de l'Etat.

Trois chiffres le caractérisent : 100,6 milliards de francs de crédits, en progression de 1,3 p. 100 ; 5 800 suppressions d'emplois ; et donc un solde de 600 500 emplois civils et militaires

A cette même tribune, l'an dernier, je m'interrogeais sur la possibilité de maintenir à son niveau le budget de la défense, compte tenu de la forte contrainte exercée par les déficits publics.

Je me demandais notamment si, compte tenu de l'inertie de la masse salariale, l'on ne risquait pas de rencontrer assez rapidement un point de blocage – probablement, disais-je, avant la deuxième phase de la programmation.

Je reconnais avoir fait preuve d'un optimisme excessif : le blocage, nous y sommes.

Avec un déficit de 290 milliards de francs, une dette publique de 3 000 milliards, il n'est plus possible de financer un budget militaire de plus de 200 milliards de francs.

M. Daniel Colin. C'est évident !

M. Patrick Balkany, rapporteur spécial. Cela n'est plus possible, car rien dans l'état actuel des menaces qui sont susceptibles de peser sur la sécurité de notre pays d'ici à cinq ou dix ans ne justifie plus un effort aussi important.

Tous les pays occidentaux ont progressivement et fortement réduit leurs budgets militaires et leurs effectifs au cours de ces dernières années.

M. Olivier Darrason, rapporteur pour avis de la commission de la défense et des forces armées, pour l'air. Ce n'est pas une raison !

M. Patrick Balkany, rapporteur spécial. Depuis 1989, l'Allemagne a ramené ses effectifs de 500 000 à 340 000 hommes, soit une baisse de 32 p. 100 ; les Etats-Unis ont réduit leurs forces de 30 p. 100, de 1,9 à 1,5 million d'hommes ; la Grande-Bretagne, pays comparables au nôtre, a ramené ses effectifs militaires de 313 000 à 236 000 hommes, soit une réduction de 25 p. 100 !

M. Pierre Favre. Comparez ce qui est comparable !

M. Patrick Balkany, rapporteur spécial. Dans le même laps de temps, nos effectifs militaires ont diminué de seulement 10 p. 100, revenant de 550 000 à 500 000 hommes.

Notre retard est considérable. Il semble que, par une sorte de malédiction, nous ne soyons pas capables, en France, de prendre en considération les évolutions, qu'elles soient économiques ou stratégiques.

Nous réagissons toujours avec retard, en ayant accumulé, dans l'intervalle, les difficultés et en payant le prix d'une conversion toujours plus douloureuse.

Ce fut le cas hier dans la sidérurgie ou dans les charbonnages. C'est le cas aujourd'hui dans le domaine de la défense.

Cette adaptation trop tardive a en effet un prix. En 1994, nous avons dépensé pour notre défense, pensions comprises, quelque 44 milliards de dollars, c'est-à-dire 22 p. 100 de plus que l'Allemagne dont le produit intérieur brut est pourtant supérieur au nôtre de 20 p. 100. Concrètement, cet écart correspond à 1,4 point de PIB.

Cet écart se retrouve aussi dans le solde respectif des finances publiques de nos deux pays, à hauteur de 8 milliards de dollars par an, et dans notre compétitivité économique et financière.

Le moment est maintenant venu de procéder à un ajustement dans tous les domaines, dans les armées comme dans les industries de défense. Cet ajustement est

d'autant plus nécessaire que notre armée n'est pas aujourd'hui en situation de faire face aux besoins opérationnels découlant d'une intervention relativement importante de maintien ou de rétablissement de la paix en Europe.

L'expérience bosniaque nous montre les limites d'un discours politique courageux, lorsqu'il n'est pas relayé par une capacité militaire adaptée.

Notre pays doit disposer, à brève échéance, d'une capacité de projection et d'intervention qui ne devrait pas être significativement inférieure à celle de la Grande-Bretagne. Tel pourrait être le point de comparaison. L'ajustement de nos forces à nos capacités financières et à nos seuls besoins opérationnels actuels et prioritaires sera très sévère et douloureux. A bien des égards, son ampleur sera du même ordre que celui qu'a connu l'armée française à la fin de la guerre d'Algérie.

De quoi s'agit-il, en effet ? Bien entendu, je ne préjugerai pas les travaux du comité stratégique qui a en charge de proposer, notamment, un format adapté aux missions des armées, en tenant compte d'une contrainte financière devenue très forte. Mais je crois qu'on peut, sans grand risque de se tromper, esquisser les contours de cette mutation.

Sur le plan financier, il s'agit sans aucun doute de dégager, d'ici à quelques années, une réduction de dépenses de l'ordre de 20 milliards de francs sur le fonctionnement.

Sur le plan opérationnel, si l'on retient le modèle britannique, c'est une armée de l'ordre de 220 000 hommes environ, dont approximativement 120 000 hommes pour l'armée de terre.

Je voudrais d'ailleurs souligner un point important. Plus nous souhaiterons maintenir un effort significatif pour préserver notre indépendance en matière d'équipements – au-delà des dépenses réalisées par la Grande-Bretagne sans même évoquer l'Allemagne – plus il faudra réduire le format des armées pour que l'enveloppe globale diminue au total de près de 50 milliards de francs, d'ici trois ou quatre ans.

En d'autres termes, les effectifs des trois armées vont devoir passer de 410 000 à environ 220 000 hommes.

Bien entendu, ces estimations sont grossières, elles ne sont pas étayées par une analyse approfondie des menaces, des missions et des besoins...

M. Pierre Favre. C'est par là qu'il aurait fallu commencer !

M. Patrick Balkany, rapporteur spécial. ... mais je suis persuadé que tel est pour l'essentiel le schéma dans lequel nous allons devoir nous inscrire.

Disant cela, je m'attends à susciter quelques réactions d'indignation...

M. Charles Cova. Oh oui !

M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la marine. Amusées !

M. Patrick Balkany, rapporteur spécial. ... mais je crois qu'il faut dire la vérité aux Français et les préparer à cette mutation en profondeur qui marquera une étape importante dans notre histoire militaire, ...

M. Guy Teissier. C'est sûr !

M. Patrick Balkany, rapporteur spécial. ... perturbera nos traditions et sera la source de grandes difficultés d'adaptation sur les plans local et social.

A partir de là, en effet, se pose immédiatement une première question, que l'on occulte encore trop souvent, je veux parler du service national.

Pour que les choses soient tout à fait claires, je voudrais dire que je reste partisan d'un service national adapté, sous diverses formes civiles ou militaires, autant qu'il est possible.

Mais il est évident que nous ne pourrions maintenir un service de dix mois avec une armée de terre réduite de moitié. Nous savons bien en effet que la durée du service ne peut être abaissée en dessous de dix mois, si l'on veut lui garder une valeur opérationnelle. Sans doute sommes-nous déjà en dessous du seuil requis.

M. Guy Teissier. Tout à fait !

M. Patrick Balkany, rapporteur spécial. On pourra envisager, si nos finances publiques nous le permettent, de conserver une sorte de « garde nationale », avec un service court et une affectation locale, générant ainsi le minimum de frais de transports et d'hébergement. Mais on ne maintiendra pas le service actuel.

On nous explique depuis fort longtemps que l'armée de métier signifie davantage de dépenses. Cette affirmation est exacte si l'on raisonne à effectifs inchangés, c'est-à-dire si l'on remplace les militaires appelés par des engagés, nombre pour nombre.

Mais la question ne doit pas être posée ainsi.

Le choix n'est pas entre une armée de métier et une armée de conscription. Il est entre une armée de conscription à gros effectifs et une armée professionnelle de format réduit.

Cela suppose d'évaluer précisément les conséquences financières du choix de l'armée professionnelle.

De la même manière, il faudra être en mesure d'évaluer le coût du maintien de la conscription sous une forme très adaptée.

Ces études existent-elles ?

A cette question, la vérité m'oblige à répondre par la négative.

Jusqu'à présent, les seuls éléments financiers dont on dispose, en ce qui concerne le coût d'une armée de conscription, sont limités au montant des soldes des appelés et autres menues dépenses, à hauteur de 28 000 francs environ par appelé.

Certains travaux, plus ou moins confidentiels, ont abouti à des évaluations très supérieures, de l'ordre de 80 000 francs par appelé, compte tenu de l'ensemble des coûts indirects – casernement, structures, formation, gestion du service national, transport, etc.

On peut évaluer à 10 milliards de francs l'économie qui résulterait de la suppression du service national et du recrutement complémentaire de 20 000 engagés. Mais il n'existe aucune étude d'ensemble, fiable et exhaustive, sur ce sujet capital.

Dès l'examen du projet de loi de finances pour 1994, j'avais demandé – dans le cadre du traditionnel questionnaire budgétaire – une évaluation précise de ces coûts et des coûts comparés d'une armée professionnelle.

Il m'avait été répondu ceci : « Il semble prématuré, à ce stade des travaux » – de la commission du Livre blanc –, « d'en tirer une conclusion en termes financiers. L'établissement et la discussion de la prochaine loi de programmation militaire est le cadre adéquat d'une telle procédure. »

Au même moment, la Cour des comptes publiait un rapport sur le service national, concluant sur « l'insuffisance des données chiffrées sur les coûts respectifs du service national et des militaires d'active ».

Au printemps 1994, j'ai souhaité que la Cour puisse nous communiquer tous les éléments dont elle disposait et qu'elle réalise une étude complémentaire. En réponse, à l'issue d'un volumineux échange de correspondance entre le premier président de la Cour des comptes et le président de la commission des finances, elle nous fit savoir que : « Malgré l'absence de matériaux suffisants au ministère de la défense soulignée par son rapport, la chambre compétente s'efforcera de réaliser l'étude demandée dans les délais souhaités, c'est-à-dire avant le 15 octobre prochain » – il s'agissait de 1994 ».

A ce jour, dois-je vous le dire, mes chers collègues, nous n'avons strictement rien reçu !

Dans le cadre du questionnaire budgétaire pour 1996 – je suis tenace et persévérant – j'ai de nouveau demandé des éléments d'évaluation précis sur l'hypothèse d'une réduction ou d'une suppression du service national.

La réponse qui m'a été donnée mérite d'être connue : « Les éléments demandés ne sont pas encore disponibles. Il est clair, néanmoins, que les évolutions identifiées dans cette question auraient des implications fonctionnelles, structurelles et budgétaires très significatives au regard de la situation actuelle. » !

On ne saurait mieux dire, en effet !

Mes chers collègues, le choix essentiel entre armée professionnelle et armée de conscription ne peut reposer que sur trois éléments.

Premièrement, les besoins des armées. De ce point de vue, la question est très largement éclairée et le sera complètement au terme des travaux du comité stratégique.

Deuxièmement, la question du principe de la conscription devra être posée en termes politiques.

Troisièmement, l'aspect financier risque d'être décisif pour trancher aussi bien entre armée de métier ou armée de conscription qu'entre maintien d'un service national très allégé ou suppression complète.

Or il n'existe pas de chiffres et d'estimations fiables sur ce point. J'ai même appris dernièrement que la direction du budget allait prochainement – tout arrive ! – recruter un spécialiste pour s'y atteler. Il était en effet grand temps !

Cette situation est stupéfiante. Bien entendu, j'espère me tromper. J'espère aussi, monsieur le ministre, que ces études existent. Mais alors, qu'on les mette sur la place publique ! C'est d'ailleurs ce que la commission des finances a souhaité en adoptant une observation en ce sens.

J'ajoute, pour en terminer sur ce sujet, qu'il faut absolument se garder de tout dogmatisme et de tout conservatisme. Ce n'est pas parce qu'elle existe sous cette forme depuis cent ou cent vingt-cinq ans que la conscription doit être maintenue quoi qu'il arrive.

Il faut maintenant engager le processus de changement, nécessairement long, délicat et douloureux qui nous conduira de l'armée d'aujourd'hui, oserais-je dire de l'armée d'hier, à l'armée moderne du XXI^e siècle, réduite en nombre, mais professionnelle, toujours disponible dans de très courts délais, très puissamment armée, protégée, mobile, disposant de tous les moyens modernes d'observation, de communication et de transport.

Le cheminement sera long, en effet. C'est une raison supplémentaire pour se décider vite. Compte tenu du retard que nous avons pris, il faut avancer à marche forcée. C'est un défi formidable pour les armées, et je suis sûr qu'elles sont capables de le relever.

Concrètement, il faut nous attendre à la fermeture de bases, de sites, de camps, de casernes. Il faut par conséquent prévoir et mettre en place un dispositif adapté sur le plan économique et sur le plan social pour éviter de grandes crises et de grandes catastrophes.

Monsieur le ministre, je comprends bien que le Parlement ne soit pas associé aux réflexions en cours au sein du comité stratégique, car c'est le rôle de l'exécutif.

En revanche, je suis convaincu qu'il faudra – qu'il faut dès maintenant – associer pleinement le Parlement à l'élaboration de notre nouvelle politique de défense, si l'on veut – c'est mon cas – qu'il vote le moment venu non seulement les budgets militaires et la loi de programmation, mais tout l'ensemble de textes qui régiront le service national ou l'accompagnement économique et social des restructurations.

Les parlementaires peuvent être d'utiles relais pour expliquer à leurs électeurs les raisons de cette mutation et les mesures qui l'accompagneront. Encore faut-il qu'ils soient informés et mieux associés aux débats, aux réflexions, aux études, pour être en mesure de bien comprendre et de bien expliquer ensuite les tenants et les aboutissants de ce dossier très complexe.

Si vous ne le faites pas, les élus seront, au contraire, le relais de leurs électeurs et se contenteront de harceler le Gouvernement pour qu'il diffère ou réduise les redéploiements prévus, ou qu'il y renonce. Je ne crois pas que cela soit dans l'intérêt du pays.

Cette mutation en profondeur ne sera possible que si les armées s'approprient la réforme et s'engagent résolument dans la recherche effrénée de gains de productivité, comme je le suggérais déjà ici même, l'an dernier.

La transformation des armées ne doit pas en effet être seulement conçue comme un processus de réduction de son volume, elle doit en même temps être vécue, autant qu'il est possible, comme une démarche positive d'amélioration de son efficacité et de sa productivité. Là encore, je n'ai pu obtenir d'indications sur la productivité comparée des armées. Mais les quelques comparaisons que l'on peut faire avec les armées étrangères ne jouent pas en notre faveur.

L'ancestrale rivalité qui oppose chacune des trois armées tend trop souvent à privilégier les raisonnements comparatifs interarmées, en termes de volume de crédits et d'effectifs, plutôt que la recherche d'une plus grande efficacité dans l'absolu.

Je ne dis pas que les armées utilisent mal l'argent public, devenu si rare. Je crois simplement qu'il est possible de l'utiliser mieux et de pousser à son terme l'analyse des coûts déjà engagée. Les entreprises le montrent tous les jours, il est souvent possible de faire autant, si ce n'est mieux, avec moins de ressources.

C'est la raison pour laquelle j'ai cru devoir proposer une économie, substantielle certes, mais somme toute assez modeste, de 503 millions de francs sur le budget de fonctionnement. J'ai sciemment choisi des lignes budgétaires qui pouvaient supporter un écrêtement minime, puisque, au total, il s'agit de 0,5 p. 100 des crédits de fonctionnement.

Mais, au-delà des montants – qui ne sont pas négligeables – je crois qu'il faut donner un signe clair aux Français, pour leur montrer que les armées participent pleinement aux efforts d'économie, et aux armées pour leur montrer la voie à suivre.

Pour conclure, monsieur le ministre, je ne puis que vous confirmer mon soutien et mon approbation pour ce budget de transition et mes encouragements pour la tâche très difficile qui vous revient dans les mois qui viennent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la dissuasion nucléaire.

M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis. Dans le débat d'aujourd'hui, le plus surprenant, monsieur le ministre, c'est que vous nous proposez un budget auquel vous ne croyez pas beaucoup – il vous apparaît, à juste titre, comme un projet assez irréel et, malheureusement, d'une durée de vie très courte – et que nous, nous apprêtons à approuver alors que nous considérons qu'il n'est pas bon.

C'est le plus piquant de cette affaire. En effet, chacun le sait, le budget que vous nous présentez est un peu comme un nouveau-né fragile, frappé d'une maladie congénitale.

M. Didier Boulaud. C'est la mort subite du nourrisson !

M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis. Il ne pourra vivre très longtemps, compte tenu de la décision qui a été prise, et heureusement prise d'ailleurs, de créer un comité stratégique ayant pour tâche de mettre au point une nouvelle loi de programmation.

Bien entendu, c'est dans ce cadre que seront décidés les arbitrages, les changements de structures et les modifications importantes apportées à notre outil de défense.

Nous abordons donc cette discussion dans une situation particulière, d'autant que le comité stratégique est en train d'étendre sur le fameux lit de Procuste l'outil militaire français pour le redécouper, le remettre en cause, faire, en somme, un immense travail de restructuration.

Cela dit, ce qui importe, c'est de voir comment, en partant de cette analyse, nous pouvons apporter notre contribution à cette nécessaire réflexion. Il est très clair que tout ce qui se prépare n'est pas très bon pour la défense et qu'il est, malheureusement, de plus en plus évident qu'elle ne fait pas partie des priorités essentielles du Gouvernement – d'un Gouvernement qui pourtant se réclame du gaullisme ! Et s'il est vrai que des efforts sont réalisés dans d'autres secteurs, il ne semble pas que ce soit le cas dans celui-là, puisque l'on ne constate pas une volonté très claire, non de réadapter notre outil – ce qui est essentiel – mais de lui donner les moyens financiers nécessaires. Et qu'on ne me réponde pas que c'est à cause de la rigueur des temps ou de la nécessité de réaliser des économies et de réduire le train de vie de l'Etat, car il me serait facile de rétorquer que le général de Gaulle avait su, lui, malgré une France pauvre et confrontée à une situation beaucoup plus difficile, trouver les ressources pour doter notre pays d'un instrument nucléaire.

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense nationale. Exactement !

M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la marine. Excellent rappel !

M. Jacques Baumel, rapporteur. Sans avoir la prétention de vouloir donner un conseil au Gouvernement, je lui signale qu'il peut disposer de moyens financiers considérables s'il veut bien affecter à la défense les sommes qu'il octroie si généreusement à certaines sociétés afin qu'elles puissent combler leurs déficits abyssaux. La SNCF coûtera, cette année, 51 milliards aux contribuables, et sa dette atteint quelque 200 milliards. La plupart de nos sociétés nationales sont en déficit ; or le Gouvernement, à ce qu'il apparaît, ne cherche pas de solution pour limiter ses participations autant qu'il le faudrait. J'ai calculé qu'avec tous les milliards que va nous coûter le Crédit lyonnais à cause de M. Haberer nous aurions pu construire un deuxième porte-avions nucléaire et deux sous-marins lanceurs d'engins ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Malheureusement, compte tenu des décisions qui sont prises, nous n'aurons probablement ni ce deuxième porte-avions ni ces sous-marins nucléaires, pourtant essentiels.

M. Charles Cova. Si, nous les aurons !

M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis. Je laisse aux rapporteurs compétents le soin de parler des différentes diminutions et amputations opérées sur d'autres secteurs que le nucléaire. Pour ma part, je limiterai mon propos au titre V et, dans ce cadre, au secteur purement nucléaire.

Je suis conduit à constater, après avoir étudié les documents, qu'en matière de pouvoir d'achat, les crédits « nucléaires » français sont passés, entre 1990 et 1993, de près de 39 milliards de francs à environ 19,5 milliards, c'est-à-dire une diminution de moitié en cinq ans, ce qui est une situation budgétaire totalement inédite.

Je rappelle que, sous l'autorité d'un Président de la République antérieur, il avait été formellement décidé, en 1990, de lancer un programme de six sous-marins lanceurs d'engins et de douze sous-marins d'attaque. En 1996, sauf surprise nous ne disposerons que de trois sous-marins lanceurs d'engins et de quatre sous-marins nucléaires d'attaque.

Cette réduction budgétaire considérable porte non seulement sur notre appareil conventionnel – ce qui peut se justifier, compte tenu des bouleversements stratégiques et géopolitiques des dernières années – mais aussi sur ce qui est considéré comme le cœur même de notre défense, c'est-à-dire la dissuasion nucléaire. Et ces diminutions concernent non seulement les fabrications, mais aussi, ce qui est beaucoup plus grave, les études et la préparation des programmes. J'ai sous les yeux les chiffres des différentes dotations du Commissariat à l'énergie atomique et des crédits de la DGA : leur réduction est extrêmement préoccupante.

Or la nécessité de maintenir une force de dissuasion efficace, en laquelle nous plaçons l'essentiel de notre sécurité – il s'agit pour nous d'un problème fondamental – nous impose de mettre en place des budgets cohérents, cohérents, notamment avec le discours que l'on nous tient.

Au premier plan des priorités, nous devons absolument maintenir à un niveau élevé les crédits consacrés aux recherches et aux essais. Pour préserver notre outil, il ne suffit pas simplement de passer commande d'un sous-marin lanceur d'engins pour les prochaines années, sinon cela signifierait qu'à partir d'un certain moment nos

bureaux d'études et nos arsenaux tourneront à vide, puisqu'il est absolument nécessaire de ne pas être au-dessous d'un certain seuil pour maintenir nos capacités.

Mais il faut aussi poursuivre l'effort engagé dans les nouvelles directions, d'autant que, par une décision que tout le monde soutient, le Gouvernement français a décidé de signer le traité d'interruption des essais nucléaires à partir de l'année prochaine. Nous devons donc essayer de compenser cette décision par un effort supplémentaire. Le gouvernement précédent l'avait prévu avec le programme d'adaptation à la limitation des essais nucléaires mais, malheureusement, le PALEN est intervenu beaucoup trop tard en France. Il aurait été très utile que, depuis des années et des années, à l'instar de ce qu'ont fait les Américains, les autorités françaises, parallèlement aux essais traditionnels du Pacifique, commencent à mettre au point des procédures de simulation ; malheureusement, elles interviendront beaucoup trop tard.

M. Pierre Lellouche. Très juste !

M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis. Raison de plus pour accentuer les efforts. Car je pense que le monde est entré dans ce que le général Poirier a appelé la « deuxième ère nucléaire ». On ne peut se contenter d'une réflexion assise sur le concept nucléaire du passé, fondé essentiellement sur le rapport du faible au fort. Il faut, au contraire, essayer de faire face à tous les nouveaux scénarios auxquels nous risquons d'être confrontés.

Aujourd'hui, la redéfinition de notre politique nucléaire s'impose. La France ne peut accepter aucune perte de crédibilité, d'efficacité ou d'indépendance de sa force de dissuasion nucléaire. Le problème qui se pose consiste à savoir quel est le seuil de suffisance. Nous devons y attacher la plus grande importance.

Autre sujet assez préoccupant : la préparation de notre pays aux nouvelles possibilités de menaces ou de risques nucléaires, qui vont au-delà de ce qu'était hier le tableau stratégique européen. En effet, la guerre du Golfe a pu faire penser à certains pays, notamment du tiers monde, que seule la possession d'armes de destruction massive leur permettrait d'équilibrer la supériorité écrasante du camp occidental.

La fin de la guerre froide, l'accès plus aisé aux armes chimiques, nucléaires ou biologiques, la crainte d'un affaiblissement de la garantie américaine sur certaines régions sont autant de facteurs qui peuvent inciter certains États à se doter de telles armes de destruction massive.

Devant cette menace, nous devons penser à des mesures de prévention, d'interception et, probablement, de protection de notre territoire national. C'est dire que nous devons certainement envisager, au-delà du cadre de la pensée nucléaire traditionnelle, des scénarios nouveaux dans lesquels notre dissuasion reposerait en partie sur des systèmes antimissiles.

M. Jean Valleix. Très bien !

M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis. Certains de nos partenaires commencent d'ailleurs à y réfléchir et à les mettre au point.

Qu'on ne nous dise pas que c'est contraire à une certaine conception de nos relations avec le tiers-monde, que cela dépasse nos moyens, que la France n'a pas besoin de cette arme. Dans cette affaire de défense, nous devons faire face à toutes les éventualités et, bien entendu, ne pas craindre d'envisager une coopération européenne, et même atlantique.

Deux questions très précises, monsieur le ministre. Que deviendra le site de Mururoa quand les essais seront terminés ? Ces installations, que plusieurs d'entre nous ont visitées, représentent des investissements considérables ; nous ne pouvons pas les abandonner. Nous ne pouvons pas non plus transformer Mururoa en une sorte de Club Méditerranée ou même en station d'observation scientifique. Pour nous, ce problème est très préoccupant.

En outre, j'ai vu avec stupéfaction qu'avait été déposé un amendement visant à réduire les crédits pour les postes militaires à l'étranger. Une telle disposition serait tout à fait contraire à l'intérêt national !

M. Daniel Colin et M. Roland Nungesser. Très juste !

M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis. Ayant eu, du fait de mes responsabilités au sein du Conseil de l'Europe, sous l'autorité de Jean Vallex, l'occasion de visiter nombre des pays d'Europe centrale, je peux vous dire que ces pays, qui ont été à nos côtés durant l'entre-deux-guerres, de 1920 à 1940, ont le désir profond de recevoir chez eux des représentants de nos forces armées, soit comme coopérants soit comme conseillers. La présence de militaires français dans des missions auprès des gouvernements de ces pays serait très judicieuse.

M. Daniel Colin. Très bien !

M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis. Je souhaite un renforcement de la présence de la France dans ces pays où nous pouvons jouer un rôle utile, non seulement sur le plan politique, mais aussi sur le plan économique puisque nos officiers sur place pourraient inciter les gouvernements locaux à nous passer des commandes de matériels stratégiques.

En conclusion, les incertitudes du siècle, les possibilités de crise ou de conflit, la relativité des pouvoirs, notamment à Moscou et dans certains pays de l'Est – on s'en aperçoit depuis quelques jours – les incertitudes de la politique américaine en ce qui concerne la protection du continent européen tout autant que l'émergence de nouveaux engins et d'armes intelligentes du futur sont autant d'éléments qui doivent nous inciter à maintenir résolument notre effort, monsieur le ministre, et à essayer de faire en sorte que notre arme de dissuasion reste un élément fondamental de notre sécurité nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'espace et la communication.

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le hasard de la répartition des rapports budgétaires...

M. Didier Boulaud. Heureux hasard !

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur pour avis. ... fait qu'il revient à un député de l'opposition de présenter la partie du budget de la défense qui est vraisemblablement la moins mauvaise.

Mais est-ce vraiment le hasard ? Ne serait-ce pas plutôt dû au machiavélisme du président de notre commission ? (*Sourires.*) En tout cas, c'est ainsi.

Mon rapport sur les crédits de l'espace comportera, contrairement à l'intervention que je ferai tout à l'heure au nom de mon groupe, des avis contrastés, l'énoncé de points positifs, mais aussi de points négatifs et, enfin, quelques interrogations lourdes.

Parmi les points positifs, je citerai le financement et le développement du programme Syracuse II, à hauteur de 0,7 milliard de francs, ce qui constitue un bon niveau. Je soulignerai également le bon déroulement des négociations entre la France et les Britanniques, surtout récemment, dans le domaine de la communication spatiale militaire : les choses se passent correctement, en particulier parce que le programme Syracuse français et le programme Skynet britannique sont actuellement en phase.

Autre point positif, le financement et le développement d'Hélios I, pour 0,8 milliard de francs. Le satellite Hélios I A, lancé le 7 juillet dernier, donne des résultats tout à fait remarquables. Dans l'histoire de la défense de notre pays et sans doute dans l'histoire de la défense de l'Europe, le lancement de ce satellite constitue un événement considérable puisque, pour la première fois, nous avons des capacités autonomes d'évaluation des crises.

Quant au satellite I B, il sera disponible au milieu de l'année prochaine, en réserve, mais pas forcément lancé.

Le programme Hélios II, qui ajoute à la capacité optique la capacité infrarouge, bénéficie de 0,8 milliard de francs ; ce programme est capital : d'où les interrogations dont je ferai part tout à l'heure.

J'en viens aux points négatifs. Un budget de 4,08 milliards de francs est le minimum nécessaire pour la politique spatiale – j'aurais préféré 5 ou 6 milliards – mais, en plus, il y a des fuites ! Ainsi, 0,5 milliard de francs s'en va, comme d'habitude, en crédits non consommés, et plus de 1 milliard part au CNES. En 1993, 0,2 milliard a été prélevé pour le CNES, puis 0,4 milliard en 1994 et 0,8 milliard en 1995. En 1996, on atteindra 1,1 milliard.

Si ces crédits étaient affectés à des recherches duales, militaires et civiles, je n'y verrais pas d'inconvénient. Mais ils sont prélevés sur le budget de la défense pour équilibrer une diminution de 1,1 milliard des crédits du CNES. Il ne s'agit donc pas d'articuler la recherche spatiale militaire et civile, mais de se livrer à une opération comptable de plus dans un budget qui en compte déjà beaucoup.

Autre point inquiétant, le faible financement de la veille technologique, des matériels d'écoute électronique et électromagnétique, de la surveillance de l'espace et des petits lanceurs.

Je formulerai enfin quelques craintes quant à l'avenir.

D'abord quant au résultat de la conférence de Toulouse, que beaucoup ont voulu présenter comme un très grand succès. Quand on regarde les choses de près, on s'aperçoit que les concessions françaises ont été énormes pour permettre à l'Europe de monter dans la station Alpha, et encore, de façon annexe, car nous sommes bien loin du cœur du système. Et si une position européenne s'est dégagée, ce qui est très positif, je le reconnais, il faut cependant souligner, je le répète, que la France a donné beaucoup. Je crains que ces moyens financiers ne manquent aux programmes Spot 5, Hélios ou Ariane 5.

J'en viens au problème de la coopération avec l'Allemagne. Les trois derniers sommets franco-allemands n'ont rien donné en ce qui concerne l'espace militaire, et notamment l'observation. Les Allemands exigent une maîtrise d'œuvre étatique nouvelle et souhaitent acquérir des compétences technologiques qu'ils sont loin d'avoir, mais je ne prends pas à la légère les manœuvres améri-

caines qui s'exercent en ce moment, et notamment les propositions de la firme Lockheed qui tente, en faisant des offres extraordinaires, en proposant des prix extrêmement bas, de détourner notre voisin allemand d'une politique spatiale européenne. Ces propositions sont parfois considérées comme sérieuses en Allemagne ; à mon avis, elles ne le sont pas et ne constituent qu'une tentative de torpillage de la politique spatiale européenne.

Or les enjeux sont énormes en ce qui concerne l'observation spatiale, que celle-ci soit visible ou concerne l'infrarouge et le radar. Et le projet Hélios II, associé au projet Osiris-Horus, qui deviendrait Horus dans le programme européen, me paraît capital. Nous devons parvenir à un accord. Si, dans d'autres secteurs de l'armement, le leadership allemand peut s'exercer sur certaines fabrications, je souhaite que, dans le domaine spatial, le leadership reste à la France. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Philippe Briand, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les forces terrestres.

M. Philippe Briand, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, d'une manière générale, une politique de défense n'a de valeur et de sens que si elle est adaptée et adaptable aux exigences et théâtres d'opération tant nationaux qu'internationaux. La caractéristique principale d'une vraie politique de défense est d'oublier ce que le général de Gaulle, dès les années 30, appelait « la doctrine *a priori* », dont l'essentiel défaut est de ne pas tenir compte de ce qu'il nommait encore « le torrent trouble et mobile des circonstances ».

Or notre système de défense, dans sa globalité, est engagé dans un effort de restructuration qui fait de lui un formidable outil en pleine mutation. De la sorte, il participe à l'effort nécessaire de redressement national.

Avec environ 50 milliards de francs, l'armée de terre représente 26 p. 100 du budget de la défense et se place ainsi en tête des différentes armées et services. Les crédits de fonctionnement représentent à eux seuls 60 p.100, soit 29,673 milliards de francs, alors que les crédits d'équipement représentent 40 p. 100 du budget, soit 19,551 milliards de francs.

Cette part essentielle des crédits de fonctionnement s'explique par le fait que l'armée de terre concentre 45 p. 100 des effectifs des personnels de défense et supporte en conséquence un poste de rémunérations et de charges sociales très important.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Ils expriment la volonté politique de garder un outil de défense efficace au service de la nation tout entière et des intérêts de la France dans le monde. Cependant, il ne faut pas oublier, comme l'ont souligné plusieurs de mes collègues, qu'un programme militaire, quel qu'il soit, s'inscrit dans la durée – souvent plus de vingt ans – et que la remise en cause de son budget par à-coups et soubresauts fait peser sur lui des menaces qui dépassent largement les seules questions financières pour aboutir à une mise en cause de sa crédibilité politique, voire de son efficacité technique, lesquelles sont l'avvers et le revers d'une même pièce.

Je veux parler des moyens permettant de mener à terme une vraie politique, grâce à un bras armé capable de remplir des missions et de poursuivre l'acte diplomatique lorsque celui-ci ne peut répondre à sa finalité, en un mot lorsqu'il échoue.

Cette mise en perspective a pour conséquence que l'armée de terre ne peut faire l'économie d'un vrai débat sur les moyens qu'elle peut mettre en œuvre pour servir la politique d'un grand pays. Plus encore, elle ne peut envisager une quelconque restructuration sans étudier ses implications à long terme en termes d'emplois. Une chose est sûre : l'État n'a pas pour mission essentielle d'élaborer une défense nationale en fonction des problèmes spécifiques de l'industrie de l'armement. L'État est là pour préciser et imposer les termes globaux d'une politique générale de défense dont l'armée de terre est l'un des axes essentiels. Sa mission est de penser cette restructuration en termes non pas de « cocon budgétaire », mais de ciblage adapté.

La restructuration, la professionnalisation et le service national appartiennent au cercle que constitue cette cible.

Tout d'abord, les différentes restructurations propres à l'armée de terre mises en œuvre depuis 1993 sont le produit d'une rationalisation des structures en place. En 1996, deux nouvelles dissolutions sont prévues et plusieurs commissariats et centres mobilisateurs sont appelés à disparaître. Cette restructuration n'est pas sans répercussion sur les conditions psychologiques de vie et de travail des militaires. A cette inquiétude s'ajoute celle des collectivités locales, qui sont menacées en termes d'emplois directs et indirects. C'est pourquoi le ministère a mis en place une délégation à la restructuration destinée à aider aux reconversions ; il manifeste ainsi un souci d'accompagner les régions en difficulté ainsi que les hommes qui, jusqu'à présent, constituaient leur dynamisme et participaient à leur vie économique et sociale.

La professionnalisation doit se comprendre dans cette perspective. La multiplication des crises et conflits qui fait suite à la rupture de la bipolarisation Est-Ouest a conduit la France à assumer des fonctions de maintien de la paix dans le cadre de l'ONU, voire de son propre chef. Or la sophistication grandissante de nos armements exige des professionnels bien formés et en nombre suffisant, dont la préparation technique et psychologique ne doit pas laisser place à l'improvisation.

Il me semble que cette professionnalisation de nos forces terrestres n'est pas en contradiction avec la volonté de tous les jeunes qui le voudraient de servir sous les drapeaux. Il y va du service national, qui laisse apparaître une forte injustice, puisque 30 p. 100 des jeunes environ y échappent d'une manière ou d'une autre. Il convient dès lors de réorienter les jeunes qui seraient reconnus aptes, non sur la base du SIGYCOP mais en fonction des critères des COTOREP, vers des services authentiquement civils. Imaginons un véritable partenariat entre la vie, l'éducation nationale et l'armée. Les jeunes pourraient se frotter à la réalité en participant activement au maintien des personnes âgées à domicile, à l'apprentissage des jeunes dans les banlieues difficiles et, plus généralement, à des travaux d'intérêt collectif.

En fait, il faut mettre tous les jeunes sur un pied d'égalité, ne pas privilégier ceux qui échappent au service et améliorer la condition des appelés, ne serait-ce qu'en accordant un ou deux voyages supplémentaires à ceux qui sont éloignés de leur domicile ; il faut également veiller à ce que les objecteurs de conscience ne jouissent pas d'un traitement financier quatre fois plus favorable que celui des appelés.

M. Guy Teissier. Très bien !

M. Philippe Briand, rapporteur pour avis. Nous savons tous que le service national brasse des jeunes gens d'horizons différents, voire en complète opposition. Brillants

jeunes diplômés et quasi-marginaux, parfois en phase de pré-délinquance, se côtoient, ce qui opère un mélange de couches sociales salubre à la formation de l'identité nationale.

Force est de constater que les barrières érigées pour l'accès à certaines formes de service national éloignent de l'armée de terre une partie de l'élite du contingent.

Outre la professionnalisation en marche, qui est inéluctable en termes de coût, il ne faut pas oublier que même celui qui défendait l'armée de métier évoquait dans une lettre à Paul-Boncour, en 1929, « la forme de l'instrument éventuel, armée de masse où seraient mêlés les esprits, tous les âges et toutes les valeurs. »

Cela exclut toute doctrine par trop dogmatique. Là encore, la voie de la professionnalisation doit s'accompagner d'un renforcement subtil de l'idée de patriotisme si, le cas échéant, la France se trouvait en danger. La défense nationale, c'est d'abord un état d'esprit dans la nation et dans les pouvoirs publics, aimait à répéter le chef de la France Libre.

Il convient par conséquent de rééquilibrer l'affectation des jeunes appelés entre les principales formes du service national et, surtout, entre les différentes armées. Il ne s'agit pas là d'une restructuration dont le seul enjeu serait purement économique, mais plutôt de l'émergence d'une participation active à l'indispensable réduction de la fracture sociale. Il est aberrant de penser que les jeunes ont le sentiment que le passage sous les drapeaux constitue un facteur supplémentaire et aggravant d'exclusion, alors que plus de 75 p.100 des Français ont une image positive de l'armée. Bref, l'armée de terre doit disposer de ressources humaines de qualité, valorisantes pour tous les acteurs qui la constituent, la font vivre et assurent à la France sa place et son rang dans le monde.

Enfin, les crédits d'équipement du titre V subissent des compressions, conformément à la tendance naturelle enregistrée depuis 1990 ; les flux financiers poursuivront leur décroissance, qui a commencé en 1992.

J'en viens aux programmes d'armement. Le cher char Leclerc s'inscrit dans la ligne tracée, avec quarante livraisons pour quarante-quatre commandes. S'y j'ajoute le maintien des flux financiers prévus pour le cher hélicoptère NH 90 et les 64 millions de francs prévus pour les études de faisabilité du très intéressant véhicule blindé modulaire.

Les crédits destinés au développement du lance-roquettes multiple phase 3, qui constitue un instrument majeur pour l'armée de terre, s'élèveront à 58 millions de francs pour l'année 1996. Cette arme sera dotée d'un système radar Horizon et commandera 2 020 postes radios PR4G indispensables à des liaisons efficaces sur les théâtres d'opération.

Mes chers collègues, vous avez pu constater l'importance que j'accorde à la richesse que constituent les personnels de l'armée de terre, qui sont prêts à servir au péril de leur vie, et je souhaite rendre hommage à ceux qui l'ont perdue ou qui ont été blessés, en particulier en Yougoslavie.

Sachons poser le problème : ou l'armée de terre aura les moyens de gagner le pari pour demain en accordant une importance égale à l'aspect quantitatif et à l'aspect qualitatif, ou elle ne les aura pas.

Pour ma part, je me situe dans la droite ligne du fondateur de la V^e République : à la base de la défense des peuples, il y a les peuples. Cette évidence, nous nous devons de ne pas l'oublier. Mais sa dimension humaine

ne peut s'exprimer que si elle est soutenue et accompagnée par une technologie militaire appropriée, satisfaisant aux exigences des temps présents et futurs.

C'est pourquoi le budget de l'armée de terre est significatif à bien des égards. Il préserve dans ses grandes masses budgétaires une évolution comparable à celle des autres armées et s'inscrit dans la logique globale de maîtrise des dépenses publiques et de réduction de déficits. Si la part des crédits de fonctionnement ne varie que très peu, celle des crédits d'équipement croît de façon plus marquée. En réalité, en dépit d'une diminution en volume, la diminution des crédits du titre V de l'armée de terre est proportionnellement moindre que celle de l'ensemble des crédits d'équipement de la défense. Cela montre une prise en compte du véritable enjeu politique que constitue une défense moderne adaptée aux missions que l'histoire sait parfois infliger aux peuples.

En ce qui concerne l'armée de terre, il ne peut y avoir de doute. Celle-ci remplira d'autant mieux la mission que la nation lui confiera que la nation comprendra et acceptera la nécessité d'une défense moderne agissant sous la forme qu'il faut, où il faut et quand il faut.

Notre génération, dont l'Américain Francis Fukuyama concluait un peu vite en 1989 qu'elle verrait avec la chute du mur de Berlin la fin de l'histoire, doit savoir entrer de plain-pied dans l'histoire de demain. Pour cette raison comme pour tant d'autres, notre génération doit, comme le soulignait le général de Gaulle, se rendre compte – alors que nous allons bientôt commémorer le 11 novembre 1918 – que c'est de ses pensées, de ses résolutions et de ses œuvres que l'avenir sera pétri. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la marine.

M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis. C'est avec beaucoup de gravité que se sont exprimés avant moi les rapporteurs de la commission des finances et de la commission de la défense, une gravité que justifie l'étroitesse de l'enveloppe que vous nous soumettez, monsieur le ministre.

La commission de la défense a formulé son avis après mûre réflexion, avec une grande sagesse, dans le souci de ne pas ajouter à la complexité de l'exercice qui est le vôtre, mais en vous appelant, avec beaucoup de solennité, à considérer nos propos non comme un simple exercice oratoire, obligatoire en cette période de l'année, mais comme l'expression très forte de la volonté de la représentation nationale de ne pas être considérée comme une chambre d'enregistrement à laquelle on demande fort courtoisement son avis mais pour n'en tenir compte que dans la mesure où l'exécution du budget s'avère honnête et sincère, ce qui, nous le savons, n'est pas toujours le cas,...

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur pour avis. Oh ! que non !

M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis. ... comme l'expression, aussi, de sa volonté d'être associée, s'agissant de la doctrine, et non d'être simplement informée.

Le projet de budget pour la marine confirme, et je le dis en accord avec mes collègues Bertrand Cousin, député de Brest, Daniel Colin, député de Toulon, et Michel

Godard, député de Lorient, les réserves expresses que j'avais exprimées lors du vote de la loi de programmation militaire. Celles-ci résultent d'un triple constat.

On note d'abord une réduction de 4,3 p. 100 du budget de la marine – ce qui est la réduction la plus forte des trois armées – soit 4,22 p.100 en francs courants ; cela fait deux points de moins, pour les moyens, par rapport à l'évolution du budget de la défense. La tendance se confirme de la diminution, plus prononcée que pour les autres armes, des moyens mis à la disposition de la marine dont, je vous le rappelle, monsieur le ministre – mais est-ce nécessaire ? –, les missions conservent un caractère fondamental, je dirai même sacré, eu égard à la doctrine gaulliste de la dissuasion, pour ce qui concerne la dissuasion nucléaire proprement dite, mais également pour ce qui concerne cette notion nouvelle qu'est la projection de puissance.

La conjoncture internationale, même et surtout avec l'écroulement du mur de Berlin et la définition d'un nouvel ordre mondial, légitime ces deux priorités essentielles que sont la force océanique stratégique et les forces d'action navales.

Deuxième constat : pour des raisons faciles à comprendre – les services votés, c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement, étant quasiment incompressibles – ce sont les crédits du titre V – qui, eux, préparent l'avenir – qui subissent la plus forte réduction : 7,2 p. 100 en francs courants, soit 9,2 p. 100 en francs constants. Or cette réduction pourrait conduire à remettre en cause les grands programmes de la force océanique stratégique et du groupe d'action navale.

J'en viens à mon troisième constat. Les crédits consacrés à l'entretien de la flotte, dont j'avais indiqué l'année dernière qu'il avait atteint son point de quasi-rupture, sont encore en diminution. En réalité, en effet, leur stagnation recouvre un rétrécissement de l'enveloppe mise à la disposition de la marine, alors que l'âge moyen de la flotte ne cesse d'augmenter. Cette tendance ajoute à la difficulté de l'exercice qui est proposé à nos officiers et à nos ingénieurs.

Le caractère contestable de ces économies apparaît à la fois sur le plan stratégique, et je m'associe aux paroles pleines de bon sens de notre collègue Jacques Baumel sur ce point, et sur le plan financier. Vous vous souvenez sans doute que la réduction du programme de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de six à quatre unités, c'est-à-dire une réduction du tiers s'est traduite par une économie de 11 p. 100 seulement. Peut-on véritablement parler d'économies ? De même, peut-on parler de série lorsqu'on a affaire à des matériels dont le nombre d'exemplaires est si réduit ? Une série de deux, à mon avis, c'est plutôt le doublement d'un prototype ! (*Sourires.*)

Je passerai rapidement sur les dotations de fonctionnement. La hausse de 0,8 p. 100 sera évidemment absorbée par la croissance des rémunérations et des charges sociales qui représenteront, en 1996, près de 71,4 p. 100 des dépenses ordinaires. Le faible rythme de déflation des effectifs auquel nous assistons, avec un solde de 437 emplois militaires et 117 emplois civils, ne peut contrebalancer l'augmentation des rémunérations due au glissement vieillesse-technicité, le fameux GVT, et au ralentissement des départs du personnel d'encadrement puisque, compte tenu de la conjoncture économique, les militaires, et singulièrement les marins, sont de moins en moins enclins à quitter rapidement la carrière militaire.

Les autres chapitres du titre III subissent – toujours en francs courants – une réduction de 1,18 p. 100 pour les crédits de fonctionnement et une stagnation pour les crédits d'entretien programmé des matériels. Je l'ai dit tout à l'heure, je n'y insiste pas, mais il faut rappeler, marteler que ces dotations correspondent en fait à une diminution de l'ordre de 2,2 p. 100 en francs constants, sans compter l'impact de l'augmentation de la TVA.

Cette évolution est évidemment légèrement différenciée selon les articles. Je ne citerai qu'un seul exemple, celui de la réduction des dotations pour les carburants, qui ont été établies avec des hypothèses optimales, pour ne pas dire optimistes, puisque elles intègrent un cours du dollar que nous ne maîtrisons pas très bien (*Sourires*) mais ne prennent pas en compte les consommations supplémentaires qui sont imputables aux opérations extérieures.

Mais, c'est essentiellement sur les crédits du titre V et du titre VI que je souhaite insister dans la mesure où leur réduction imposera à terme – je devrais dire : impose déjà – la définition d'une nouvelle marine.

D'abord la FOST. Je pourrais reprendre, presque mot pour mot, ce que nous a dit tout à l'heure Jacques Baumel. La nouvelle décroissance des crédits de la FOST, qui représente 5,8 p. 100 en francs courants, conduit, vous nous l'avez dit, monsieur le ministre, à un décalage de l'entrée en service actif des exemplaires n^{os} 2 et 3 de la série des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de nouvelle génération et amène à différer la commande de l'exemplaire n^o 4.

Sans anticiper sur les conclusions du comité stratégique, sur lequel je reviendrai, je dis très clairement que la limitation à trois exemplaires n'est pas acceptable, car elle réduit l'efficacité et remet en cause la crédibilité de la dissuasion qui deviendrait aléatoire. Par conséquent, il est plus que jamais nécessaire de dénoncer ces réductions progressives de programmes qui ont pour résultat de dénaturer sans le dire la fonction même de la défense.

De même, la relève retardée des forces navales résulte de la réduction de 12,1 p. 100 des ressources disponibles pour les fabrications.

Dans ces conditions, le retard, pour des raisons techniques, de la livraison du porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle* est finalement ressenti comme un heureux concours de circonstances, alors que son admission au service actif à la fin de 1999 constitue une absolue obligation pour la marine nationale dans la mesure où, au-delà de cette limite, elle ne sera plus en mesure de répondre aux sollicitations du pouvoir politique : le porte-avions *Clemenceau* aspirera alors à une retraite légitime et les *Crusader*, même rénovés, ne pourront plus voler.

La mise en œuvre du groupe aéronaval pose d'ailleurs, dans son ensemble, des problèmes beaucoup plus compliqués que celle de la FOST : elle dépend aussi de la concordance des dates entre la mise en œuvre de programmes de plates-formes et d'aéronefs. Il s'agit de faire en sorte que tout se trouve en état de fonctionnement au moment de la mise à l'eau et de l'admission au service du porte-avions nucléaire.

A cet égard, je veux évoquer deux exemples : celui de l'hélicoptère NH 90, pour lequel la décision devra impérativement intervenir en 1997...

M. Olivier Darrason, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'air. Très bien !

M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis. ... et celui des avions de guet embarqués sur lesquels je voudrais dire un mot, me réservant d'y revenir dans le cours du débat.

La loi de programmation militaire a prévu l'acquisition, pour la période 1995-2000, de deux avions de guet embarqués Hawkeye pour répondre aux contraintes opérationnelles du futur porte-avions nucléaire. Un amendement de la commission des finances propose l'arrêt de ce programme et son remplacement par l'acquisition de deux Awacs. Pour diverses raisons que j'évoquerai tout à l'heure, notamment pour des raisons opérationnelles, il est certain que ce choix condamnerait le porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle* à faire toute sa carrière à proximité des côtes françaises ou en Méditerranée, ce qui, vous me le concéderez, pour un bâtiment et un groupe aéronaval de ce prestige et de ce coût, reviendrait à restreindre singulièrement sa mission et répondrait encore moins à la nécessité politique de déploiement de forces dans le monde !

Aux incertitudes majeures qui pourraient obérer les deux programmes incontournables de la marine – ces deux programmes autour desquels la marine articule son action, la FOST et le groupe aéronaval – s'ajoutent moult incertitudes dans les dotations d'équipement.

J'en retiendrai deux exemples. J'ai déjà parlé du premier : la trop faible croissance, si ce n'est la décroissance, de l'entretien programmé des matériels, qui conduit la marine à réduire ses demandes, à accroître l'intervalle entre les périodes d'entretien majeur, les IPER, et à reporter certaines opérations, alors que la consommation du potentiel des navires et l'augmentation de l'âge moyen de la flotte commanderaient une attitude contraire.

Le deuxième exemple tient aux difficultés techniques de développement que nous connaissons sur des programmes en coopération comme la frégate Horizon, le programme NH-90 ou le système de défense de zone PAAMS, tous éléments qui ne sont pas sans conséquences industrielles au moment où a été créé un groupe de travail sur l'avenir de la direction des constructions navales.

A ce propos, monsieur le ministre – vous savez que l'obstination est chez moi une seconde nature, dont je ne parviens pas à me défaire (*Sourires*) – j'estime regrettable que ce groupe, tout comme le comité stratégique, et je rejoins là la réflexion de Balkany et de M. Paecht, n'ait pas été ouvert aux représentants de la nation ni, d'ailleurs, aux représentants de la construction navale privée, alors que leur expérience de la compétition et de la coopération internationale les qualifiaient tout particulièrement pour y participer.

Cette forme de monologue, je voudrais que, dans une période difficile, vous preniez l'engagement de la briser. Vous ne faites que l'assumer ; elle existait, malheureusement, bien avant vous. Mais au moment où il va nous falloir prendre ensemble des décisions courageuses, il faudrait que la représentation parlementaire, qui revendique l'honneur et la responsabilité des choix politiques, y soit pleinement associée.

Il s'agit donc d'un budget qui n'est plus seulement un budget d'attente – celle de la révision du Livre blanc et des conclusions du comité stratégique – mais bien d'un budget de transition entre deux configurations de la marine. C'est bien en nous plaçant de ce point de vue que nous pouvons encore donner un avis favorable au projet de budget qui nous est proposé, ce que la commission m'a prié de faire, monsieur le ministre, ...

M. Didier Boulaud. Du bout des lèvres !

M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis. ... sachant que le cadre qui vous est imposé est contraignant, mais qu'il est nécessaire au rétablissement de la situation financière du

pays. Il faut dire ici que la défense prend une part très importante à cet effort. Aussi, je ne pense pas que les quelques économies supplémentaires, au demeurant peu significatives – mon collègue Balkany me pardonnera de le dire – que l'on va demander à des armes, à des chefs qui sont déjà aux prises avec des difficultés extrêmes de gestion, seront de nature à améliorer très sensiblement la situation budgétaire.

demeurant peu

On ne tond pas un œuf ! Je le dis avec gravité, comme nous l'avons toujours fait au cours de tous nos débats : nous ne pouvons pas aller au-delà de ce que nous avons consenti, souvent la mort dans l'âme. J'assortirai donc cet avis favorable de deux réserves.

La première est qu'il doit y avoir adéquation des moyens budgétaires aux missions fondamentales de la marine : d'une part, la permanence de la dissuasion, dogme non seulement gaulliste, mais national, car le Président François Mitterrand l'a fort bien intégré et respecté, d'autre part, la constitution du groupe aéronaval qui est la condition de la projection de puissance.

La deuxième réserve est que des décisions devront être prises impérativement en 1997 au plus tard concernant cinq grands programmes fondamentaux : le quatrième sous-marin nucléaire lanceur d'engins, le deuxième porte-avions nucléaire, le sous-marin nucléaire d'attaque du futur, le SMAF, les développements du missile anti-navires du futur et l'hélicoptère NH 90.

Tout à l'heure, notre collègue Balkany a évoqué Colbert. Je ne pense pas qu'il puisse y avoir de meilleure évocation s'agissant de la marine. Comme vous le savez, monsieur le ministre, ce fut l'Ancien Régime qui nous donna la meilleure des marines. Il est de tradition, à cette tribune, de citer le général de Gaulle. Je ne le ferai pas, me bornant à un auteur moins illustre, l'abbé Guillaume Thomas-Raynal...

M. Guy Teissier. Très connu ! (*Sourires*.)

M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis. ... qui, en 1781, dans un ouvrage condamné par le Parlement de Paris et brûlé par la main du bourreau, se posait en ces termes la question de savoir si la France pouvait avoir une marine militaire : « Philosophes de tous les pays, amis des hommes, pardonnez à un écrivain français d'exciter la patrie à élever une marine formidable. C'est pour le repos de la terre qu'il fait des vœux en souhaitant de voir établir sur toutes les mers l'équilibre qui fait aujourd'hui la sûreté du continent. »

Monsieur le ministre, j'accepterais très volontiers que vous fassiez brûler par la main du bourreau ce que je viens de vous dire si vous nous donniez enfin une marine formidable ! (*Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Olivier Darrason, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'air.

M. Olivier Darrason, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, chers collègues, pour la troisième fois, je rapporte devant l'Assemblée les crédits de l'armée de l'air.

A deux reprises, la franchise – certains diront : le caractère abrupt – de mes propos avait pu faire un instant douter de l'amitié qui me lie à votre prédécesseur. Tel est le prix de la liberté. Mais ce qui était important – et ce qui le reste – c'est la défense des missions de l'armée de l'air dans le cadre général des missions attribuées à nos armées.

Aussi suis-je encore plus libre cette année, face au premier budget que vous présentez devant cette assemblée, de traduire exactement ma pensée, une fois de plus sans détour : ce budget n'est pas un bon budget. Il est sans doute le plus difficile que notre pays ait connu depuis bientôt quarante ans, et cette référence n'est pas un hasard.

Pourquoi n'est-il pas bon ?

D'abord – et c'est son péché originel – parce que, vraisemblablement, il n'est pas entièrement le vôtre. Comment s'étonner qu'il manque de cohérence ? Il n'est, semble-t-il, dans votre esprit et dans celui du Premier ministre, qu'une étape vers une véritable cassure de notre outil de défense.

Ce budget est-il entièrement le vôtre ? On peut en douter tant on reconnaît, ici ou là, la marque du ministère du budget. Je me limite à quelques chiffres : avec 36,934 milliards de dotations budgétaires et 38,3 milliards de crédits disponibles, les ressources de l'armée de l'air vont diminuer respectivement de plus de 3,5 p. 100 et de 4 p. 100 par rapport au budget de cette année.

Il ne me paraît pas convenable d'invoquer d'autres références pour faire apparaître une hypothétique progression des crédits : ce n'est pas au moment où vous vous préparez – pardon, où Bercy se prépare à de nouvelles annulations ou à de nouveaux gels, 3 ou 4 milliards dit-on, c'est-à-dire 4 ou 5 p. 100 du budget de la défense de 1995 – que l'on peut utilement se référer à une loi de finances rectificative que l'on ne cesse depuis juin dernier d'amputer de ses crédits.

Plus inquiétant encore : dans cette dégringolade budgétaire, la part de l'armée de l'air diminue aussi proportionnellement puisqu'elle ne disposera plus que de 19,5 p. 100, au lieu de 19,7 p. 100, des crédits affectés cette année à l'ensemble des armées.

Et c'est bien ce qui frappe l'esprit lorsqu'on essaie de comprendre la logique qui en a guidé la construction.

Où est la cohérence dans le budget que vous nous présentez avec les deux objectifs affichés par votre Gouvernement et auxquels en théorie nous souscrivons – c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous sommes votre majorité – le rôle et la place de la France dans le monde et la défense de l'emploi ?

Ces deux manques de cohérence me paraissent plus que tout dommageables et je voudrais, oui monsieur le ministre, essayer de comprendre la logique qui vous guide.

Quelle cohérence a donc votre budget avec les missions de l'armée de l'air ?

En d'autres termes, quel rôle donne-t-on à l'armée de l'air dans la défense de notre pays ? Ce rôle est aujourd'hui, et sera sans doute demain, majeur. Il l'était dans le Livre blanc, mais sans doute n'est-ce plus votre référence ? Il le reste en tout cas dans les faits.

La défense de notre territoire ? Qui ne voit aujourd'hui qu'elle passe au moins autant par notre couverture aérienne que par la défense de nos frontières terrestres ?

La dissuasion nucléaire ? Plus que jamais, le vecteur aéroporté constitue le socle même de la gesticulation grâce à la souplesse de son emploi.

La force de projection ? Moyen de présence directe ou moyen de transport incontournable, l'armée de l'air est, on l'a vu en Bosnie, indispensable.

Face à cela, quels sont les moyens dont est dotée l'armée de l'air dans ce budget ? Sont-ils cohérents au regard des missions qui sont les siennes ? Force est de

constater que cette cohérence est faible tant pour ce qui est des mesures propres au personnel qu'en ce qui concerne l'attention portée aux bases aériennes, à l'activité aérienne et surtout, bien sûr, aux programmes.

Entendons-nous bien, monsieur le ministre : sur les premiers points, votre responsabilité est relative. Elle est le fruit de dégradations lentes et successives qui amènent l'armée de l'air à « frôler quotidiennement son angle de sustentation maximal », comme je le disais dès 1993. Ce n'est pas non plus la responsabilité de cette armée dont toute l'attitude a été marquée, depuis des années, peut-être à tort, d'ailleurs, du sceau de la modestie : modestie des demandes, modestie des hommes pour évoquer leurs exploits, aujourd'hui leurs sacrifices, modestie des moyens. Je reviendrai, monsieur le ministre, sur ce mot de « modestie » car certains propos récents n'ont pas manqué de choquer ceux qui savent vraiment quelle est la situation.

Votre titre III n'est ni plus mauvais ni meilleur qu'un autre. Mais il sous-estime le problème principal qui affecte cette armée, c'est-à-dire le légitime déroulement de carrière des officiers et des sous-officiers au moment où le nombre insuffisant de départs de sous-officiers entraîne un surcoût budgétaire et une déformation vers le haut de la pyramide des âges, en raison du vieillissement de ces cadres.

Dans ces conditions, comment ferez-vous pour atteindre l'objectif – qu'au demeurant je ne partage pas – de professionnalisation accrue des armées, démarche qui entraîne dès cette année un déséquilibre structurel, constaté pour la première fois au profit du titre III, donc au détriment du titre V ?

La situation des bases aériennes n'est pas cohérente non plus. D'abord, faisons litière d'une critique injuste et non fondée selon laquelle il y aurait trop de bases aériennes. La réalité est que l'armée de l'air en a, depuis 1980, fermé seize et que n'en subsistent – si l'on veut bien considérer qu'une base aérienne est une base sur laquelle peuvent se poser des avions – plus que vingt-six, dont quatorze seulement ont une forte activité aérienne. En réduire encore le nombre conduirait à accroître l'insécurité des pilotes et des populations et, bien sûr, les gênes sonores liées à une activité aérienne trop concentrée. Mais surtout, cela équivaldrait à accepter la réduction du format de l'armée de l'air, qui est passée en moins de dix ans de 450 avions de combat à 400. La verra-t-on contrainte de s'appuyer sur d'autres nations pour mener à bien ses missions prioritaires, comme on a pu le voir récemment avec l'aviation de transport ?

Au fond, monsieur le ministre, le débat sur la cohérence est bien là : les missions de notre défense ont-elles changé ? Si oui, pourquoi ? Les menaces ont-elles diminué ? Le rôle de la France dans le monde est-il revu à la baisse ? Et si oui, quelles sont les missions qui désormais n'incomberont plus aux armées de notre pays et quelles en seront les conséquences ?

L'activité aérienne connaîtra aussi de fortes perturbations. L'armée de l'air nous dit pouvoir maintenir la fameuse norme de 180 heures d'entraînement par pilote et par an en fonction du budget que vous lui allouez. Très franchement, je crois qu'en disant cela elle assume plus qu'elle n'assurera. Car les dotations budgétaires pour l'entretien programmé du matériel, pour les rechanges aériens, pour les carburants sont en réalité très en dessous des vrais besoins.

C'est aussi la raison pour laquelle je m'opposerai – vous voyez, monsieur le ministre, que tout n'est pas négatif dans mes propos – à tout amendement tendant à réduire encore davantage vos crédits de fonctionnement, car ceux-ci assurent l'essentiel, c'est-à-dire la sécurité des pilotes et la fiabilité des missions. Ceux qui prennent la responsabilité de déposer de tels amendements seraient d'ailleurs bien inspirés de consulter leurs collègues des commissions compétentes qui, en la matière, ont plus d'idées pertinentes que les gestionnaires budgétaires de Bercy.

Mais, monsieur le ministre, la véritable absence de cohérence est dans les programmes. J'évoquerai essentiellement les deux principaux programmes de l'armée de l'air, l'un dont le développement s'achève, l'autre dont le développement devrait commencer, je veux parler du Rafale et de l'ATF.

Le Rafale d'abord. Le moins que l'on puisse dire est qu'il y a, dans l'air du temps, un renouveau de l'iconoclastie. Diverses manœuvres ont entraîné des protestations dans la presse. Que n'a-t-on lu et entendu. « Un gouffre financier nommé Rafale » titrait un magazine. « L'erreur technologique du siècle », écrivait tel autre. Et, dans nos rangs mêmes, la poursuite de vieilles vindictes ou de vieilles lunes.

Il est temps de calmer le jeu, monsieur le ministre, et de ramener de l'ordre dans les esprits.

Comme le dit excellemment son chef d'état-major, depuis toujours l'armée de l'air a considéré que le Rafale était l'avion qu'elle attendait. A ceux qui prônent les économies, rappelons que ce véritable défi technologique a pour objectif d'être un avion polyvalent, c'est-à-dire un avion accomplissant les missions actuellement réalisées par cinq avions de type et de modèle différents.

Quel est le bilan technologique et financier de ce programme ? Malheureusement pour ses détracteurs, il est bon et même excellent : une dérive financière inférieure à 2 p. 100 pour un programme conçu dans les années 80 ; un succès technologique sans retard réel, si ce n'est celui des décalages imposés d'année en année.

Où est donc le problème ? Il vient simplement des moyens financiers qu'il faut affecter au seul programme conséquent de combat de l'armée de l'air en dehors de ses munitions. Or vous êtes aujourd'hui dans une impasse. En effet, avec les crédits annoncés dans la prochaine loi de programmation militaire, il est clair, si nous en croyons la presse, que nous n'atteindrons pas la cible de 330 Rafale, lesquels seront pourtant, à terme, les seuls avions de combat dont disposera l'armée de l'air.

Comme cela était initialement prévu, cet avion devait parvenir à l'armée de l'air selon des standards successifs qui représentaient non pas des avions différents, mais des types d'armement air-sol gradants. Doit-on attendre de pouvoir disposer du dernier standard, le SU 2, pour équiper l'armée de l'air française ? Je ne le crois pas. Ce serait une erreur fondamentale, pour deux raisons.

D'abord parce que, le pouvoir budgétaire remplaçant graduellement le pouvoir politique, il est clair que si cet avion n'équipe pas l'armée de l'air au tout début du siècle prochain, il subira alors une véritable série de décalages qui se traduiront *in fine* par une véritable mort du programme. Comme le disait Athur Paecht, on aura alors investi en pure perte plus de 39 milliards de francs.

En second lieu, parce que cet avion ne sera un succès à l'exportation que dans la mesure où il équipera l'armée de l'air et non la seule marine. Soyons clairs, nos clients

sont intéressés par les capacités air-sol du Rafale et, comme tout le monde, lisent les journaux où s'étalent nos différends.

Monsieur le ministre, il est donc impératif que vous annonciez au plus vite – et vous avez singulièrement l'occasion de le faire au cours de ce budget – que l'armée de l'air disposera au plus tôt, c'est-à-dire en 2000, d'un vrai standard utilisateur, d'ailleurs à l'étude, dénommé S1, qui bénéficiera des capacités du premier standard SU1 envisagé, à l'exception de certaines d'entre elles, et qui permettra d'offrir à nos futurs clients l'image d'un escadron complet en service dans l'armée française.

Le problème du Rafale en sera-t-il réglé pour autant ? Naturellement pas si l'on songe que tout dépendra de la cible définitive des crédits dont vous disposerez.

Autre difficulté de cohérence : l'avion de transport futur. Résumons la situation en deux mots : cet avion est indispensable pour remplacer nos Transall en 2005-2010, faute de quoi nous n'aurons plus de moyens de projection. Mais nous ne pourrions assumer cette lourde charge financière que si nous décidons qu'il s'agit là d'une priorité sans pour autant opposer les priorités et obliger à choisir, comme on l'entend ici ou là, entre le Rafale et l'ATF. Là aussi, soyons clairs : l'armée de l'air, c'est d'abord une aviation de combat, puis une aviation de transport, et non l'inverse.

Cette priorité qu'est l'ATF ne pourra être assurée que si vous osez rompre le fameux dogme de répartition homothétique des crédits par section d'armée et si vous décidez de créer une ligne budgétaire nouvelle rattachée au soutien interarmées, qui alors pourra être financé par une contribution de toutes les armées dont ce serait l'intérêt bien compris – je pense à l'armée de terre – que de pouvoir demain disposer de vrais moyens de projection.

A ma recherche de cohérence opérationnelle, monsieur le ministre, je voudrais ajouter ma recherche de cohérence économique dans votre budget.

Vous avez fait de la défense, et je le regrette car je pense que ce n'est pas son rôle, une variable budgétaire. J'entends dire aujourd'hui que l'équilibre monétaire dépendrait de la future loi de programmation. Cela est trop d'honneur, la défense n'en demande pas tant. Mais enfin, quelle est cette logique budgétaire qui veut s'attaquer, au noble motif de la lutte contre le chômage, aux plus gros budgets de l'Etat ?

Vous m'avez un jour répondu qu'un milliard de francs de crédits budgétaires, et donc de chiffre d'affaires pour le budget de la défense, équivalait à 2 500 emplois, soit environ 400 000 francs par emploi. Le mérite de ce chiffre est qu'il est comparable à d'autres types d'emplois, en général jugés moins nobles ou moins coûteux, comme les emplois que l'on trouve dans le secteur électrique. Je le précise car on a souvent tendance à considérer que les emplois de l'industrie de la défense sont totalement dispendieux et cachent de scandaleuses marges bénéficiaires. Mais le second mérite de ce chiffre est de le comparer avec le million de francs par emploi que l'on s'apprête, dit-on, à dépenser pour faire face aux suppressions d'emplois que vous annonceriez bientôt.

Quelle est donc la logique ? Quelle est donc la cohérence entre ce coût de 400 000 francs et la charge que nous allons devoir assumer sans être sûr, d'ailleurs, qu'elle apporte à terme de solutions stables en faveur de l'emploi ?

Car, monsieur le ministre, autour de l'avion de combat futur comme autour de l'avion de transport futur, il y a une véritable cohérence : celle d'une économie nationale,

indépendante, de haute technologie et de fortes compétences. L'enjeu économique, il est là et pas ailleurs. En fragilisant ces secteurs, c'est l'avenir même qui est compromis car on supprime en même temps la recherche, le développement et les facultés d'exportation.

L'enjeu, c'est celui de notre indépendance économique. Vous le savez, les Etats-Unis ont engagé avec nous sur ce secteur aéronautique militaire une lutte à mort. Reculer une fois de plus le Rafale, renoncer à l'ATF, c'est admettre une fois pour toute non seulement leur suprématie, mais surtout leur monopole sur toute l'industrie de défense. Ne pas donner non plus les moyens suffisants dans certains programmes européens, c'est admettre que d'autres pays européens, qui accusaient jusqu'à présent un grand retard en termes de compétences, puissent nous rattraper et nous dépasser. La part excessive et injustifiée qu'a, par exemple, l'Allemagne dans le programme ATF est très préoccupante et il convient de rétablir au moins la parité, faute de quoi c'est Aérospatiale qui en perdra le bénéfice.

L'exportation du Rafale, je l'ai déjà dit, procède de la même démarche. Son successeur au milieu du siècle prochain sera un avion européen. Mais il ne sera pas le reflet des acquis de l'aéronautique militaire française si nous ne tirons pas les bénéfices d'un programme Rafale qui est un succès technologique en comparaison des balbutiements de son concurrent européen. Je vous informe d'ailleurs que, aujourd'hui même, le Rafale biplace vient de réaliser son premier vol long courrier sans escale en rejoignant Dubaï, soit plus de 5 000 kilomètres, alors que son concurrent européen, décidé bien avant lui, n'a pas encore effectué un seul vrai vol opérationnel.

De la même façon, la recapitalisation de nos entreprises aéronautiques est une évidente nécessité. Qu'il s'agisse de l'Aérospatiale ou de la SNECMA, cette solution est plus accessible que les difficiles jeux de Meccano industriel qui ne reposent sur aucune culture commune d'entreprise. L'élargissement de leur capital est souhaitable, mais l'effort de l'Etat est stratégique et ne saurait faire défaut.

Vous l'avez compris, monsieur le ministre, le rapporteur du budget de l'armée de l'air est préoccupé par ce budget qui lui semble receler toutes les marques d'une future loi de programmation militaire dont la logique économique l'emporte sur la logique de défense. Je citerai moi aussi le général de Gaulle : « La France est d'abord une épée ». Où est la France, où est sa défense dans cette nouvelle logique ?

Est-ce à nous de rappeler au chef de l'Etat que rien ne serait pire pour les Français, pour leur espoir et pour le message que nous devons adresser au monde, que de voir la France renoncer à travers son armée ?

Rien ne serait pire, en effet, que de voir au livre blanc succéder un livre noir du comité stratégique et à une loi de programmation une loi de déprogrammation. Monsieur le ministre, nous voterons ce budget, non pas, ainsi que vous le dites, parce qu'il préserve l'avenir, mais parce qu'il est provisoire. Le véritable rendez-vous aura lieu au printemps. Si les signes du déclin français que nous percevons aujourd'hui étaient alors confirmés, nous ne pourrions nous y associer. Sans doute même, hélas ! le combatrions-nous. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Pierre Lellouche. Je suis en désaccord total !

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Asphe, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les personnels de la défense.

M. Jean-Claude Asphe, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je dois vous présenter le budget des personnels de la défense pour 1996. En ce 8 novembre, c'est un exercice difficile du fait que le Livre blanc est maintenant un incunable et que la loi de programmation militaire est morte d'une maladie fatale qu'on appelle la mort subite du nourrisson. *(Sourires.)*

La défense, ce n'est pas uniquement du matériel et de la technicité, c'est aussi 600 000 personnes actives et 690 000 retraités, soit une population d'environ 1 300 000 personnes.

Pensions comprises, les crédits du titre III s'élèvent à 152,5 milliards de francs, soit 3,88 milliards de plus que la loi de finances initiale de 1995.

Hors pensions, les crédits affectés au fonctionnement du ministère de la défense s'élèvent à 100,6 milliards de francs, soit une hausse de 1,30 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale. Les crédits consacrés aux rémunérations et charges sociales s'élèveront à près de 75 milliards de francs et présentent une progression de 1,5 p. 100.

Compte tenu de l'importance des ressources humaines que constituent les personnels de la défense, le poste budgétaire « rémunérations et charges sociales » représentera, en 1996, 74,30 p. 100 des crédits du titre III, contre 74,15 p. 100 en 1995.

La diminution des effectifs se démarque en 1996 des fortes réductions supportées en 1992 et 1993. Les suppressions concerneront 5 778 postes en 1996. Ce solde recouvre la disparition de 6 148 emplois et la création de 370. La diminution de 2 635 emplois civils et de 3 378 emplois d'appelés conduit à d'inévitables restructurations qui concerneront principalement l'environnement des forces et la rationalisation des services.

La valorisation du service militaire sera poursuivie. Cette valorisation sera orientée vers l'insertion professionnelle des appelés à l'issue de leur service national et sera concrétisée par une dotation de 32 millions de francs de crédits nouveaux.

La revalorisation de la condition militaire sera assurée de la façon suivante : 356,8 millions de francs consacrés dans le budget 1996 à la revalorisation de la condition des personnels militaires d'active et des appelés du contingent ; 286,5 millions de francs au titre du protocole Durafour, qui devrait connaître son terme en 1998 ; 38,2 millions de francs de mesures catégorielles, dont 2 millions de francs dans le cadre de la formation et de la reconversion ; 9 millions de francs pour l'augmentation de différentes primes ; 32 millions de francs pour revalorisation de la condition des appelés du contingent – augmentation du nombre de VSL, de sergents et d'aspirants.

En ce qui concerne les réserves, 5 millions de francs supplémentaires seront consacrés à l'amélioration de l'entraînement.

Les effectifs des personnels civils de l'administration centrale passent de 2 600 en 1995 à 2 516 en 1996, soit la suppression de 84 postes et une diminution de 3,2 p. 100. Les effectifs des personnels civils extérieurs connaissent une diminution de 924 postes budgétaires, soit 1,7 p. 100. Les effectifs civils de la DGA diminuent de 1 340 postes budgétaires, soit 3,7 p. 100.

S'agissant de la professionnalisation des forces, une augmentation de 0,51 p. 100 dans le cadre de ce budget semble, monsieur le ministre, quelque peu artificielle, puisqu'elle repose beaucoup plus sur la déflation des effectifs d'appelés que sur l'augmentation des postes d'active.

En ce qui concerne le service national, notons que, malgré la réduction de sa durée, la diminution des appelés dans les effectifs du ministère ne permet plus d'incorporer la totalité de la ressource disponible dans les formes militaires du service national. Les différentes formes civiles accueillent en moyenne 25 000 jeunes, chiffre auquel il convient d'ajouter les 7 500 postes ouverts dans le cadre des protocoles passés entre le ministère de la défense et les autres ministères.

A cet égard, il ne paraît pas acceptable, au regard du principe d'équité devant l'accomplissement des obligations nationales, que certains appelés effectuant un service civil bénéficient de conditions extrêmement avantageuses par rapport à leurs homologues effectuant un service militaire normal. Philippe Briand a rappelé à juste titre le cas des objecteurs de conscience.

Il est indispensable, à mon avis, que les réflexions du comité stratégique orientent l'évolution du service national. De ce qu'il sera demain dépendent étroitement le format et la structure des forces, leur mission et, inévitablement, l'équipement dont elles doivent être dotées.

En ce qui concerne le service national, votre rapporteur a pu apprécier une forme originale appliquée dans les DOM-TOM : le service militaire adapté. Lors de leur service militaire, des jeunes en situation d'échec scolaire suivent une formation professionnelle de base facilitant leur insertion dans la vie professionnelle. A mon sens, il conviendrait de porter plus encore notre effort sur ce genre de service.

Avant de conclure, monsieur le ministre, je voudrais évoquer rapidement deux questions d'actualité concernant les personnels militaires.

Tout d'abord, le *Journal officiel* a publié hier une décision d'annulation du décret n° 93-256 du 24 février 1993 modifiant le régime de l'indemnité pour charges militaires. Pourriez-vous nous dire les raisons qui ont conduit le Conseil d'Etat à annuler ce décret et les incidences de cette annulation sur les personnels militaires ?

Ensuite, j'évoquerai un article paru dans la presse satirique de ce jour sur l'expérimentation sur nos soldats d'une pilule anti-sommeil pendant la guerre du Golfe. Je voudrais être sûr que cette expérimentation humaine a été faite en parfaite conformité avec la législation en vigueur dans ce domaine.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget qui nous est soumis s'inscrit dans une perspective de réforme. Un budget d'attente, dans l'espoir que, dès 1996, une nouvelle loi de programmation militaire sera applicable pour nous donner de nouveaux objectifs à moyen et long termes.

Cette loi de programmation militaire devra impérativement comporter un volet social, car les femmes et les hommes, civils et militaires, qui servent notre défense ne peuvent plus vivre trop longtemps dans l'incertitude. Cette loi devra fixer des objectifs budgétairement raisonnables et traduire notre volonté de maintenir une défense nationale efficace et moderne.

C'est dans cet esprit que la commission de la défense, à la majorité et sans enthousiasme débordant, a donné un avis favorable à ce projet de budget pour 1996 pour les

personnels de la défense. Je vous demanderai, mes chers collègues, de bien vouloir faire de même. (*Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour le soutien des forces.

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, par temps de paix ou par temps de crise, nos armées doivent être capables d'assumer leur capacité opérationnelle dans les meilleures conditions tout en s'adaptant aux contraintes budgétaires – et elles sont lourdes cette année – qui imposent de plus en plus la recherche du meilleur rapport coût-efficacité.

La même démarche s'applique également à l'ensemble de nos unités de soutien, qui, pour contribuer aux mesures d'économies, doivent poursuivre leurs efforts de restructuration et d'amélioration de productivité dans la perspective d'une réduction du format des armées.

C'est pourquoi l'efficacité logistique doit être aujourd'hui indissociable de la notion « d'interarmisation », compte tenu de la standardisation croissante des matériels et de l'harmonisation déjà entreprise dans les méthodes de gestion de certaines composantes du soutien aux forces.

Quant à l'évolution des ressources humaines prévue pour 1996, deux services seront concernés par des réductions d'effectifs : ceux du matériel et du commissariat de l'armée de terre, conduits à adapter l'organisation de leur soutien territorial au stationnement des forces. Ces réductions s'inscrivent dans la logique des recommandations du Livre blanc sur le resserrement du format des armées et dans le cadre des dispositions de la loi de programmation 1995-2000.

En ce qui concerne l'ensemble des forces de soutien, les restructurations toucheront, en 1996, quatre commissariats de l'armée de terre, un établissement du matériel, ainsi que cinq établissements relevant du service de santé, qui seront dissous.

S'agissant de l'harmonisation de la présentation des crédits des différents services de logistique, ainsi que l'avait souhaité notre commission à l'occasion de l'examen du précédent projet de loi de finances, votre rapporteur a tenté, non sans difficulté, de regrouper l'ensemble des crédits des services en un seul tableau qui devrait améliorer l'analyse de leur évolution par rapport à la loi de finances de 1995.

Il apparaît toutefois que les différentes composantes participant au soutien n'obéissent pas à la même logique en matière de gestion budgétaire. Il semble ainsi exister une sorte de « culture commune » au sein des commissariats de l'armée de l'air et de l'armée de terre qui conduit à un certain parallélisme dans la présentation des crédits. La délimitation des compétences de ces services implique qu'ils prennent en considération l'ensemble des rémunérations, des charges sociales et des dépenses d'alimentation relevant des forces qu'ils soutiennent, alors que le commissariat de la marine ne prend en compte que les crédits qui le concernent au sens strict, c'est-à-dire le fonctionnement du service et l'approvisionnement de la marine.

Ces différences rendent difficiles les comparaisons du fait de la disparité des ordres de grandeur des masses budgétaires concernées, sauf à choisir, comme l'a tenté votre rapporteur, les activités qui paraissent réellement relever d'une activité de soutien.

Abordons à présent l'analyse des moyens et des actions des différentes composantes au cours de l'année écoulée et les perspectives envisagées pour 1996.

Le service de santé, dont les dépenses de fonctionnement restent stables pour 1996, voit, en revanche, ses autorisations de programme ainsi que ses crédits disponibles chuter de façon significative – moins 33 p. 100 en autorisations de programme – pour ce qui concerne les dépenses d'infrastructures, compte tenu de l'achèvement de l'hôpital Percy à Clamart.

Les perspectives de recrutement des futurs médecins à l'horizon de l'an 2000 paraissent assombries en raison de l'effectif réduit des promotions actuelles. J'appelle votre attention sur ce point, monsieur le ministre, car si rien n'est fait aujourd'hui, 400 médecins manqueront à un moment où les missions du service apparaissent sans cesse plus nombreuses.

La seconde préoccupation tient à l'insuffisance des effectifs des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux, en raison de la multiplication des opérations extérieures – et Dieu sait si elles sont importantes – et de l'impossibilité de remplacer ces personnels dans les hôpitaux où ils sont prélevés.

Néanmoins, le rapporteur se félicite que 70 postes de militaires infirmiers techniciens des hôpitaux de l'armée aient été créés en 1995 et que 20 nouveaux postes soient prévus dans le projet de loi de finances, même si ce chiffre demeure insuffisant.

L'activité hospitalière en métropole reste stable pour le nombre des entrées, mais on continue à enregistrer une diminution lente et régulière de la durée des séjours. J'avais déjà souligné cette évolution l'année dernière et il faut se féliciter des efforts consentis en la matière par le service de santé.

Le rapporteur tient également à souligner les efforts de communication du service de santé qui, cette année, a voulu sensibiliser la population militaire au drame du sida. Une grande action d'information et de prévention, largement médiatisée par la presse, a été mise en place avec la diffusion dans toutes les unités du film « Sida-propos » réalisé par le cinéaste Raymond Depardon.

J'en viens aux trois services de commissariat et à celui du matériel de l'armée de l'air, en rappelant que ces quatre directions centrales enregistreront, en 1996, une stabilité de leurs dotations respectives.

Le rapporteur s'étonne toutefois qu'à sa connaissance aucune étude envisageant une fusion des trois commissariats ne semble actuellement menée, en dépit des nombreux points qui les rapprochent, notamment dans le domaine des études techniques et administratives ou dans celui des prestations de maintenance et d'approvisionnement. Néanmoins, des efforts importants sont accomplis par ces services pour rapprocher leurs méthodes, grâce à l'institutionnalisation d'une coopération inter-commissariats dont les effets positifs se manifestent déjà dans l'activité logistique des opérations extérieures et outre-mer.

Le service du matériel de l'armée de terre connaît une baisse significative des crédits consacrés à l'entretien programmé et aux matériels techniques ; il subira, conformément à la loi de programmation, une déflation de 250 postes au cours de l'année 1996, après la suppression de 310 emplois civils intervenue en 1995.

Le service des essences des armées, qui, comme le service de santé, est une véritable formation interarmées dont l'organisation est calquée sur le modèle des forces, a connu une activité stable en 1995. Plus de 1,2 million de mètres cubes de combustibles ont été distribués aux armées, la part prépondérante revenant naturellement aux carburateurs, qui représentent 70 p. 100 des livraisons. Par ailleurs, depuis le 1^{er} avril, le service est propriétaire de deux parcs de l'ancien réseau d'oléoducs américain Donges-Melun-Metz – j'en ai parlé l'an dernier – ce qui augmente ses capacités de stockage de 150 000 mètres cubes.

La participation du service des essences aux opérations extérieures s'est poursuivie en 1995 au Tchad, en République centrafricaine ainsi qu'en Croatie et en Bosnie, où la concentration des efforts de soutien s'est particulièrement accrue depuis deux ans à Sarajevo.

Le service d'information et de relations publiques des armées – le SIRPA – est la seconde des composantes de soutien, avec le service du matériel de l'armée de terre, touchée par une diminution significative de ses crédits, au niveau tant du titre III que du titre V. Sa dotation globale enregistre une baisse de 13 p. 100. Cela impliquera, pour 1996, une politique d'achat d'équipements qui devra impérativement tenir compte des besoins les plus prioritaires. De même, le projet de construction d'un centre de consultation multimédias devra être étudié à la lumière des possibilités de financement permises.

Le service a été très présent durant l'année en Croatie, auprès du commandant de la Forpronu, et en Bosnie-Herzégovine, auprès du commandant des casques bleus ; il est même envisagé de rendre permanentes les équipes envoyées périodiquement sur place. De plus, à l'occasion de la reprise des essais nucléaires, le service a redéployé des effectifs auprès des centres de presse de Papeete et Mururoa.

La dotation globale du service d'action sociale des armées subira une baisse de 5 p. 100 en 1996. Le service consacra une partie de ses efforts dans l'année à venir aux prêts d'accession à la propriété, au fonctionnement de l'accueil pour jeunes enfants, aux mesures de formation en direction du contingent et des personnels civils de la défense.

L'accompagnement social des familles de militaires servant sur les théâtres d'opérations extérieures, l'aide au rapatriement des forces françaises stationnées en Allemagne et le soutien aux personnels concernés par les mesures de restructuration comptent également parmi les axes prioritaires d'action pour l'année à venir.

Le rapporteur estime, enfin, que l'individualisation des budgets respectifs des services de santé et des essences dans le « bleu » budgétaire offre une bonne lisibilité de leurs moyens propres. C'est pourquoi il souhaiterait que ce principe soit élargi, à l'avenir, à l'ensemble des composantes de soutien. Il espère également qu'une réflexion sera engagée afin de parvenir à un regroupement des activités administratives et financières de certains services dans un cadre interarmées.

Monsieur le ministre, nos forces sont constituées par un ensemble de femmes et d'hommes, militaires et civils, qui servent l'institution militaire. Je tiens à leur rendre un hommage appuyé. Chacun connaît leur disponibilité et leur esprit de servir, leurs compétences et leur discipline. Il y a là, toujours en mouvement, en France et dans le monde, un potentiel de valeurs sur lequel je veux appeler

l'attention parce qu'il représente une carte majeure pour la nation. Donnons-leur les moyens de remplir la mission que le pays demande.

C'est dans ce cadre et dans cet esprit que la commission de la défense a donné un avis favorable à l'adoption des crédits inscrits au budget de défense consacrés au soutien des forces. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Robert Poujade, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la gendarmerie.

M. Robert Poujade, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, ce projet de loi de finances inspire au rapporteur pour avis des crédits de la gendarmerie des sentiments un peu ambigus. En effet, il le rassure et l'inquiète à la fois.

Je ne m'attarderai pas sur les évolutions chiffrées qui ont été retracées de façon précise, comme il convient, dans le rapport écrit. Je dois cependant faire observer que la lecture des dotations est rendue si complexe qu'il est bien difficile pour un parlementaire d'informer exactement ses collègues. J'en prends un seul exemple : la prévision de 2,236 milliards de francs de crédits au titre V de la gendarmerie présente à la fois une baisse de 7,4 p. 100 par rapport au budget initial de 1995, et une hausse de 0,9 p. 100 si l'on compare avec le budget rectifié par le collectif de juillet dernier et dont on voudrait – j'y reviendrai – être assuré qu'il ne sera pas à nouveau modifié bientôt.

C'est pourquoi il me semble préférable de traiter quelques points qui me paraissent devoir retenir plus particulièrement notre vigilance.

D'abord, l'augmentation de 3,9 p. 100 des dépenses ordinaires entend répondre au double souci de poursuivre les plans d'amélioration des conditions de vie et de travail et d'assurer aux unités les dotations de fonctionnement nécessaires. La gendarmerie est même la seule arme à bénéficier d'une création nette d'emplois, même si elle est modeste et si elle a pour objet essentiel de répondre à l'augmentation incompressible des missions de l'arme. Malgré tout, cet accroissement des effectifs sera insuffisant.

Les missions de sécurité constituent l'essentiel des activités de la gendarmerie territoriale. Or cette dernière est confrontée à la fois à une poursuite de la progression démographique dans ses zones de compétence, à l'extension des réseaux routiers ou autoroutiers, à la question lancinante et jamais résolue des transfèvements et des extractions judiciaires trop souvent laissés à la charge de la seule gendarmerie, enfin à de nouvelles dispositions juridiques.

Tout cela conduit, mécaniquement, à une augmentation des besoins en personnel que la direction générale chiffre, sans exagération, à 600 personnes par an. Par conséquent, l'analyse des moyens proposés pour le fonctionnement des unités doit retenir toute notre attention. Certes, il est permis de se féliciter que le rattrapage opéré sur certains chapitres traditionnellement déficitaires permette de combler des retards de paiement, tant structurels que conjoncturels. Il en est ainsi des articles consacrés aux locations immobilières, aux dépenses centralisées de soutien, expression qui, vous le savez, recouvre en réalité les dépenses liées au maintien de l'ordre.

En revanche, les trois articles de fonctionnement *stricto sensu*, c'est-à-dire ceux qui contribuent aux frais généraux du service du génie, dont on connaît l'importance pour la

vie de la gendarmerie, ainsi qu'aux dépenses d'informatique, de bureautique, de télématique, connaissent une stagnation des crédits. Encore faut-il savoir qu'elle correspond à une érosion de 2,2 p. 100 en francs constants, à laquelle il convient d'ajouter encore l'effet de la hausse de deux points de la TVA. Il est donc évident que, dans cette situation, que l'on pourrait juger satisfaisante, si l'on se bornait à la comparer à d'autres budgets, on ne pourra satisfaire les besoins opérationnels que si aucune reprise – j'entends, bien sûr, une « reprise » au sens pervers, au mauvais sens du terme – n'est envisagée dans le courant de l'exercice 1996, pour ne pas parler de l'exercice en cours.

Monsieur le ministre, j'appelle donc, une première fois, votre attention sur l'impérieuse nécessité de préserver, pour la gendarmerie, des dotations qui ont été mesurées au plus juste.

Il convient d'évoquer la difficulté supplémentaire que constituera la suppression de la franchise postale. Le surcoût global pour les armées a été évalué à près de 450 millions de francs par an, dont près de 150 millions de francs pour la gendarmerie. Cette nouvelle charge sera évidemment très lourde et l'absence de dotation pour un besoin équivalant à 10 p. 100 des dotations annuelles ne pourrait être admise si ses conséquences devaient avoir pour effet de remettre en cause le fonctionnement même de l'arme. Or, vous le savez, monsieur le ministre, c'est ainsi que le problème se poserait.

En ce qui concerne le titre V, vous me pardonneriez sans doute d'avoir écrit dans mon rapport que les programmes d'équipement de la gendarmerie « s'achèvent ou s'essoufflent ». C'est pourtant bien ce que l'on peut ressentir face à une réduction de 13,4 p. 100 des autorisations de programme et de 2,4 p. 100 des crédits de paiement. Ces chiffres sont en net retrait par rapport à la loi de programmation militaire, alors que le budget d'équipement de la gendarmerie est, par nature, très étroit, difficilement manœuvrable.

J'insisterai donc plus particulièrement sur les programmes que le budget n'a pas pu prendre en considération.

Ainsi, rien n'est prévu pour le remplacement des Alouette III qui concourent, d'une manière importante, efficace, nécessaire, aux missions de service public. La première commande, qui devait être réalisée en 1996, a été reportée au budget suivant sans qu'aucune autre solution ait pu être imaginée.

Tel est également le cas de la dotation en engins blindés en faveur de laquelle je suis intervenu sans relâche dans le passé auprès de toutes les autorités civiles et militaires. Tout le monde n'en comprenant pas la nécessité, je me suis permis de souligner à plusieurs reprises qu'on n'en saisissait la nécessité que lorsque des événements parfois dramatiques pour l'Etat se produisaient. Nous avons connu cela autrefois. Nous sommes donc dans une véritable impasse et je sais que je n'ai aucune peine, monsieur le ministre, à vous faire partager cette préoccupation.

La situation dans laquelle nous nous trouvons sur le plan de la sécurité intérieure n'a sans doute pas beaucoup de chance de n'avoir qu'un caractère conjoncturel. Elle devrait donc appeler, me semble-t-il, un effort particulier dans la perspective, que l'on ne peut pas ne pas envisager, de troubles durables de l'ordre public. C'est pourquoi le défaut d'équipement des réserves, dont les matériels sont presque totalement obsolètes, aurait dû trouver une réponse plus concrète dans les budgets antérieurs – et pas

seulement dans les prévisions budgétaires pour 1996 – sans que l'on soit contraints d'attendre, *in aeternum*, une future loi de programmation.

Quelques efforts ont été portés sur les communications, sur l'équipement automobile, sur les fournitures en armes des unités de réserves, mais le moins que l'on puisse dire – c'est même un euphémisme – est qu'ils sont marginaux !

Certains chiffres – qui nous ont été communiqués – font état de la nécessité d'un effort annuel de 15 millions de francs dans le cadre d'une loi de programmation militaire pour les seuls équipements de la réserve dite sélectionnée. C'est probablement ce qu'il conviendrait de faire dans l'immédiat. Je sais bien que ces données demanderaient à être affinées, mais elles donnent une idée de l'écart entre les besoins et le peu qui est accordé.

Le dernier sujet que je veux aborder devant vous a trait à la modernisation des infrastructures. L'effort supplémentaire engagé, à hauteur de 1 039 millions de francs, correspond à l'ampleur du patrimoine immobilier et à la nécessité permanente d'améliorer son état, que chacun connaît, d'autant qu'il convient de prendre le relais des collectivités locales.

Ces dernières, en effet, depuis la réforme du FCTVA et malgré les efforts que nous avons entrepris avec le président de la commission de la défense, malgré les décisions prises par le Gouvernement, semblent se désengager des mises en chantier en faveur de la gendarmerie.

Or je rappelle que les besoins concernent non seulement les locaux d'habitation, les logements des gendarmes, mais également les locaux de service, les écoles, dont plusieurs sont dans une situation tout à fait précaire, et les centres d'instruction.

En conclusion, dans le budget de rigueur du ministère de la défense, on peut dire que la gendarmerie nationale n'est pas complètement défavorisée à la seule condition – je le répète, monsieur le ministre – d'une part, que la conjoncture ne conduise pas à une augmentation excessive des missions et, d'autre part, qu'il n'y ait pas de reprise budgétaire sur ce qui est actuellement accordé.

J'ajoute que ceux qui sont actuellement en charge de la réflexion sur le devenir de nos forces et dont on nous parle souvent – vous nous en avez parlé, monsieur le ministre, devant la commission de la défense – seraient, me semble-t-il, bien inspirés de se demander si, en-deçà des stratégies planétaires, ils ne devraient pas s'interroger sur les moyens et les effectifs de notre principale force militaire de sécurité intérieure.

L'effort de modernisation et de rénovation des infrastructures n'étant pas porté au niveau qui conviendrait, des problèmes d'équipements demeurent. Je n'insiste pas sur ce point, car le temps me manque et j'ai le sentiment que le président me rappellerait à l'ordre.

Je suis revenu dans mon rapport écrit sur des problèmes qui relèvent de ce qu'on a si bien nommé – nous y reviendrons, je l'espère – la « dualité équitable » de nos forces de sécurité, sur les suites de la loi sécurité et de son dangereux monocentrisme, sur des distorsions indiciaires irritantes qui préoccupent depuis longtemps les gendarmes et les associations de retraités. Je sais, monsieur le ministre, que vous y êtes très attentif. L'image de la gendarmerie est très bonne dans le pays, mais il ne suffit pas de s'en féliciter.

Au moment où s'amorce la redéfinition des moyens de la défense, l'occasion devrait être saisie de rappeler de la manière la plus solennelle, la plus définitive, la détermi-

nation de conserver à la gendarmerie son statut militaire car – permettez-moi de le redire au risque de me répéter, mais il le faut – il est la garantie de son identité et de son efficacité.

C'est en particulier, monsieur le ministre, sous réserve de cette observation que la commission, à une très large majorité, a donné un avis favorable à l'adoption de ces crédits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Roland Nungesser, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Roland Nungesser, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission des affaires étrangères s'est efforcée de traiter les problèmes de la défense à la lumière des données politiques européennes et internationales.

Sur le plan européen, la fin de la guerre froide pouvait laisser espérer que notre continent serait enfin libéré de cette tension qui a pesé si longtemps sur lui. On pouvait même croire qu'il allait s'orienter vers une période d'harmonie et de cohésion. Malheureusement, la guerre yougoslave a été caractérisée par l'impuissance de l'Union européenne.

Les divergences de diagnostic, les mésententes, l'indifférence de certains de ses membres ont trop longtemps empêché la mise au point d'une riposte européenne coordonnée. Cette carence a été en partie responsable des drames humanitaires et des pertes subies par la Forpronu jusqu'à ce que, enfin, l'OTAN intervienne massivement.

Ainsi, après bien des péripéties, le conflit dans l'ancienne Yougoslavie laissera comme principaux enseignements, d'une part, que l'OTAN est le mieux en mesure de faire face à ce type de conflit, d'autre part, que les Etats-Unis n'ont pas définitivement renoncé à leurs responsabilités. Il est donc souhaitable que l'OTAN obtienne, pour ce type de mission, une large délégation de pouvoirs de l'ONU.

En Europe, une autre source d'inquiétude vient de l'attitude incertaine de la Russie. Si celle-ci n'a pas fondamentalement remis en cause le climat de confiance instauré depuis quelques années, elle n'a pas pour autant adopté une politique étrangère propice à l'édification d'une nouvelle architecture de sécurité en Europe.

La crise tchétchène est l'événement le plus spectaculaire qui témoigne de l'attitude russe, encore préoccupante pour la sécurité du continent européen. En effet, la Russie n'a pas respecté l'engagement international qu'elle avait pris dans le cadre des dispositions du code de conduite de l'OSCE, qui stipulaient que, dans le contexte d'une mission de sécurité intérieure, « les forces prendront dûment soin d'éviter de blesser les civils ou d'endommager leurs biens ».

En revanche, la Russie respecte les accords de désarmement. En effet, le traité Start I est entré en vigueur fin 1994, après que l'Ukraine eut signé le traité de non-prolifération au terme d'une longue négociation. De plus, le retrait des forces conventionnelles ex-soviétiques des pays d'Europe centrale et orientale s'est achevé en 1994.

Cependant, la politique russe ne paraît pas encore cohérente avec son engagement de participer à la construction d'une « maison commune ». Elle demeure inspirée par le souci de réserver une sphère d'influence qu'elle appelle son « étranger proche ». Dans cette zone,

elle exerce de fortes pressions politiques, économiques et même militaires, et entend définir à elle seule les règles d'une sécurité collective.

Enfin, la Russie revendique un « statut spécial » dans ses relations avec l'OTAN en des termes qui restent flous et ambigus.

Sans doute, elle souhaiterait parvenir à un accord avec l'Ouest, mais à condition qu'il lui laisse les mains libres dans sa zone d'influence. Pour les occidentaux, il s'agit donc de savoir s'il faut se résigner à ce que cette scission du continent subsiste ou si l'on doit continuer à tenter de réduire cette fracture.

Dès lors, faut-il envisager un élargissement de l'OTAN vers l'Est ? Celui-ci ne saurait être que partiel, compte tenu des innombrables difficultés que poserait l'intégration des pays de la CEI dans cette organisation. Seuls paraissent en effet aujourd'hui concernés certains pays d'Europe centrale et orientale et les pays baltes.

En réalité, un élargissement rapide présenterait des inconvénients : d'une part, il pourrait être perçu comme une provocation par la Russie et, d'autre part, il consacrerait la division du continent en deux zones antagonistes.

En janvier 1994, la question avait paru évoluer puisque, en proposant aux anciens membres du pacte de Varsovie un partenariat pour la paix, l'alliance reportait la question de l'élargissement à plus tard.

Bien que l'OTAN considère celui-ci comme compatible avec une bonne coopération avec la Russie, elle n'en insiste pas moins sur la nécessité de préserver son efficacité militaire.

Dans un tel contexte, peut-on espérer en la formation d'une véritable identité européenne ? Celle-ci est souhaitable, car l'OTAN projette une ombre protectrice insuffisante, notamment parce que l'engagement américain n'a plus la même épaisseur.

Le sommet de l'Alliance atlantique a reconnu en 1994 la formation d'une « identité européenne » comme deuxième pilier de l'alliance et en avait tiré comme conséquence la nécessité de réformer les structures de l'OTAN en vue de créer des « groupes de forces interarmées multinationales », forces « séparables mais non séparées » de l'organisation atlantique. L'objectif poursuivi était que le potentiel de l'OTAN puisse être utilisé par l'UEO dans des crises où les Etats-Unis ne souhaiteraient pas s'engager.

Où en est-on, à la veille de la conférence intergouvernementale de 1996 ? La présidence espagnole suggère plusieurs options, dont l'une avance des formules intermédiaires en vue d'une subordination de l'UEO à l'Union européenne. Une forte majorité d'Etats soutiennent cette option, que certains d'entre eux conçoivent, en vérité, comme devant mener à la fusion de l'UEO dans l'Union européenne. La France juge cette démarche prématurée et insiste, pour sa part, sur deux idées : d'une part, le recentrage de l'UEO sur sa vocation d'instrument militaire et, d'autre part, l'affirmation de l'UEO comme pilier de l'Alliance atlantique. C'est dans cet esprit que la France a pris l'initiative de soulever le problème du rôle que pourraient jouer ses forces nucléaires dans la doctrine de défense européenne.

Tels sont les problèmes que pose l'organisation d'un système de défense européenne. Ils sont d'autant plus d'actualité que le monde d'aujourd'hui demeure profondément dangereux. De multiples facteurs de chaos se manifestent, qu'il s'agisse des nationalismes exacerbés, de la progression de l'islamisme, des rivalités ethniques ou de la volonté d'hégémonie de certains Etats.

Il convient donc d'adapter notre équipement militaire aux éventualités qui peuvent en résulter.

Au plan mondial, le problème le plus délicat reste celui des équipements nucléaires. Si le processus de désarmement nucléaire avance, en revanche, la menace de prolifération nucléaire persiste. Celle-ci constitue une nouvelle donne politique et stratégique qui légitime le maintien de la capacité technologique de notre dissuasion. Aussi, malgré la réduction de la part des crédits d'équipement consacrés au nucléaire, la France ne renonce pas pour autant à moderniser son armement nucléaire.

La lutte contre la prolifération a franchi une étape importante en mai 1995 avec la décision de proroger le traité de non-prolifération pour une durée illimitée. Toutefois, ce dispositif anti-prolifération ne doit pas être porteur d'illusions, car, d'une part, les mécanismes de contrôle ne sont pas suffisants et, d'autre part, ce traité n'est pas universel. Le risque de prolifération n'est donc pas conjuré.

En ce qui concerne la France, la Président de la République a souligné que la poursuite de la campagne d'essais nucléaires ne compromettrait pas son intention de signer, sans réserve, en 1996, le futur traité d'interdiction de tout essai nucléaire. La France souhaite même une interdiction complète de tout essai, ce qui a conduit les Etats-Unis et le Royaume-Uni à adopter la même position. La France joue ainsi un rôle déterminant, en dépit de son prétendu « isolement », et contribue au progrès de cette négociation.

C'est dans le domaine des forces conventionnelles que l'expectative budgétaire peut paraître regrettable, bien que les deux orientations générales du Livre blanc ne soient pas remises en cause : la professionnalisation et la projection des forces. Or le degré de professionnalisation et l'avenir du service national – certains de mes collègues l'ont rappelé – ne sont pas suffisamment précisés, alors que, compte tenu de l'évolution du contexte stratégique, il paraît inévitable de s'orienter vers l'armée de métier. Par ailleurs, une grande incertitude plane sur l'avenir de certains programmes d'armement, alors qu'il paraît difficile de remettre en cause des programmes tels que le char Leclerc, le Rafale, ou le futur groupe aéronaval. Aussi, les propositions du comité stratégique – il y a été fait allusion – sont attendues avec impatience et anxiété.

Faut-il rappeler que la France contribue largement aux opérations de l'ONU ? Quantitativement, puisque plus de 11 000 soldats français ont été affectés à de telles missions en 1995, soit le cinquième de la totalité des casques bleus déployés dans le monde ; mais aussi qualitativement, l'organisation française étant apparue particulièrement adaptée par sa souplesse et sa rapidité d'action, au point de faire école auprès des autorités militaires étrangères. A ce propos, il convient de souligner que les appelés volontaires ont fait preuve d'un comportement exemplaire dans les différentes missions qui leur ont été confiées.

Certes, notre participation est parfois discutée, surtout lorsque les crises se prolongent, entraînant le maintien de nos soldats sur place, pour des missions onusiennes souvent fluctuantes et imprécises. Elle l'est aussi pour des raisons financières dans la mesure où l'ONU ne rembourse que partiellement et tardivement la charge financière qui en résulte.

Si la passivité de l'ONU au temps de la guerre froide suscitait la réprobation, maintenant ses interventions lui attirent une nouvelle série de critiques.

La guerre du Golfe avait laissé espérer que la communauté internationale allait imposer un nouvel ordre international fondé sur le respect du droit et non sur les rapports de force et le jeu des égoïsmes nationaux. Or l'existence d'une « communauté internationale » apparaît, aujourd'hui, comme une fiction. Il est vrai que, nonobstant sa lourdeur bureaucratique, l'ONU n'est pas, en tant que telle, seule responsable de ces dysfonctionnements. Elle ne peut, en effet, agir qu'à l'instigation et grâce à la participation des Etats membres. Or, les Nations unies, par leurs divisions et leurs hésitations, sont à l'origine de l'impuissance, trop souvent manifeste, de l'organisation.

En ce qui concerne notre pays, la commission des affaires étrangères a jugé que nos interventions ne peuvent se justifier que pour servir un intérêt manifeste de la France, qu'il soit vital ou stratégique ou qu'il relève de notre statut de grande puissance. A ce titre, les motifs d'intervention peuvent relever du respect des droits de l'homme, de la légalité internationale ou la rupture des équilibres régionaux. Cette position est conforme à notre tradition et à notre statut de membre permanent du Conseil de sécurité.

A titre personnel, votre rapporteur a souvent avancé l'idée qu'il serait utile de progresser dans la définition d'un « droit » et même d'un « devoir » d'ingérence. Sans réviser la charte des Nations unies par une référence prioritaire à son préambule, il s'agirait simplement de préciser que, en dépit de l'alinéa 7 de l'article 2, lorsque des crimes contre l'humanité sont commis, la notion « d'affaires intérieures » ne pourrait être invoquée pour faire obstacle à une intervention de l'ONU.

Par ailleurs, la commission a estimé que la France ne devait participer à des interventions armées d'imposition de la paix que si nos forces étaient placées sous commandement national, français ou tiers, ou plurinational, mais pas onusien.

Ainsi, dans l'avenir immédiat, en Bosnie, nos forces seront placées sous un commandement unique. C'est souhaitable au nom du bon sens dont faisait preuve Napoléon quand il déclarait : « Je préfère un mauvais général à deux bons. » (*Sourires.*)

L'ONU ayant une légitimité supérieure à celle de l'OTAN, il conviendrait de renforcer sa crédibilité militaire par la constitution de forces et d'un état-major permanent. Ces forces seraient mobilisables beaucoup plus rapidement et, donc, plus efficacement, les Etats conservant la possibilité de refuser leur participation.

L'avis de la commission des affaires étrangères sur le budget de la défense devait se fonder sur la vision internationale des questions de défense.

C'est ce que ce rapport a tenté de faire. La commission des affaires étrangères vous propose, compte tenu des considérations ci-dessus, d'adopter les crédits du budget de la défense pour 1996. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Mes chers collègues, nous avons terminé l'audition des rapporteurs. Vous avez constaté que certains d'entre eux ont très largement dépassé leur temps de parole. J'ai cru bon de ne pas les interrompre, tant il me paraît essentiel de réfléchir longuement, s'il le faut, à cet important budget de la défense de notre pays.

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense. Très bien !

M. le président. Nous allons maintenant entendre les orateurs inscrits, notamment ceux qui représentent les groupes.

La parole est à M. René Galy-Dejean, pour le groupe du RPR.

M. René Galy-Dejean. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les membres de la commission de la défense de notre assemblée sont, hélas ! habitués à l'exercice formel que constituent la discussion et le vote des crédits affectés par la loi de finances à l'équipement et au fonctionnement de nos armées, crédits que nous voyons ensuite gelés ou annulés en cours d'exercice budgétaire.

Nous ne nous résignons pas à ce genre de pratiques, et le présent débat en apporte la preuve. Certes, nous savons que, dans la généralité des cas, le ministre de la défense est la première victime de ces pratiques, mais c'est la première fois que je vois le responsable de nos armées placé dans la situation où vous vous êtes trouvé, monsieur le ministre, lors de l'élaboration du présent budget et que vous avez dû, pour le moins, trouver inconfortable.

En effet, alors que nous étions appelés à discuter et à voter un budget qualifié par vous-même de budget d'attente, de budget révisable, dans le même temps s'élaborait, ailleurs et en dehors de nous, un profond bouleversement de notre appareil de défense. C'est pourquoi j'ai tenté, à travers la communication récente que j'ai faite devant la commission de la défense de notre assemblée, de ramener au sein de la représentation nationale le débat de fond auquel nous sommes tous confrontés.

Aujourd'hui je m'exprime en tant qu'orateur principal du groupe R.P.R. Je ne reviendrai donc pas sur l'analyse détaillée de ma communication, analyse dont j'admets fort bien qu'elle puisse donner lieu à discussion, sinon à controverse.

C'est sur l'esprit de ma démarche que je vais insister en exprimant devant vous, monsieur le ministre, les deux préoccupations graves qui sont les nôtres : quel sera le niveau de ressources que la France pourra consacrer à sa défense dans les prochaines années ? Les problèmes sociaux et humains seront-ils pris en compte par le Gouvernement dans les conditions d'urgence et d'importance souhaitables ?

Sur le niveau de ressources affecté à notre défense, il y a tout d'abord ce que nous constatons, et puis il y a surtout ce que nous redoutons.

Ce que nous constatons est déjà très alarmant. L'exécution du budget de 1995 n'est en rien conforme à la volonté que notre majorité avait exprimée en votant la loi de programmation, puis la dernière loi de finances initiale, déjà bien mutilée par le collectif de printemps. Or voici que se profilent de nouvelles amputations portées par une loi de finances rectificative dont nous ne savons rien à l'heure qu'il est, sauf à s'en remettre à des fuites ou rumeurs fort inquiétantes. Au total, et alors que nous étions partis d'un montant de crédits disponibles au titre V d'environ 102 milliards, nous allons nous retrouver aux alentours de 87 milliards effectivement engagés. Voilà pour les constatations.

Mais il y a pire. Ce sont les informations qui nous reviennent sur les travaux en cours menés au sein du comité stratégique que vous avez mis en place, monsieur le ministre. L'une des hypothèses sérieusement envisagée fixerait le niveau futur du titre V à 75 milliards de francs. Ce sont les conséquences d'un tel chiffre que j'ai analysées dans ma communication récente. On a dit, ici ou là,

que j'avais forcé le trait ou noirci le tableau. Peut-être, et je ne demande qu'à être contredit, et donc rassuré. Ce que je puis vous dire, monsieur le ministre, c'est que si nous sommes tous conscients que la situation de nos finances publiques va inéluctablement conduire à des sacrifices pour l'ensemble de notre collectivité nationale, nous ne pouvons pas, vous ne pouvez pas, accepter que notre outil militaire, que notre système de défense, fassent principalement les frais d'une telle situation.

Cela étant posé, est-ce que la représentation nationale peut attendre, l'arme au pied, si je puis dire, de voir passer le temps pour découvrir très tard, trop tard, les conséquences des décisions qui se préparent ?

C'est ce à quoi nous ne pouvons pas non plus nous résigner. Et donc battez-vous, monsieur le ministre, et nous nous battons avec vous, pour que les crédits de la défense restent aussi proches que possible de la loi de programmation que nous avons votée.

M. Robert Poujade, *rapporteur pour avis*. Très bien !

M. René Galy-Dejean. Mais si vos efforts, et les nôtres, ne devaient pas être couronnés de succès, nous devons, dans l'urgence, prendre en compte les conséquences économiques, sociales et donc financières de ces restructurations, de ces réductions de format, de ces révisions déchirantes dont nous sentons peser la menace.

C'est dans cet esprit que j'ai personnellement proposé à mes collègues de la commission de la défense de faire pression sur le Gouvernement pour obtenir un certain nombre de choses dont je rappelle ici les plus importantes à mes yeux.

D'abord, le calendrier. Nous ne pouvons pas, les armées ne peuvent pas, pas plus que les industries de défense, rester dans l'expectative pendant encore près d'une année. Or c'est ce à quoi nous conduit le processus actuellement envisagé par le Gouvernement et que je rappelle ici : présentation d'une nouvelle loi de programmation en mai, ou en juin, ou plus tard ; traduction budgétaire de cette loi par la suite, mais quand et comment ? Dans un collectif budgétaire, dans la loi de finances de 1997 ? Compte tenu de l'importance que revêtiront, n'en doutons pas, les décisions à intervenir, un collectif budgétaire n'est pas approprié. Quant à la loi de finances de 1997, elle est trop tardive.

C'est pourquoi j'ai proposé qu'un dispositif législatif spécifique, que j'ai baptisé loi d'orientation militaire, mais qui pourrait s'appeler autrement, et qui pourrait même comporter plusieurs lois ou décisions gouvernementales quand la loi n'est pas indispensable, qu'un dispositif, dis-je, soit mis en place au plus tôt, dès le début de l'an prochain si possible. La session unique du Parlement le permet désormais.

C'est pourquoi j'ai proposé également que ce dispositif comporte ce que j'ai appelé des mesures financières, économiques et sociales, d'accompagnement des restructurations prévisibles, qu'il s'agisse des reconfigurations de nos industries d'armement ou des réductions de format de nos armées.

A cet égard, j'ai noté avec satisfaction l'annonce que vous avez faite d'un plan économique et social précisément adapté aux conséquences des décisions à venir. Pourriez-vous d'ores et déjà nous en dire plus ? Cela nous rassurerait un peu.

Voilà, monsieur le ministre, ce que sont nos souhaits, ce que sont nos attentes. Aujourd'hui, et alors que les moyens financiers de notre pays sont très sensiblement réduits, la situation de nos armées, au regard de leur

équipement, est la suivante : elles doivent en même temps entretenir des matériels vieillissants et donc très coûteux et payer des achats de matériels neufs, eux-mêmes non seulement extrêmement chers à l'achat, mais dès le départ très coûteux à l'entretien.

Cette double charge est devenue insupportable. Il convient donc de réduire d'urgence à la fois la charge d'entretien par la prise en compte immédiate des missions et des formats futurs et le poids des achats de matériels neufs.

De la rapidité de la mise en œuvre d'une telle politique dépend l'état de nos forces à moyen terme. Des décisions rapides, fussent-elles douloureuses, rendront possible une remontée en puissance à brefs délais.

Tout retard, fût-ce d'une ou deux années seulement, risque de faire basculer l'ensemble de notre dispositif de défense dans une situation de type cancérogène qui empêchera notre outil militaire d'avoir, en temps voulu, le degré de puissance et d'efficacité qu'un monde toujours plus dangereux rend à coup sûr nécessaire.

Monsieur le ministre, le groupe RPR de notre Assemblée va voter le budget que vous nous présentez.

M. Jean-Michel Boucheron. Eh oui !

M. René Galy-Dejean. C'est peu de dire qu'il reste sur sa faim. Il attend avec impatience de mieux connaître la politique du Gouvernement, qui devra être sans doute courageuse, mais aussi, à nos yeux, soucieuse de prendre en compte tous les problèmes que je viens d'évoquer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Boucheron, pour le groupe socialiste.

M. Jean-Michel Boucheron. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, jamais un budget de la défense n'avait recueilli un tel consensus : tout le monde est contre.

M. Pierre Lellouche. Pas moi !

M. Jean-Michel Boucheron. La majorité de cette Assemblée est contre, mais va voter pour.

M. Michel Meylan. Cela ne vous est jamais arrivé ?

M. Jean-Michel Boucheron. Les socialistes, eux, sont contre, et ils vont voter contre. Excusez notre cohérence !

M. Pierre Lellouche. Je croyais que vous étiez pour le désarmement !

M. Jean-Michel Boucheron. Il y a deux ans, quand il manquait un demi-milliard dans un budget, l'opposition de l'époque n'avait pas de mots assez durs : les socialistes abandonnaient la France à ses agresseurs. Nous baissions la garde. Aujourd'hui, vous sabrez quasiment 30 milliards dans l'impréparation la plus complète, et les mêmes approuvent. Je les laisse méditer cette contradiction.

Pour ce qui nous concerne, nous sommes favorables à une baisse significative et programmée des dépenses militaires, mais pas à la casse de notre outil industriel ! Ce n'est pas une retraite en bon ordre, c'est une débâcle.

Monsieur le ministre, je ne porterai pas de critiques de fond sur la doctrine qui guide ces choix budgétaires, pour une raison simple : il n'y en a pas.

M. Didier Boulaud. Exact !

M. Jean-Michel Boucheron. Le bruit court que des comités stratégiques se réunissent en ville, dans le plus grand secret, pour étudier la nouvelle doctrine. Est-il

nécessaire de réunir, pendant neuf mois, des experts pour découvrir les modifications évidentes qui s'imposent à notre posture nucléaire, et la nécessité de privilégier nos capacités de projection et de construire une Europe de l'armement indépendante? Je trouve particulièrement regrettable qu'aucun des cinq thèmes de travail du comité stratégique ne porte sur la construction d'une défense européenne.

L'exécutif a délibérément confié la définition de la doctrine à des techniciens, en écartant le Parlement des débats. Vous vous privez ainsi de toute capacité d'arbitrage, monsieur le ministre.

Au deuxième tour des élections présidentielles, je n'ai pas voté pour Jacques Chirac.

M. Bertrand Cousin. Quel scoop !

M. Jean-Michel Boucheron. Mais quand je l'ai vu élu... j'ai pensé, bien que n'étant pas d'accord avec sa politique, qu'au moins, si je me fiais au discours qu'il tenait à propos des techniciens, le politique serait au pouvoir. Or, pour la définition d'une doctrine de défense, je n'ai jamais vu aussi peu de débat politique : on n'en parle pas au Gouvernement, et il est interdit d'en parler au Parlement !

M. Pierre Lellouche. La preuve !

M. Jacques Boyon, *président de la commission de la défense.* Que faisons-nous en ce moment !

M. Jean-Michel Boucheron. Abandonner la doctrine aux techniciens est une erreur grave. Abandonner les choix budgétaires aux comptables de Bercy l'est peut-être encore plus.

Je me pose très sérieusement la question de savoir à quoi va servir le vote de ce budget. L'exemple de l'exécution du budget 1995 est particulièrement éclairant. Nous avons voté 102,4 milliards de francs en équipements : 2 milliards sont partis vers d'autres ministères, une première annulation de crédits, imposée par Bercy, a porté sur 8,4 milliards, 6,5 milliards de report n'ont pas été consommés, un fonds de concours de 0,7 milliard n'a pas été réalisé ; un gel de crédits est préparé, là encore dans le plus grand secret là encore, et il sera annoncé dans huit jours qu'une nouvelle annulation portera sur 4,9 milliards.

Nous avons donc, mes chers collègues, voté il y a un an 102,4 milliards de francs, et moins de 80 milliards auront été en utilisés en réalité ; 22,5 milliards exactement, soit près du quart du budget se sont évaporés en un an, entre votre vote et la réalisation budgétaire.

Que signifie le vote du Parlement ? Une fois encore, je ne conteste pas le principe des économies budgétaires. Je conteste fondamentalement la méthode. Nous sommes, avec 25 p. 100 de réduction des équipements militaires en un an, en train de réaliser la même réduction qu'ont planifiée la Grande-Bretagne en quatre ans et les Etats-Unis en sept ans.

M. Patrick Balkany, *rapporteur spécial.* Nous prenons toujours du retard !

M. Jean-Michel Boucheron. Au moins aurions-nous pu espérer que la structure de ces économies budgétaires intègre certaines évidences stratégiques. Le poids le plus lourd de ces économies devait évidemment porter sur le nucléaire. Il n'en est rien. Le rapport Galy-Dejean a montré l'étendue de la casse industrielle qui se prépare.

Il est clair pour tout le monde que le changement de paysage géostratégique impose une modification de posture dans ce domaine. Nous entrons dans un monde

nouveau alors que le monde ancien ne disparaît que lentement. Nous sommes à la soudure de deux périodes historiques. Notre dissuasion n'est plus une dissuasion du faible au fort et elle ne devra jamais être une dissuasion du fort au fou.

Le débat est mal posé. Notre dissuasion ne doit porter que sur nos intérêts vitaux et sur la défense de notre identité territoriale et démocratique en attendant qu'un jour cette notion soit étendue à une zone géographique européenne plus large, bien évidemment fondée sur le futur noyau nucléaire franco-britannique.

Par exemple, monsieur le ministre, je m'interroge sur PALEN : 10 milliards de francs ; là on pourrait trouver des économies à faire ! Vous voyez que j'en propose, conformément aux vœux du Gouvernement !

M. Pierre Lellouche. Dommage que vous ne les ayez pas faites avant !

M. Arthur Paecht, *rapporteur spécial.* Vous pouvez encore déposer un amendement !

M. Jean-Michel Boucheron. J'ai cherché des explications. Et l'on me dit : PALEN est nécessaire pour fabriquer de nouveau dans vingt ans les bombes atomiques qu'on sait fabriquer aujourd'hui.

M. René Galy-Dejean. Vous auriez pu le financer quand vous étiez au pouvoir plutôt que de faire des essais !

M. Pierre Lellouche. Sous Mitterrand : 86 essais !

M. Jean-Michel Boucheron. Jamais une pareille explication ne me suffira : nous n'avons pas besoin de dépenser 10 milliards de francs pour savoir fabriquer dans vingt ou vingt-cinq ans une arme que nous possédons déjà !

M. Daniel Colin. Ce n'est pas vrai ! C'est un problème de technologie !

M. Jean-Michel Boucheron. L'argument ne tient pas la route. Je m'interroge sur PALEN, je demande des explications supplémentaires et j'espère que j'en aurai. Je ne me prononce pas encore contre.

M. Pierre Lellouche. Il faudrait arrêter tout, alors ?

M. Jean-Michel Boucheron. Aujourd'hui, les USA ne modernisent ni leurs têtes ni leurs missiles ; nous, si. Nous sommes, à mon avis, largement à contretemps. Il fallait évidemment faire porter les économies principalement sur le nucléaire et non pas sur le conventionnel.

Mais ma critique principale porte sur l'impréparation industrielle et sociale de ce budget.

Un quart des crédits en moins, en un an ! Je le répète, la Grande-Bretagne a mis quatre ans, les Etats-Unis sept pour arriver au même résultat. Un milliard de francs en moins en chiffre d'affaires pour nos industries de défense, c'est 1 500 chômeurs de plus pour les uns, 2 500 pour les autres, disons 2 000. Une multiplication froide, économique, de ces chiffres indiquerait que les conséquences de cette réduction budgétaire brutale, non préparée, signifieraient 50 000 chômeurs de plus dans les dix-huit mois qui viennent ! Car c'est bien de cela qu'il s'agit ! Même si l'on admet un chiffre plus raisonnable, il ne pourra pas y avoir moins de 30 000 suppressions de postes dans ce secteur.

M. Michel Meylan. Démagogie !

M. Pierre Lellouche. Que ne l'avez-vous restructuré avant !

M. Jean-Michel Boucheron. Si vous aviez voté nos budgets à l'époque, monsieur Lellouche, cela aurait peut-être aidé ! Mais pour vous, nous ne faisons jamais bien, jamais assez !

M. Didier Boulaud. Il en fallait toujours plus !

M. Jean-Michel Boucheron. Il faut donc un plan de restructuration, de recapitalisation et de conversion des sites.

On dit que dans la sidérurgie, par exemple, pour chaque emploi disparu, il a fallu 1 million de francs pour reconvertir et recréer de l'emploi. Cela voudrait dire que ce plan de restructuration, ou de recapitalisation, ou de reconversion des sites, devrait être doté d'à peu près 30 milliards de francs, monsieur le ministre, pour que vous puissiez parer aux conséquences que ne manqueront pas d'avoir ces décisions dans chaque département de France. Pour le moment, nous ne voyons pas l'ombre d'un financement, pas l'ombre d'une étude.

Il faut une loi de programmation industrielle et sociale. Sinon, nous assisterons à des drames sociaux dans toutes les régions de France, dus aussi bien d'ailleurs à des suppressions d'emplois dans le monde industriel de la défense qu'à des suppressions de postes dans les armées, en nombre presque comparable. Le ministre de la défense n'a pas fini de recevoir des députés et des maires !

De surcroît, il est un deuxième élément très important pour l'existence de ce plan de recapitalisation de nos entreprises, c'est le démarrage des négociations européennes. Toutes nos entreprises majeures, dans les trois ou quatre ans qui viennent, vont devoir fusionner avec des partenaires européens de taille comparable. Et pour préparer ces fusions, il faut négocier. Et pour négocier, il faut trois choses : du savoir-faire technologique, nous l'avons ; des clients, étatiques ou autres, nous en avons un peu moins. Mais il faut aussi avoir du capital. Quelle va être la force de nos entreprises quand elles vont négocier avec des entreprises britanniques ou allemandes si elles n'ont pas à mettre dans la négociation des fonds de roulement ? Le risque est que les grands conglomerats qu'il nous faut créer ne passent sous une domination étrangère. Si tel était le cas, l'héritage du gouvernement Juppé serait lourd !

Capharnaüm financier, capharnaüm des concepts, exclusion du Parlement et du ministère de la défense du débat sur la doctrine et le financement, telle est l'impression que cela donne : quelle est, au bout de six mois, la politique du pouvoir ? Qui est capable de la définir ?

La priorité est-elle encore au nucléaire ? La France a-t-elle l'intention d'entrer dans l'OTAN ? Quel format pour nos armées et pour quelles missions ? Quel plan de restructuration pour nos entreprises, avec quelle logique ? Par industrie ? Par filière de produits ? Restructuration franco-française d'abord ? Ou européenne ? On ne le sait pas.

M. Pierre Lellouche. Et sous Mitterrand, le savait-on ?

M. Jean-Michel Boucheron. Eurocopter, Euromissile ont été faits sous notre gestion, cher ami !

Quelles recapitalisations ? On ne sait pas.

Où se fait la politique de la France ? Selon certaines mauvaises langues, elle se fait à la DG 3, la direction générale n° 3 de la Commission européenne, où M. Bangemann reçoit les industriels de la défense les uns après les autres et dans le désordre pour savoir quelles restructurations pourraient se faire. C'est le summum ! Non seulement il n'y a pas de doctrine mais, en plus, les outils

échapperaient à la logique nationale ! Qu'il y ait des alliances internationales, oui, mais, au moins, maîtrisons-les en amont !

Monsieur le ministre, on dit que vous êtes courageux. Je le pense. Vous savez défendre vos positions avec panache et détermination.

M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. Jean-Michel Boucheron. Certains vous avaient à tort sous-estimé.

M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis. Pas nous !

M. Patrick Balkany, rapporteur spécial. C'est chez vous qu'on l'a sous-estimé !

M. Jean-Michel Boucheron. Vous allez vite, vous allez fort, mais où allez-vous ?

Cela, mes chers collègues, ni les parlementaires, ni les ouvriers des arsenaux, ni les militaires, ni les industriels ne le sauront aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Daniel Colin, pour le groupe UDF.

M. Daniel Colin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le groupe UDF votera le projet de budget de la défense, mais je dois à la vérité de dire qu'il ne le votera pas sans interrogation sur son bien-fondé, sans état d'âme et sans inquiétude.

Nous avons – vous aviez, monsieur le ministre de la défense – voté une loi de programmation militaire il y a un an. Cette loi, que le Parlement avait approuvée à la quasi-unanimité de ses membres, nous était présentée après que le Gouvernement qui vous a précédé eut pris l'initiative de rédiger un nouveau Livre blanc. Cet exercice était indispensable dans la mesure où celui de 1972 ne correspondait plus au contexte géostratégique d'aujourd'hui.

Ce Livre blanc tirait donc très clairement les conséquences des bouleversements survenus depuis 1989, et il définissait en particulier une nouvelle posture pour nos armées, tout en confortant la dissuasion nucléaire. Bien que nous ayons été écartés de cette démarche, nous avons partagé l'analyse du Gouvernement et de la commission du Livre blanc.

M. Didier Boulaud. Déjà !

M. Daniel Colin. Nous l'avons d'autant plus partagée que le Gouvernement nous avait proposé une loi de programmation militaire courageuse qui allait de 1995 à l'an 2000 et qui prévoyait un taux de croissance des investissements de la défense de 0,5 p. 100, puis de 1,5 p. 100 par an.

Cette loi, si nous l'avons votée, c'est bien parce que nous la jugions réaliste. Si tel n'avait pas été le cas, nous ne l'aurions pas votée. Elle était réaliste, même si, au regard de nos finances publiques, elle était ambitieuse. Surtout, elle impliquait une volonté politique forte et un courage déterminé.

Lors de son discours de politique générale prononcé devant nous, le Premier ministre, M. Alain Juppé, nous avait donné l'impression qu'il reprenait cette loi à son compte, et l'on pouvait même supposer qu'il allait plus loin, puisqu'il évoquait à cette même tribune la nécessité de lancer des programmes nouveaux. La commission de la défense marqua alors sa satisfaction, puisque nous nous trouvions clairement dans la continuité. Cette continuité

n'était d'ailleurs pas surprenante puisque le Président de la République et vous-même, monsieur le ministre, aviez voté cette loi en tant que parlementaires, et puisque le Premier ministre lui-même l'avait approuvée en tant que ministre des affaires étrangères.

Il ne nous fallut que quelques semaines pour constater que nous n'avions pas bien compris. Mais peut-être avions-nous manqué d'attention ?

Jour après jour, nous avons dû admettre que, pour vous, la loi de programmation militaire était caduque, et vous nous annonciez rapidement la création d'un comité stratégique.

Vous avez vous-même précisé la mission de ce comité lorsque vous l'avez installé le 11 juillet dernier. Cette mission est triple : préparer les principaux choix pour l'avenir des forces armées ; participer à l'effort nécessaire de maîtrise des finances publiques, sans porter atteinte à la crédibilité de notre défense ; enfin, redéfinir les responsabilités, l'organisation et les méthodes de l'Etat dans cette mission essentielle qu'est la défense.

Ce comité stratégique doit donc vous permettre de présenter au Président de la République des choix dans l'ensemble des domaines de la défense, afin que celui-ci tranche lors des conseils de défense successifs. Dans un second temps, vous pensez être en mesure de déposer au printemps prochain sur le Bureau de notre assemblée un nouveau projet de loi de programmation militaire dont nous pourrions être amenés à discuter au début de l'automne.

Plusieurs remarques doivent être faites sur cette nouvelle démarche.

En ce qui concerne le calendrier, les dates sont extrêmement contraignantes et vous vous imposez des objectifs calendaires difficiles. Si vous parvenez à les respecter, je crains que ce ne soit au détriment d'une véritable réflexion d'ensemble sur notre défense, réflexion que vous pensez par ailleurs être en mesure de réaliser.

En ce qui concerne la méthode de travail de ce comité, je me pose aussi quelques interrogations. Si sa composition est sensiblement différente de celle de la commission du Livre blanc, elle n'en présente pas moins une similitude, celle d'exclure les parlementaires que nous sommes de sa réflexion.

Vous avez, certes, accepté d'informer la commission de la défense en autorisant l'un des fonctionnaires de votre ministère à venir devant nous exposer l'état d'avancement des travaux du comité, aussi souvent que nous le souhaiterions, mais je crains que nous ne nous soyons pas bien compris.

Ce que nous revendiquons aujourd'hui au sein de cette assemblée, ce n'est pas le droit d'être informés, puisque ce droit devrait être une évidence, mais bien celui d'être associés au processus de réflexion en cours.

M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Daniel Colin. Il n'y aurait pas, pour votre comité stratégique et donc pour vous-même, d'inconvénients à écouter les parlementaires que nous sommes, et même à dialoguer avec eux. Nous avons en effet la faiblesse de penser que les députés qui travaillent à la commission de la défense peuvent sérieusement vous aider et vous alerter sur un certain nombre de sujets qui sont nos préoccupations quotidiennes, et ce pour le plus grand bien de notre défense et de notre sécurité.

Par ailleurs, je ne vous cache pas que nous sommes inquiets d'entendre ici et là circuler des informations, hélas ! peu contradictoires, sur un niveau de ressources du

titre V qui pourrait être compris entre 75 et 85 milliards de francs par an. Si tel devait être le choix du Gouvernement, que resterait-il de notre appareil de défense et de notre industrie de défense ? Pour ma part, je me le demande, même si je ne souhaite pas que nous anticipions le débat que vous nous annoncez pour l'automne. Nous refusons tout fatalisme décourageant concernant le niveau de ces crédits.

Dans cette même logique, nous appelons votre attention sur l'erreur qui consisterait à aborder le problème de la défense sous un angle trop exclusivement financier.

L'approche devrait, à mon avis, être triple.

Quels sont les besoins de notre défense en termes de menaces et de sécurité ?

Quelles décisions doit-on prendre pour assurer le développement de notre appareil industriel, sans lequel notre indépendance nationale n'existe pas ?

Dans un troisième temps seulement, quels sont les moyens financiers qui nous permettront de réaliser les deux premiers objectifs ? Et, bien sûr, en avons-nous les moyens ?

J'ai le sentiment que l'on raisonne aujourd'hui différemment et presque à l'envers et que c'est à partir d'un niveau de crédits fixé par le ministère du budget que l'on déterminera la dimension de notre outil de défense et que l'on en déduira aussi la menace pour les vingt ans qui viennent !

Agir ainsi serait méconnaître la réalité. Je rappelle ici, et je voudrais le redire de toutes mes forces et solennellement, que le budget de la défense, c'est en quelque sorte la prime d'assurance-vie de la nation, et pour les générations à venir !

En fin d'année, monsieur le ministre, en tant que simples citoyens, nous payons tous nos primes d'assurance. Nous les trouvons bien évidemment trop élevées, mais quel homme responsable prendrait le risque de ne pas souscrire une bonne assurance pour sa voiture, pour sa maison, pour la scolarité de ses enfants ?

C'est parce que nous récusons cette approche financière que, en dépit de l'amitié que nous lui portons, nous avons refusé, il y a quelques jours, d'associer la commission de la défense aux travaux de son rapporteur sur les industries de défense, travaux que nous jugeons par ailleurs intéressants, mais extrêmement pessimistes.

Vous avez récemment déclaré dans cet hémicycle qu'il fallait arrêter de construire notre défense en fonction des problèmes de l'industrie d'armement. Tout d'abord, nous avons souhaité, à la commission de la défense, ne plus employer ce terme d'industrie d'armement, qui contient, vous le savez, une connotation péjorative. Pour nous, monsieur le ministre de la défense, il n'y a plus de « marchands de canons ». Il y a une industrie de défense et non pas une industrie d'armement, il y a de la recherche et des transferts de technologie, des applications multiples, de l'innovation, des systèmes complexes, des entreprises, des exportations et, bien sûr, des emplois.

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense, et M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Daniel Colin. Prenons conscience également qu'en dépit de certaines déclarations incantatoires, il n'y a pas encore aujourd'hui de préférence européenne, et qu'il n'y aura pas avant un certain temps, malheureusement, d'Europe de la défense.

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis. Hélas !

M. Daniel Colin. Nos alliés hollandais et britanniques nous l'ont récemment rappelé en montrant que, dès qu'ils en avaient la possibilité, ils achetaient américain au détriment des matériels européens proposés.

Prenons garde de ne pas souscrire à une analyse sommaire prenant en compte une Europe de la défense qui reste à construire pour abandonner dès maintenant, sous la seule contrainte financière, des créneaux technologiques et industriels.

M. Jacques Boyon, *président de la commission de la défense.* Très bien !

M. Daniel Colin. Cela pourrait nous conduire nous aussi dans quelques années à n'avoir d'autre solution que d'acheter la plupart de nos matériels sur étagère, en nous livrant pieds et poings liés à ceux qui, vraisemblablement outre-Atlantique, accepteraient ou n'accepteraient pas, et sous quelles conditions, de nous livrer les matériels dont nous aurions besoin.

C'est aussi en ces termes que nous risquons d'aborder la discussion dans les mois qui viennent.

Vous vous êtes donc placé, monsieur le ministre, dans une autre logique que celle de vos prédécesseurs, que nous avons pourtant approuvée. De tout cela, nous sommes inquiets et, si notre franchise peut vous paraître quelque peu abrupte, il nous faut encore vous dire que notre inquiétude est grande lorsque nous examinons le projet de budget qui nous est présenté aujourd'hui.

Je dois avouer ma perplexité, même si je considère que, dans la logique du Gouvernement, ce projet de loi ne pouvait être qu'un budget d'attente.

Si certains critiquent votre budget en disant que c'est un budget de non-choix, je pense sincèrement qu'ils ont tort et qu'il ne pouvait en être autrement. Vous ne pouviez sérieusement, sauf à décrédibiliser votre propre démarche, nous proposer des choix en termes de programmes. Nul ne peut donc vous reprocher cette absence de choix.

Nous craignons cependant de voir apparaître dans ce projet des options inquiétantes qui pourraient se confirmer. Je citerai, si vous me le permettez, quelques exemples et poserai quelques questions.

Le retard du porte-avions à propulsion nucléaire et du Rafale marine anticipe-t-il une décision négative concernant le second porte-avions que nous considérons comme indispensable, y compris dans la perspective de la constitution d'un groupe aéronaval européen ? Quel est le sort du quatrième sous-marin nucléaire lanceur d'engins ? Sans ce quatrième sous-marin, nous n'aurons plus en permanence à la mer que deux sous-marins, ce qui pose bien sûr problème.

Je souhaiterais que vous puissiez réaffirmer ici clairement que des programmes qui subissent aujourd'hui des retards ne sont pas ceux qui seront supprimés dans la loi de programmation militaire. En d'autres termes, pouvez-vous nous confirmer que l'ensemble des décisions que vous nous présentez aujourd'hui ne sont pas irréversibles ?

Je souhaite dire également quelques mots sur l'avenir de la DCN, la direction des constructions navales. Vous avez créé un groupe de travail présidé par le délégué général pour l'armement. Ce groupe a pour objet de proposer un nouveau statut pour la DCN. Si nous sommes tous persuadés de la nécessité de faire évoluer le statut juridique de cette entreprise, nous sommes tout aussi persuadés que certains préalables doivent être respectés.

Des efforts d'adaptation importants ont déjà été conduits et l'on ne peut plus aujourd'hui caricaturer la DCN comme certains le faisaient les années précédentes.

Le statut des personnels est certainement l'aspect le plus délicat et sensible du travail entrepris et, si une évolution peut être envisagée, je rappellerai avec force que son statut appartient au personnel, qu'il engage contractuellement l'État et le personnel, que toute modification de ce statut ne pourrait porter que sur les générations à venir, que, pour ces problèmes, le dialogue avec les syndicats devra, en tout état de cause, être privilégié.

Je souhaite enfin que quelques axes de travail soient clairement réaffirmés. Je récusé en particulier toute notion d'obligation de mobilité géographique pour les personnels. Nous ne négligeons pas les obligations de souplesse et de flexibilité, mais, si une telle mobilité devait être envisagée, elle ne devrait l'être que sur la base d'un accord réciproque ou d'un volontariat.

Par ailleurs, il est impensable à mes yeux que puisse être envisagée la fermeture définitive d'établissements.

En terminant cette intervention, je voudrais vous faire part, comme à la représentation nationale, d'une dernière inquiétude et d'un grand malaise.

La commission des finances, en effet, a cru bon d'adopter un certain nombre d'amendements qui tendent à réduire les crédits de la défense pour 1996, que ce soit en supprimant les financements d'un programme – un Rafale par-ci, un Hawkeye par-là – ou en réduisant les crédits de fonctionnement de la DCN...

M. Arthur Paecht, *rapporteur spécial.* C'est une caricature !

M. Daniel Colin. ... ou encore de la direction des constructions aéronautiques.

Une telle démarche me paraît incohérente et dangereuse et je me demande si certains ne se livrent pas aujourd'hui à un jeu de massacre irresponsable, qui comble d'aise, d'ailleurs, nos concurrents à l'exportation.

Je réaffirme, pour ma part, à cette tribune que la défense ne peut être un enjeu de luttes politiciennes. Nous avons toujours su rester à l'écart de ces pratiques et je crois que cela est bien ainsi. Notre commission a d'ailleurs donné un avis défavorable à l'ensemble de ces amendements, répondant ainsi convenablement à toute cette agitation, quelquefois pilotée, pensons-nous, quelquefois naïvement spontanée, souvent dérisoire mais toujours dangereuse.

M. Michel Meylan. Très bien !

M. Daniel Colin. C'est le général de Gaulle qui parlait déjà de « ceux qui font leur petite soupe dans leur petite casserole et sur leur petit feu » ! Ils existaient donc déjà ? En fait, ils ont toujours existé.

Je souhaite que ceux qui, par leurs petites démarches, risqueraient de déstabiliser et de porter atteinte à la cohérence de notre système de défense, changent d'attitude.

Notre assemblée doit avoir avant tout le souci de la sécurité de notre pays, et il ne me semble pas responsable d'agir avec autant de légèreté et quelquefois d'incohérence.

Je crois pouvoir me faire, là encore, l'interprète des collègues de mon groupe à la commission de la défense pour redire avec force et réprobation que nous ne pouvons accepter de telles pratiques. Nous soutiendrons donc le Gouvernement dans le refus de ces amendements.

Monsieur le ministre, comme je vous l'ai dit au début de mon propos, nous voterons ce projet de budget qui n'est, nous voulons en être convaincus, qu'un budget

d'attente et peut-être de transition, mais donnez-nous de bonnes raisons d'apaiser notre inquiétude, donnez-nous de bonnes raisons d'espérer que ce budget de circonstance n'affaiblira pas notre système de défense. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Rappel au règlement

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Arthur Paecht, pour un rappel au règlement.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Monsieur le président, mon rappel au règlement est fondé sur l'article 117.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'intervention de notre collègue et ami Daniel Colin. Je l'ai trouvée tout à fait remarquable jusqu'à ses dernières minutes, où un problème est apparu, qui m'amène à intervenir.

Depuis que je suis dans cette assemblée, c'est la première fois que j'entends un parlementaire, qui s'exprime à la tribune au nom de son groupe – et non de la commission de la défense – prononcer une condamnation en bloc des travaux de la commission des finances, qui est compétente au fond lorsqu'il s'agit de la loi de finances.

Monsieur le président, je ne veux pas créer un incident de séance, d'autant qu'il s'agit d'un de mes amis personnels. Mais j'y vois là une confusion tout à fait regrettable entre la compétence au fond de la commission des finances, dont personne ici n'a le droit de contester la validité, et celle de la commission de la défense qui intervient pour avis – compétence que nous ne contestons pas davantage.

Je trouve fort déplaisant, et je m'exprime au nom de la commission des finances dont je représente ici le président, de provoquer une espèce de guerre entre deux commissions. Comme M. Colin l'a dit très justement, il s'agit de la politique de défense de la France et non pas d'une guerre des boutons entre deux commissions.

M. Pierre Favre. Il avait raison, pourtant !

M. le président. Monsieur le rapporteur, je cherche en vain une relation entre votre intervention et l'article 117 du règlement.

Je considère que l'incident est clos.

Reprise de la discussion

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Monsieur le ministre, vous avez la rude tâche d'adapter le budget de la défense, qui n'est en rien conforme à la loi de programmation – sur laquelle, pour ma part, je m'étais abstenu – à la normalité « maastrichtienne » et par conséquent atlantiste.

Je me bornerai à évoquer en quelques mots quatre graves préoccupations.

La première est la dissuasion. Celle-ci est atteinte par la baisse de 6 p. 100 des crédits. Mais si l'on revient quelques années en arrière, c'est une baisse de près de la moi-

tié que l'on constate. C'est là une décision chargée de sens. Car jamais, depuis que la France s'est engagée dans la dissuasion nucléaire, des réductions de cette ampleur n'avaient été décidées, et sans véritable débat, à l'encontre des forces qui garantissent la souveraineté et la liberté d'action de la France.

Le maintien d'une dissuasion crédible au XXI^e siècle, et je sais que nous sommes d'accord sur ce sujet, est un atout de première grandeur pour la France si l'on se projette dans l'avenir : d'abord, pour garantir un équilibre géostratégique et la paix sur notre continent ; ensuite, pour procurer à notre diplomatie, dans l'ordinaire des jours, une liberté de mouvement que ne peut avoir un pays qui dépend d'un autre pour assurer, en dernier ressort, sa sécurité. C'est capital. Peut-être est-ce cette pédagogie qui a manqué depuis quelques années, ce qui explique l'incompréhension à laquelle se heurte la reprise de nos essais nucléaires dans le monde.

D'ailleurs, à quoi ces essais servent-ils si vous repoussez le quatrième sous-marin nucléaire lanceur d'engins qui doit nous permettre de garder en permanence deux sous-marins à la mer ? Et si vous abandonnez le missile M 5 qui, par sa portée, est seul capable de donner à nos sous-marins un volume d'eau nécessaire à leur sécurité ? Y a-t-il une cohérence dans vos choix, monsieur le ministre ?

S'agissant de la deuxième composante de notre dissuasion, il faut être clair sur la doctrine. La dissuasion ne doit pas être dirigée contre les pays non nucléaires, comme l'envisage M. Baumel. Elle doit rester un facteur d'équilibre géostratégique entre les grandes puissances, une arme de dissuasion et donc de non-emploi. De ce point de vue, le vecteur aéroporté ne bénéficie pas de l'indépendance de manœuvre nécessaire, car ce sont les Etats-Unis qui détiennent les clés du ciel. On l'a vu pendant la guerre du Golfe. Les avions irakiens se sont enfuis en Iran. En définitive, on peut penser que la dissuasion sera mieux assurée si elle repose sur des vecteurs sol-sol, statiques ou mobiles.

M. René Galy-Dejean. On peut espérer que la France fera des progrès aussi dans ce domaine !

M. Jean-Pierre Chevènement. Elle n'a pas besoin d'en faire et, pour ma part, j'ai toujours défendu le missile Hadès. J'aimerais bien un jour qu'on en parle sur ces bancs. On n'a pas le temps aujourd'hui. Mais, bien que cela n'ait rien à voir avec la discussion stratégique, je pense qu'un missile mobile, sur roues, avec une assez grande portée, représente à terme un élément intéressant dans notre posture de défense.

M. Pierre Lellouche. Je suis d'accord avec vous !

M. Jean-Pierre Chevènement. Aujourd'hui, c'est Bercy qui choisit nos priorités de défense. (« C'est vrai ! », sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Cette grave confusion des rôles est symbolique du tournant annoncé par le Président de la République. La marche forcée vers la monnaie unique commande à tout le reste, y compris à la sécurité de la France, sacrifiée sur l'autel de Maastricht !

Deuxième préoccupation, l'avenir de nos industries de défense. L'analyse du titre V montre que notre outil de défense est immobilisé : grands programmes qui pèsent trop lourd, étalements, réduction du nombre des commandes, tout cela fait que nous aurons à la fois un budget entièrement grevé par ces programmes et des armées sous-équipées.

Les coupes effectuées dans le titre V l'ont été sans aucune vue industrielle prospective. Or le titre V est un budget avant tout industriel. Des engagements, d'ailleurs raisonnables, avaient été pris par l'Etat vis-à-vis des personnels du GIAT. Ils doivent être tenus. L'Etat doit respecter sa parole. C'est nécessaire pour la crédibilité de la politique que vous allez engager par ailleurs.

M. Pierre Lellouche. Même quand c'est ruineux ?

M. Jean-Pierre Chevènement. Mais je vois qu'il y a d'autres projets.

Pensez-vous que des réformes comme celles intéressant La Poste ou France Télécom ont pu être faites sans que des engagements aient été pris ? Et pensez-vous que la transformation du GIAT, qu'à l'époque vous n'avez pas désapprouvée, aurait été possible ? Ce qui est en cause, c'est la parole de l'Etat.

On parle aussi de restructurations européennes. Permettez-moi d'évoquer le souvenir de M. Edzard Renter, le patron de Daimler-Benz. Il me disait à l'époque qu'il souhaiterait choisir ses partenaires pour la restructuration des industries de défense à l'échelle européenne. Et il voulait choisir un partenaire privé, certainement beaucoup plus faible que les partenaires publics, qu'il imaginait adossés à la puissance de l'Etat, à tort ou à raison...

M. Pierre Lellouche. C'est l'inverse, et vous le savez !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... à mon avis très largement à tort. Mais il me semble que pour l'avenir de nos industries de défense, vous ne devez pas laisser démanteler nos grands groupes, qui restent publics jusqu'à nouvel ordre, dans les domaines de l'aéronautique, de l'électronique de défense ou des missiles.

Monsieur le ministre, des négociations sont engagées avec l'Allemagne pour le lancement d'un satellite d'observation dit Hélios II. Où en sont-elles ? Ne risquons-nous pas d'être entraînés dans une prétendue coopération avec les Etats-Unis, où ceux-ci argueront de leur propre intérêt de sécurité pour conserver l'exclusivité de certaines images ? Curieux syllogisme : par rapport aux Etats-Unis, il faut une défense européenne. Pour faire une défense européenne, on ne peut pas travailler avec les Européens. Mais les Européens ne veulent pas se passer des Etats-Unis et en particulier de l'OTAN. Donc la France doit réintégrer l'OTAN. C'est la politique de Gribouille : on se jette à l'eau pour éviter d'être mouillé par la pluie !

Troisième sujet de préoccupation, les hommes, mis à rude contribution et auxquels je veux rendre hommage. Si l'on veut préserver le moral, il faut faire passer un message, dire ce qu'est notre doctrine et ce que sont nos choix de défense. C'est très important. Or, actuellement, c'est le brouillard.

Il faut également faire un effort plus grand en faveur de la condition militaire, car les restructurations prévues vont entraîner nombre de mouvements, de déménagements, de reconversions qui doivent être préparés et accompagnés. Les mesures de revalorisation – 356 millions de francs – correspondent pour l'essentiel aux engagements antérieurs du protocole Durafour : 286 millions de francs. C'est très insuffisant.

Enfin, monsieur le ministre, je voudrais dire deux mots sur l'avenir du consensus sur la défense. Si l'on assigne à nos forces armées la seule mission de s'insérer dans un dispositif allié en Europe ou dans des missions d'interventions extérieures décidées par d'autres, la professionnalisation et la baisse des crédits de dissuasion prennent leur sens. Mais ce qui disparaît, c'est l'indépendance et la dis-

suasion ! Ce qui disparaît, c'est le cœur même de tout esprit de défense, à savoir la volonté populaire de sauvegarder sa liberté ! Ce qui disparaît, c'est la priorité : notre sécurité et notre rôle en Europe pour aujourd'hui et pour demain, au profit d'une dérive expéditionnaire pour le compte d'autrui.

Aujourd'hui, vous faites exactement l'inverse. Au lieu de hiérarchiser nos engagements – d'abord ceux qui relèvent de notre souveraineté, ensuite ceux qui relèvent des coopérations dès lors que nos partenaires les acceptent, et enfin ceux qui relèvent des interventions éventuelles sur des théâtres extérieurs – vous réduisez l'effort, vous le diluez même, en vous éloignant de l'essentiel.

La pensée unique est revenue. Elle vous engluie. La contrainte monétariste et les critères de convergence fixés à Maastricht vont produire ce que l'obstination – et je parle en connaissance de cause, car j'y ai participé – avait jusqu'alors retardé, à savoir la mise au pas de la défense française. Et il ne resterait plus à notre pays d'autre choix que de se reposer demain sur d'autres.

Monsieur le ministre, quel que soit le désir que j'ai de vous soutenir chaque fois que vous allez dans le bon sens, c'est-à-dire celui de l'indépendance de notre défense, vous comprendrez qu'il me soit vraiment difficile de m'associer, au nom de la monnaie unique, à ce convoi funéraire !

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996 (n° 2222) ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270) ;

Défense et articles 35, 36 et 37 (*suite*) :

Equipement :

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 40) ;

Fonctionnement :

M. Patrick Balkany, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 41) ;

Défense :

M. Roland Nungesser, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 2272, tome VIII) ;

Dissuasion nucléaire :

M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 2273, tome IV) ;

Espace et communication :

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 2273, tome V) ;

Forces terrestres :

M. Philippe Briand, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 2273, tome VI) ;

Marine :

M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 2273, tome VII) ;

Air :

M. Olivier Darrason, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 2273, tome VIII) ;

Personnel de la défense :

M. Jean-Claude Asphe, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 2273, tome IX) ;

Soutien des forces :

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 2273, tome X) ;

Gendarmerie :

M. Robert Poujade, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 2273, tome XI).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*